



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(57<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du vendredi 3 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4515).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement scolaire (*suite*)

MM. Alfred Recours,  
Julien Dray,  
Alain Néri,  
Roland Huguet.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

2. **Démission d'un député** (p. 4523).

3. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 4523).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement scolaire (*suite*)

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

Réponses de M. le ministre d'Etat aux questions de : MM. François d'Aubert, Rudy Salles, Marc Reymann, Marcel Dehoux, Didier Chouat, Michel Berson, Jean-Yves Chamard, Philippe Auberger, René Couanau, Jean-Pierre Foucher, Mme Muguette Jacquaint, M. Marcelin Berthelot.

M. le ministre d'Etat.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4534)

Réponses de M. le ministre d'Etat et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de : MM. Georges Hage, Guy Lordinot, Michel Fromet, Marc Dolez, Jean-Yves Chamard, Eric Raoult, Mme Muguette Jacquaint, M. Michel Fromet, Mme Nicole Catala, M. Bruno Bourg-Broc.

Les crédits concernant l'enseignement scolaire inscrits à la ligne « Education nationale, enseignements scolaire et supérieur » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

Article 71. - Adoption (p. 4540)

Après l'article 71 (p. 4540)

Amendement n° 55 de la commission des affaires culturelles : MM. Bernard Derossier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement scolaire ; Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre d'Etat. - Réserve.

Enseignement supérieur

M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 4543).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE M. LOÏC BOUVARD,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1990

(DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

#### ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

##### Enseignement scolaire (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'enseignement scolaire.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Alfred Recours.

**M. Alfred Recours.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, mes chers collègues, c'est un très bon budget qui nous est présenté aujourd'hui, avec une augmentation très sensible et très significative des crédits ouverts pour 1990, traduisant une volonté très réelle de mise en conformité des ambitions, des objectifs et des moyens pour y parvenir.

Tout ne peut, bien sûr, être réalisé en une seule année, en une seule loi de finances. L'effort très important imprimé dès cette année, dans le prolongement du vote, au mois de juin, de la loi d'orientation, devra être poursuivi avec constance et opiniâtreté, à la fois pour combler les retards de la période précédente et pour aller dans le sens des projets ambitieux qui sont les vôtres, monsieur le ministre d'Etat, et que nous partageons. C'est pourquoi je me permets de revenir sur le plan pluriannuel de recrutement des personnels prévu par la loi d'orientation.

J'ai, en effet, la conviction qu'il s'agit là d'un élément essentiel pour mettre en perspective pour tous l'ampleur des efforts qu'il nous faudra encore consacrer pendant plusieurs années à l'éducation nationale. Nous savons que la conjonction de l'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, qui se traduira par des besoins en postes tant pour répondre à l'accroissement qu'il implique dans le second cycle que pour assurer un meilleur rendement du système éducatif dans les enseignements élémentaire et secondaire, et de départs massifs en retraite nécessitera à la fois la création de très nombreux postes budgétaires, le recrutement de dizaines et de dizaines de milliers d'enseignants et leur formation. Rien ne serait, en effet, plus préjudiciable dans ce domaine que l'absence de prévisions ou des prévisions insuffisantes à moyen terme.

C'est ainsi que la faiblesse du nombre de postes mis au concours dans la période précédente, 1986-1988, s'est traduite par l'impossibilité, à la dernière rentrée scolaire, de pourvoir des postes avec des instituteurs et des professeurs titulaires et par la nécessité malheureuse de faire à nouveau appel, en conséquence, à l'auxiliaariat.

Un plan pluriannuel quantifié ne résoudra certes pas tous les problèmes, mais au moins permettra-t-il de définir pour l'ensemble des partenaires du système éducatif les objectifs que la nation doit se fixer pour parvenir, en quelques années, à résoudre les problèmes posés par la volonté générale - ou, en tout cas, affichée par tous - de faire de l'éducation et de l'information la priorité de la fin de ce siècle.

Aussi, monsieur le ministre d'Etat, devient-il nécessaire de nous dire quand nous serons en mesure de disposer, année après année, d'un tel plan, pour les personnels enseignants, mais aussi pour les autres.

Un deuxième aspect du problème concerne le nombre de postes pourvus par rapport aux postes mis au concours. Il y a progrès dans le nombre de reçus, et ce progrès est aussi à mettre à votre actif. Est-il supportable, en effet, sauf à faire un procès injuste de l'enseignement supérieur, de voir autant de candidats titulaires d'une maîtrise ou d'une licence dite « d'enseignement » être refusés à des concours de recrutement ? Je ne sais pas si cela est toujours réglementairement possible, mais je me souviens qu'au début des années soixante, pour le CAPES, en physique par exemple, tous les candidats admis à concourir, parce qu'ils avaient les titres universitaires nécessaires, étaient admis avant d'avoir passé la totalité des épreuves. Au passage, cela représentait peut-être quelques économies d'indemnités de membres de jury ! Mais je ne doute pas un seul instant que nous progresserons encore et que nous ne serons pas obligés d'en venir là.

Enfin, aborder le problème des postes, c'est aborder encore une fois les inégalités criantes entre les différentes régions et entre les différents départements dans les taux d'encadrement ou de scolarisation, tant dans l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire que dans l'enseignement secondaire, en particulier pour la dizaine de départements à accroissement démographique constant.

Dans l'Eure, par exemple, à la dernière rentrée, de nombreux postes ont été créés, mais ils ont seulement permis de faire face à l'augmentation du nombre des élèves et non à l'amélioration de la préscolarisation ou à celle du taux d'encadrement. Or il s'agit, comme par hasard, d'un département où les taux de réussite par rapport à une classe d'âge, malgré des progrès, en particulier au baccalauréat, sont parmi les plus faibles de France. Est-ce vraiment un hasard si, dans le même département, c'est 250 postes supplémentaires qu'il faudrait pour parvenir, dans l'enseignement élémentaire, à la moyenne nationale du taux d'encadrement ?

Des postes non pourvus dans les services d'orientation, la création prévue de cinq ou six lycées d'ici à trois ou quatre ans suppose des postes d'enseignants et d'autres personnels. Qu'en sera-t-il pour l'amélioration de la scolarisation actuelle ? Vouloir parvenir à l'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat passera nécessairement aussi par une amélioration encore plus marquée qu'ailleurs dans ce type de département.

Monsieur le ministre d'Etat, avec ce Gouvernement, avec vous, beaucoup a été accompli en à peine plus d'un an, mais beaucoup reste à faire. Je sais votre volonté d'avancer avec constance dans la voie tracée par M. le Président de la République pour faire de l'éducation la grande priorité. J'espère

avec confiance que vous avez à cœur d'y parvenir et que vous y parviendrez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, Jules Michelet dans *Le Peuple* stigmatisait déjà une certaine forme d'hypocrisie. Il écrivait : « Le peuple qui paye le moins ceux qui instruisent le peuple - cachons-nous pour l'avouer - c'est la France. » Un siècle et demi plus tard, ne sommes-nous pas retombés dans la même erreur ?

Il ne s'agit pas pour moi de revenir sur la revalorisation de la profession d'enseignant, mais de constater qu'outre une revalorisation salariale menée avec assiduité, cette profession souffre d'un déficit de reconnaissance sociale. Le culte du « gagnant », de la réussite sociale individuelle et tapageuse a durablement porté atteinte à des fonctions essentielles de notre société, notamment celles dont l'exercice repose principalement sur les valeurs de bien public et d'une morale au service de la collectivité.

Plus encore que dans les autres secteurs de la fonction publique, ceux qui enseignent font preuve d'un sens aigu du service public.

L'année dernière, avant même le vote de la loi d'orientation, nous avions dégagé d'importants moyens budgétaires, montrant ainsi notre volonté de faire de l'éducation nationale la grande priorité du septennat.

Cette année, malgré un effort substantiel qui se porte sur le logement social, l'éducation nationale reste et s'affirme comme le secteur prioritaire.

L'un des axes autour duquel s'organise cet effort est le recrutement des enseignants.

L'année dernière, une partie des postes ouverts au concours n'a pu être pourvue dans des matières essentielles, que ce soit en langues vivantes ou en sciences. Cette année, plusieurs milliers de postes vont être créés et tout le problème de votre budget, monsieur le ministre, n'est pas tant son montant global que sa réalisation.

Plusieurs phénomènes expliquent l'aggravation de la crise de recrutement dans l'éducation nationale :

Premièrement, l'accroissement de la scolarisation en second cycle long : en cinq ans, 315 000 lycéens supplémentaires ont été accueillis ;

Deuxièmement, un accroissement du nombre de départs à la retraite dus à la pyramide des âges. Le rajeunissement du corps enseignant qui va se produire dans les dix ans à venir est une chance pour la formation des élèves. Il comporte néanmoins certains risques, car pour résister à certaines conditions de vie et de travail, nous avons besoin d'enseignants expérimentés. Nous sommes donc dans une situation qui, sans être préoccupante, mérite une réflexion et un traitement approprié.

L'équation est simple : face à une situation qui pourrait être, à terme, dangereuse pour nos capacités scolaires, nous devons trouver les moyens de recruter des enseignants motivés qui, dès le début de leur carrière, auront un commencement d'expérience.

Il est indispensable qu'ils aient cette expérience. Vous savez comme moi que les jeunes enseignants sont souvent ceux qui sont confrontés aux situations les plus dures, et il leur arrive de « craquer ». Ainsi, en zone d'éducation prioritaire, un enseignant sur deux, dans le primaire, sort de l'école normale, et un enseignant sur deux demande sa mutation au bout d'un an. Pourtant, nous savons que pour combattre l'échec scolaire les équipes pédagogiques doivent être stables et expérimentées.

Pour tenter de remédier à cette situation, vous avez mis au point, monsieur le ministre, un système d'allocation d'étude pour des étudiants qui, en échange, devront enseigner quelques années.

Cette mesure sur laquelle, je pense, d'autres reviendront dans le cadre de la discussion du budget de l'enseignement supérieur est, à mon avis, un premier pas, mais à elle seule, elle ne pourra pas résoudre notre équation.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est vrai !

**M. Julien Dray.** Pourquoi de moins en moins de jeunes veulent-ils devenir enseignants ? Pour des raisons salariales, c'est certain, mais cela n'explique pas tout. Parce que c'est un métier dur nerveusement et psychologiquement ? C'est évident, mais pas plus que d'autres métiers pourtant plus demandés.

Je crois, pour ma part, qu'une des raisons majeure réside dans la destruction de l'image sociale de l'enseignant.

Avant, l'enseignant non seulement était quelqu'un dans la société, mais surtout son travail était reconnu socialement utile. Aujourd'hui, cette image n'existe plus. Il nous faut donc la restaurer, restaurer ce climat de reconnaissance de l'utilité de l'école, de l'utilité de la fonction et de la mission de l'enseignant. Nous avons déjà abordé ces questions lors de la discussion de la loi d'orientation.

L'école est un des moyens d'intégration au sein de laquelle l'enseignant ou l'enseignante met en pratique l'égalité des chances. Quelle plus belle mission au sein de la société ?

Cette mission, qui passe principalement par l'accès au savoir, ne doit pas rester confinée entre les quatre murs de la salle de classe, elle doit être partagée par la famille, par les grands frères et les grandes sœurs qui doivent, par une collaboration étroite avec les équipes pédagogiques, valoriser auprès de leurs enfants, de leurs frères et de leurs sœurs le rôle de l'enseignant.

Mais, pour valoriser cette fonction, il faut aussi en donner un avant-goût à ceux qui vont l'exercer. Je pense donc qu'il faut aller plus loin que l'allocation pour les étudiants que vous avez mise en place. Parce que l'échange, dans ce cadre, est différé dans le temps, le lien qui s'instaure entre le jeune et sa mission d'enseignant est moins évident. La simultanéité de l'échange entre l'étudiant et le système scolaire permettrait, elle, à l'étudiant de mieux comprendre les termes et d'avoir cet avant-goût de la mission à laquelle il est destiné.

Il ne s'agit pas de créer des « petits boulots » d'enseignement pour étudiants - ce serait absurde au moment où nous combattons les formes de travail précaire - mais de dire : « Voilà, vous voulez devenir enseignants. Pour cela, vous recevez d'ailleurs une allocation. Mais pour ne pas vous briser les reins sur votre premier poste, nous vous donnons la possibilité de déjà vous frotter aux réalités de votre futur métier. »

Les formes de cet échange peuvent être multiples : suivi et animation d'association de bénévoles qui organisent le rattrapage scolaire ou l'alphabétisation des parents, mais aussi suivi individualisé des élèves les plus en difficultés. Elles peuvent passer aussi par la relance du statut des maîtres d'internat ou des surveillants d'externat pour éviter, comme nous sommes en train de le constater, que cette fonction qui était à l'origine une sorte d'allocation différée pour les étudiants ne devienne un travail précaire pour personnes retraitées.

Je suis sûr qu'ainsi nous renforcerons pour ces étudiants la valeur sociale de leur future profession. Par ailleurs, lors de leur entrée en fonction dans leur premier poste, ils bénéficieront d'un premier contact et d'une première expérience qui fait aujourd'hui défaut.

L'éducation nationale a tout à gagner à un tel dispositif. Je crois qu'ainsi, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous éviterons une crise de recrutement, que nous relancerons le métier d'enseignant et revaloriserons sa fonction d'utilité. Nous en ferons une profession attractive. C'est, je crois, la manière de réaliser pleinement la revalorisation du métier d'enseignant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce que vous dites est révolutionnaire ! C'est digne du parti communiste !

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Dray.

La parole est à M. Alain Néri.

**M. Alain Néri.** C'est un bon budget que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat, et il s'inscrit à l'évidence dans le droit fil de la priorité voulue pour l'éducation par le Président de la République et précisée dès son article 1<sup>er</sup> par la loi d'orientation.

Cette priorité nationale pour l'éducation impose obligatoirement la mobilisation des énergies à tous les échelons, et en particulier nécessite la participation des collectivités territoriales et le développement d'un partenariat suivi avec elles. Il faut que tous ceux qui ont une responsabilité unissent leurs efforts.

Déjà, cette volonté s'est manifestée à travers la signature et la mise en place des contrats de Plan et des contrats ville-Etat. Il faut encourager de telles initiatives.

La loi d'orientation a fixé un objectif à la nation : conduire d'ici à dix ans une classe d'âge au minimum au niveau du C.A.P. et du B.E.P. et 80 p. 100 au niveau du baccalauréat. Cette ambition impose qu'une dynamique nouvelle soit créée dès l'école maternelle et élémentaire. C'est pour rendre possibles et créer les conditions qui permettent aux équipes pédagogiques de la mettre en œuvre qu'il faut favoriser le partenariat Etat-collectivités locales.

Ce partenariat doit permettre de favoriser la réussite scolaire de tous les jeunes, élargir leur horizon culturel, soit, en un mot, les préparer à la citoyenneté.

Un effort important est engagé et doit être poursuivi pour permettre l'amélioration des rythmes de vie des enfants, car leur bon équilibre de vie est un facteur essentiel de réussite scolaire, et donc de bonne préparation de leur avenir. Cela implique qu'une attention toute particulière soit portée à la succession des activités scolaires - rythme des activités pédagogiques, détente, restauration - mais aussi à la succession des activités post-scolaires : études du soir, ateliers culturels et sportifs et, plus largement, activités éducatives le mercredi, le samedi et pendant les vacances.

L'éducation nationale et les communes doivent poursuivre les réflexions amorcées et s'efforcer de réaménager globalement les rythmes de vie des jeunes dans le cadre, par exemple, des contrats de ville. Monsieur le ministre d'Etat, vous devez encourager ces actions.

Dans le même ordre d'idées, vous avez mis en place une expérimentation d'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire dont l'animation, la formation, le suivi et l'évaluation sont pris en charge par vos services. Les communes ont souvent fait l'effort nécessaire pour accompagner cette initiative...

**M. Francisque Perrut.** C'est vrai !

**M. Alain Néri.** ... en particulier par l'acquisition du matériel pédagogique indispensable, et parfois par la rémunération d'intervenants extérieurs. Il faut aider ces collectivités, monsieur le ministre.

De la même manière, afin de moderniser les conditions d'enseignement et d'éducation et, par exemple, l'apprentissage des langues étrangères dans les collèges, pourquoi, monsieur le ministre, ne pas proposer une contractualisation aux départements pour les aider et les inciter à réaliser ces investissements d'avenir dans les meilleurs délais afin de répondre aux défis de 1993 ?

**M. Roland Huguet.** Très bien !

**M. Alain Néri.** Il nous reste quatre ans, monsieur le ministre d'Etat, puisque la génération qui vient d'entrer en sixième aura achevé son cursus scolaire au collège en 1993.

**M. Jean-Pierre Brard.** Avec les moyens gouvernementaux actuels, nous serons prêts pour le quatrième millénaire !

**M. Alain Néri.** Les lois de décentralisation ont réparti les responsabilités et les compétences dans le domaine de l'éducation. Les collectivités - communes, départements et régions - ont en général consenti un effort considérable pour améliorer les conditions d'enseignement et d'éducation...

**M. Francisque Perrut.** C'est vrai !

**M. Alain Néri.** ... en y consacrant des sommes importantes de leurs budgets, tant en crédits d'enseignement qu'en crédits destinés à rénover ou à construire des établissements scolaires de qualité, secteur qui, il faut bien le reconnaître, avait été trop longtemps négligé par vos prédécesseurs.

Un nombre élevé de collèges et de lycées ont donc été soit construits, soit réhabilités, et ainsi un bon outil pédagogique a été mis à la disposition de la communauté éducative.

**M. Jean-Pierre Brard.** Grâce aux départements !

**M. Alain Néri.** Les départements et les régions ont fait souvent un effort volontariste et important de construction et de réhabilitation. Mais vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, pour qu'un outil fonctionne bien et longtemps, il faut lui assurer un bon entretien quotidien, favorisant ainsi par là même la qualité de vie dans les établissements.

Aussi, je crois que le partenariat Etat-collectivités, que chacun souhaite voir se développer, nécessite de votre part un effort supplémentaire de création de postes d'A.T.O.S. et d'agents de service en particulier. Vous avez engagé cet effort en créant cette année 476 postes d'A.T.O.S. : c'est bien, c'est mieux que par le passé, mais il faut continuer.

**M. Francisque Perrut.** Ça c'est vrai !

**M. Alain Néri.** Il faut aussi donner à ces personnels les moyens modernes nécessaires pour remplir leur tâche. Il convient donc de revoir rapidement leur déroulement de carrière et de leur offrir des perspectives de carrière afin de rendre celle-ci motivante, démontrant ainsi notre volonté d'affirmer que les ATOS font bien partie intégrante de la communauté éducative.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez engagé l'éducation nationale sur la voie de la modernisation et de la rénovation. La tâche est redoutable. Elle nécessite du courage, mais nous savons que vous en avez. Pour la mener à bien, vous avez besoin de l'appui de toutes les forces de la nation. Pour ce faire, monsieur le ministre d'Etat, il faut développer et inciter les collectivités au partenariat. J'espère qu'elles sauront répondre à votre appel en dehors de tout esprit partisan, guidées par le seul objectif de construire ensemble un système éducatif d'avenir, car l'éducation est l'affaire de la nation tout entière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Néri.

La parole est à M. Roland Huguet.

**M. Roland Huguet.** On ne peut contester sérieusement le fait que ce projet de budget soit positif. Evidemment, monsieur le ministre d'Etat, on peut toujours s'interroger sur le niveau de la demande sociale pour savoir si la croissance, même forte, de ce budget est proportionnelle à l'évolution de celle-ci.

**M. Jean-Pierre Brard.** Bonne question !

**M. Roland Huguet.** Vous répondrez certainement à cette question.

Des interventions générales à l'évocation de points particuliers, nombre de réflexions et de propositions ont été faites par mes collègues et amis, et entre autres par Bernard Derossier et Jean-Paul Planchou dans leurs excellents rapports. Pour ma part, je veux m'en tenir à un domaine que vous avez vous-même considéré comme prioritaire, lors de votre allocation devant cette assemblée, le 7 juin dernier : « Recruter et former les enseignants : une priorité », disiez-vous.

Une première remarque s'impose. Ce problème aurait pu être évoqué aussi pendant la discussion sur le budget de l'enseignement supérieur, mais il est vrai que nous sommes dans une période de transition.

Monsieur le ministre d'Etat, au début de ce mois, je vous aurais assailli de questions sur cette formation des enseignants et la mise en place des I.U.F.M., c'est-à-dire les instituts universitaires de formation des maîtres. Mais, depuis lors, nous avons pu prendre connaissance du rapport particulièrement sérieux et approfondi de M. le recteur Daniel Bancel, lequel s'appuie d'ailleurs, au moins pour la première partie, sur les conclusions d'un groupe de travail représentatif.

Pour autant, si les grandes orientations sont définies, différentes hypothèses sont encore soumises à votre appréciation.

Le recrutement se fera-t-il à des niveaux différents pour les enseignants du premier et du second degré ? Ce recrutement se fera-t-il immédiatement après l'obtention de la licence ou seulement après la première année d'une formation professionnelle d'une durée de deux années ? Comment concilier la volonté de voir des formateurs d'origines très variées et continuant à être présents sur le terrain avec la nécessité d'intégrer par exemple les professeurs d'école normale qui sont spécialisés ?

De même, il semble bien que les relations entre les I.U.F.M. et les universités devront être encore particulièrement affinées. Des renseignements que j'ai pu obtenir, il s'avère que si l'Université prend en charge l'ensemble du nouveau système, il lui faudra assumer concrètement des tâches nouvelles, lourdes et variées, alors que, le plus souvent, elle doit déjà faire face à ses propres difficultés.

Ainsi, dans le système actuel, la présence souhaitée des universitaires après une période plus faste est devenue, le plus souvent, symbolique.

Le rapport de M. le recteur Bancel prévoit des étapes dans la mise en place. Tant mieux ! Elles seront nécessaires pour tous, formateurs et futurs enseignants. N'oublions pas que le dernier plan de formation des instituteurs date de 1985, qu'il a été légèrement modifié en 1988 et que c'est le cinquième depuis 1971.

Pensons aussi que les I.U.F.M. prendront la place non seulement des écoles normales, mais aussi des C.P.R. et des ENNA. Créer une nouvelle dynamique de la formation des maîtres devient alors évident. Nous sommes tous conscients de la nécessité d'un grand effort de recrutement. Mais, sachant que la formation des maîtres conditionne l'avenir du système éducatif, il faut donc améliorer encore cette formation et, pour cela, élever le nombre et la qualité de leurs formateurs.

Mais du passé faire table rase, est-ce bien la bonne formule en l'occurrence ? Prenons garde d'éviter que la suppression des écoles normales et la dispersion de leurs professeurs n'apparaissent, à terme, non seulement comme un gâchis de compétences, mais aussi comme un gaspillage de moyens locaux fonctionnels existants, de moyens matériels. Au passage, que deviennent les écoles d'application ?

Monsieur le ministre d'Etat, s'agissant des locaux des actuelles écoles normales, vous avez indiqué qu'un texte de loi relatif à leur dévolution nous serait soumis au printemps. Celui qui vous parle, vous le savez, est aussi président de conseil général. Doit-on continuer à inscrire des crédits pour l'amélioration de ces écoles normales en 1990 ? Et pour ce qui est du fonctionnement, sur combien de mois faut-il les inscrire ? Les conseils généraux vous seraient reconnaissants de bien vouloir leur donner dès maintenant quelques indications. D'autant, monsieur le ministre d'Etat, qu'aucuns crédits spécifiques pour les I.U.F.M. ne semblent avoir été inscrits dans ce projet de budget pour 1990.

**M. Pierre Lequiller.** Tout à fait !

**M. Roland Huguet.** Les bourses d'allocataires d'enseignement qui permettront d'attirer les jeunes vers les métiers de l'enseignement constituent une excellente mesure, mais conviendra d'en augmenter sensiblement le nombre. Ce sera sans doute possible puisqu'il ne faudra plus assurer les salaires des élèves-maîtres.

Enfin, je tiens à rappeler que les professeurs d'écoles normales sont inquiets. En effet, une note de service du 4 octobre dernier indique : « Il ne sera procédé à aucune nouvelle affectation ministérielle dans les écoles normales d'instituteurs et centres annexés ».

Bien sûr, il y a une cohérence avec la création des I.U.F.M. Mais comment maintenir le taux d'encadrement actuel dans les écoles normales ? Il manquera en effet près de 300 professeurs d'écoles normales à la rentrée prochaine, alors même qu'il devrait y avoir une augmentation du nombre des élèves-maîtres.

L'inquiétude des professeurs d'écoles normales porte aussi - et ce n'est pas anormal - sur le sort qui leur sera réservé. Certes, ceux qui le souhaiteront, ou le pourront, se dirigeront vers le second degré, vers les postes de chefs d'établissement ou d'inspection. Mais - et c'est heureux - ils seront certainement nombreux à vouloir poursuivre leur tâche de formateur. Peut-être vaut-il mieux leur faciliter l'intégration dans les I.U.F.M. plutôt que de la compliquer à cause, non seulement d'un « cahier des charges » qui mérite bien son nom, mais surtout de conditions d'exercice du droit d'option qui peuvent conduire à un véritable barrage, sinon à un nouvel examen d'aptitude, étape qu'ils avaient déjà franchie dans le passé.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce qui serait très injuste !

**M. Roland Huguet.** Ne serait-il pas plus simple de les admettre, même dans un corps « en extinction » - et ce n'est pas péjoratif ? Il restera suffisamment de postes à combler selon les nouvelles modalités pour introduire le nouvel esprit que vous souhaitez.

Il n'est d'ailleurs nullement certain que les formateurs nouveaux qui seront recrutés, et seulement pour trois ans, fassent preuve des compétences nécessaires et d'un engouement pour

une profession finalement passagère. Ne risque-t-on pas d'aboutir avec eux à de simples cycles de conférence au lieu d'une formation approfondie ?

Finalement, un bon mixage des deux genres constitue peut-être la solution pour aboutir dans l'efficacité.

Monsieur le ministre d'Etat, sachez que les questions posées le sont dans un esprit positif : il s'agit de réussir cette réforme.

Tout dernièrement, vous étiez présent à Montpellier pour la célébration du septième centenaire de l'Université, et vous avez fait part de votre travail actuel sur « un schéma national de développement universitaire qui devrait impliquer la construction de plusieurs universités nouvelles, la rénovation et l'aménagement de beaucoup d'autres ».

A cet égard, permettez-moi d'évoquer mon département. Bien entendu, le Pas-de-Calais est preneur pour une université, vous le savez. Et nous vous remercions d'avoir mis en place une mission universitaire qui travaille à cet effet. Puis-je me permettre, monsieur le ministre d'Etat, de suggérer que l'on s'inspire de l'exemple de l'université multipolaire du Québec, qui s'est mise en place après 1968 à partir notamment de l'intégration des écoles normales existantes ?

Vous souhaitez mettre en place les premiers I.U.F.M. dès l'année prochaine. Cette démarche expérimentale servira de base à la mise en place de l'ensemble du dispositif. Permettez-moi de souhaiter que, sur la liste des premiers I.U.F.M., figure celui du Pas-de-Calais. Puisque, dans mon département, nous sommes dans un « creuset », ce sera nettement plus facile d'innover. Nous serons non seulement à vos côtés, mais aussi avec vous pour la mise en place matérielle, notamment dans le sens du partenariat que réclamait juste avant moi mon collègue et ami Alain Néri.

Monsieur le ministre d'Etat, vous souhaitez installer le dispositif des formateurs pour le siècle à venir. Nous en comprenons la nécessité, nos réflexions tendant, je le répète, à faciliter la transition. Dans cette tâche difficile, vous pouvez compter sur notre appui tant il est vrai que l'éducation doit être l'affaire de tous et pas seulement celle de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'année dernière, par faveur spéciale, vous aviez accepté que Robert Chapuis et moi-même nous nous exprimions après les interventions des rapporteurs et avant celles des représentants des groupes en raison de l'importance du budget de l'éducation nationale et de la priorité accordée à ce budget. Cette année - et c'est bien normal - nous nous sommes pliés à la procédure que vous préférez, c'est-à-dire que nous intervenons après les rapporteurs et les orateurs des différents groupes. Le caractère de mon propos s'en trouve donc modifié, puisque je dois en même temps resituer ce budget dans son contexte, en donner les orientations et essayer de répondre aux premières questions qui ont été posées, même si je sais que d'autres questions plus précises vont m'être posées par la suite.

Je vais donc m'efforcer, en vous répondant, de témoigner de l'attention que je porte à ce débat avec les parlementaires sur le budget de l'éducation nationale. Toutefois, chacun des intervenants comprendra que je ne puisse pas toujours entrer dans le détail des questions soulevées compte tenu du temps qui a été imparti au Gouvernement, c'est-à-dire à Robert Chapuis et à moi-même, pour répondre.

Cela dit, mesdames, messieurs les députés, le budget pour 1990 de l'éducation nationale sera bien le premier budget d'application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. Le projet qui vous est présenté est aussi le premier qui ait été préparé après les accords sur la revalorisation de la fonction enseignante. C'est dire qu'il traduit, de façon claire, une politique de rénovation en profondeur de notre système éducatif, en route vers le long terme, politique dont je donnais les premiers axes et les prémices l'année dernière à peu près à la même époque.

Les rapporteurs et les orateurs qui sont intervenus ont souligné deux points essentiels.

D'une part, ils ont noté l'adéquation entre la démarche de la loi d'orientation et les choix budgétaires opérés. M. Derozier a ainsi estimé que ce projet de budget constituait une base solide de solution des problèmes quantitatifs et qualitatifs qui se posent à notre système éducatif. En effet, nous devons agir pour rechercher à la fois l'égalité et la qualité.

D'autre part, ils ont fait observer l'ampleur de l'effort financier consenti, lequel est à la hauteur de la première priorité nationale. M. Planchou a par ailleurs souhaité que cet effort s'inscrive dans la durée. Je partage son sentiment, et j'agis pour cela.

S'agissant de l'ampleur de ce budget, j'ai noté que M. Bourg-Broc avait reconnu que l'effort consenti était réel et que M. Couanau avait dit la même chose pour ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel. Mieux, j'ai même entendu avec plaisir M. Bayrou dire qu'il constatait des évolutions positives, lesquelles n'étaient pas seulement quantitatives, mais aussi qualitatives en raison de la substance même du budget.

Ces propos tranchaient d'ailleurs avec l'approche caricaturale faite par M. Bourg-Broc, qui aime tant la caricature que j'en viens à me demander s'il ne souhaite pas parfois se caricaturer lui-même. (*Sourires.*)

J'ai enfin entendu M. Brunhes dire du budget qu'il portait la marque des luttes, ce qui m'a semblé être une façon d'indiquer qu'il n'était pas mauvais. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Certaines faiblesses ont également été relevées, concernant notamment les personnels A.T.O.S. et les crédits d'action sociale. Sans partager tout à fait ce jugement ou certains de ces jugements, je ne veux pas ignorer le sérieux des questions ainsi soulevées et j'y répondrai plus tard.

Est-ce un bon budget ? Oui, vous le savez bien, c'est un bon budget. Et je voudrais, tout en répondant à vos interventions, donner quelques indications pour vous convaincre que le budget de l'enseignement scolaire, puisque c'est de celui-ci qu'il s'agit maintenant, est, sans aucun doute, le meilleur depuis fort longtemps, et aussi le meilleur possible compte tenu des contraintes que nous connaissons.

Je reviendrai plus tard dans ce débat sur mon ambition pour l'enseignement supérieur. Quant à M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, il s'exprimera après moi sur cette dimension fondamentale de l'enseignement.

Examinons d'abord, pour prendre la mesure de ce budget, les progressions générales.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 indique que « l'éducation est la première priorité nationale ». Ce projet de budget en est l'illustration concrète.

Au sein d'un budget qui s'élève pour 1990 à 227,4 milliards de francs, contre 209,2 en 1989, soit une croissance globale de 8,7 p. 100, les moyens de l'enseignement scolaire progressent de 8,6 p. 100. Ces crédits atteignent 199,9 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 15,6 milliards - 8,5 p. 100 - pour les dépenses ordinaires et de 202 millions de francs pour les crédits de paiement, les autorisations de programme augmentant quant à elles de 117 millions ; 9,8 p. 100.

J'ajoute que les mesures nouvelles croissent de 5 968 millions de francs pour l'ensemble de l'éducation nationale, et de 4 582 millions de francs pour la section scolaire. Les nouveaux moyens du système éducatif ont augmenté, vous le savez, de 1,2 milliard de francs dès 1988, avec les mesures d'urgence du 1<sup>er</sup> juin, auquel se sont ajoutés 6 milliards en 1989 ; ils augmenteront d'autant en 1990.

L'an dernier à cette même tribune je rappelais que le Président de la République écrivait dans la *Lettre à tous les Français* que « l'Etat devait payer d'exemple et placer au premier rang de ses impératifs budgétaires celui de l'éducation nationale, quitte à comprimer ses autres dépenses, quelle qu'en soit l'importance ». Ce contrat a été honoré. Mieux : l'effort consenti par la nation en faveur de l'éducation va au-delà du montant annoncé initialement de quinze milliards de francs sur quatre ans. Il faut, certes, faire la part, dans la forte croissance du budget de l'éducation nationale, de l'augmentation des rémunérations dans la fonction publique et du coût des extensions en année pleine, qui expliquent pour partie la forte hausse des mesures acquises et des mesures d'ajustement. L'ampleur de l'effort n'en doit pas moins être soulignée comme sans précédent.

Ce projet de budget donne au Gouvernement les moyens d'une politique ambitieuse. C'est bien entendu sur cette démarche que je veux insister devant vous.

Le projet de budget pour 1990 permet en premier lieu la poursuite de ruptures positives entamées en 1989. Le redressement engagé par rapport à certains retards antérieurs est amplifié. A ce titre, je veux mentionner le volume des créations d'emplois. Plus de 12 000 emplois sont créés à la section scolaire, auxquels il faut ajouter 1 467 contrats d'enseignants pour les établissements privés. L'effort entrepris en 1989 est donc accentué. Cette continuité dans le temps est un élément essentiel de la politique que j'entends conduire.

Je précise à cet égard, pour répondre à M. Planchou, à M. Bourg-Broc et à M. Recours, que le plan de recrutement de personnels sur cinq ans prévu par la loi d'orientation, en respect total de celle-ci - elle ne prévoit nullement que ce plan soit annexé à la loi de finances - sera publié en janvier 1990, comme je m'y suis engagé.

Deuxième point sur lequel je veux insister : la croissance des moyens en personnel accordés à l'enseignement secondaire. Quatre mille cinq cents emplois sont ouverts dans les lycées et lycées professionnels pour permettre l'accueil de 57 000 élèves supplémentaires. Certains représentants de l'opposition semblent avoir oublié les budgets qu'ils préparaient ou votaient en 1986 et 1987. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ce n'est pas pour demain ! ...

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Certains discours appellent des mises au point.

**M. Michel Berson.** Tout à fait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je rappelle à M. Bourg-Broc que le budget de ses amis, qu'il a voté, prévoyait, en 1988, 3 100 emplois pour l'accueil de 76 800 élèves supplémentaires ; je prévois 4 500 emplois pour 57 000 élèves supplémentaires dans les lycées et les collèges. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Berson.** Voilà qui est clair !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Autrement dit, dans un cas, on a un emploi pour vingt-cinq élèves supplémentaires et, dans le second, un emploi pour dix élèves supplémentaires. Dans le premier cas, on dégrade le taux d'encadrement, dans le second, on l'améliore. Cela devait être dit, et je me demande, monsieur Bourg-Broc, eu égard à votre zèle pour l'enseignement, comment, ayant voté le budget de M. Monory, vous allez pouvoir refuser de voter le budget que je vous propose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'accueil des élèves est une priorité absolue. Alors que la démographie connaît un répit, la dotation d'emplois prévue dans le projet de budget pour 1990 doit permettre d'améliorer cet accueil. L'engagement du Premier ministre de supprimer en quatre ans les divisions de plus de trente-cinq élèves doit être respecté ; il commencera d'être appliqué dès la rentrée de 1990. D'ailleurs, la situation a commencé à s'améliorer à la rentrée de 1989. Ainsi, le nombre de divisions de plus de quarante élèves, dont j'avais souligné l'augmentation l'année dernière, a sensiblement diminué à la rentrée de 1989, notamment en classe de seconde.

Troisième point important : les créations d'emplois ATOS. Elles sont au nombre de 471 dans le projet de budget pour 1990 afin de permettre l'ouverture d'une centaine d'établissements nouveaux. Ceci confirme la rupture opérée dès 1989 avec les politiques suivies auparavant en la matière par les amis de M. Lequiller, qui s'est pourtant exprimé sur le problème des A.T.O.S., alors que 2 000 de ces emplois avaient été supprimés en deux ans par M. Monory. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Alain Néri.** Il est bon de le rappeler, même si cela ne fait pas plaisir !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je vous indiquerai les chiffres pour vous éclairer sur ce point. Je réponds à tous les arguments et je vous écoute avec attention mais je n'accepte pas les arguments de mauvaise foi !

**M. François d'Aubert.** Vous faites un discours de congrès !

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** Monsieur d'Aubert, vous ne savez même pas ce qu'est un congrès car il n'y en pas au P.R. !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** La situation des personnels ATOS et la prise en compte de leur sensibilité est, j'y reviendrai longuement ultérieurement, une de mes préoccupations essentielles. Je l'ai prouvé en obtenant la fin du gel des emplois dès le décret d'avance de juin 1988, la reprise des créations d'emplois dans le scolaire et la fin des suppressions dans le supérieur dans le budget de 1989 et, dans le budget de 1990, la poursuite des créations dans l'enseignement scolaire et des créations d'emplois ATOS dans l'enseignement supérieur. Je n'ignore pas qu'il faudra faire plus à l'avenir mais je voulais tout de même souligner ces pas en avant.

Le quatrième point concerne les créations d'emplois d'instituteurs. Deux cents emplois frais s'ajoutent dans le budget de 1990 à la consolidation des 800 en surnombre obtenus pour 1989 ; nous tenons de ce point de vue nos engagements. Notons que c'est la première fois depuis six ans que figurent des créations d'emplois d'instituteurs, en loi de finances initiale, au budget de l'éducation nationale. Croyez-le bien, mesdames, messieurs les députés, je ne fais aucun triomphalisme. Ayant la charge de la gestion de ce ministère, je connais les tensions qui subsistent.

Les données budgétaires montrent toutefois, à mon sens, une volonté - réussir avant tout l'accueil des enfants et des élèves - une continuité dans l'effort, qui est, comme l'ont souligné vos rapporteurs, le gage d'un redressement en profondeur, et une cohérence dans la démarche. Je puis vous indiquer à cet égard que la politique de correction des inégalités dans la répartition des moyens, entamée en 1989, une politique inégalitaire au service d'une politique égalitaire, sera poursuivie à la rentrée prochaine.

Le projet de budget pour 1990 est conçu pour permettre l'application des dispositions de la loi d'orientation.

Il n'y a pas, entre les discussions conduites devant le Parlement sur la loi d'orientation et celles du budget de solution de continuité. Au contraire, ce budget veut traduire de façon concrète et immédiate les grands choix de la loi d'orientation. Il permet une première étape de leur mise en œuvre. J'ai entendu certains prétendre que ce projet de budget n'était qu'un effort quantitatif, à l'usage essentiel des enseignants. C'est pour moi, au contraire, un budget de développement du service public de l'éducation, tourné, comme l'indique la loi, vers les élèves et les étudiants, conçu et organisé en fonction d'eux.

Parmi les mesures prises en application directe de la loi du 10 juillet 1989 je tiens à citer, pour répondre notamment aux préoccupations exprimées par M. Becquet, l'accentuation de l'aide aux familles et aux jeunes - une enveloppe de 65 millions de francs permettra la gratuité des manuels de quatrième et troisième technologiques - le lancement d'un plan lecture, auquel seront affectés 9 millions de francs ; l'élaboration de documents de formation, la création de fonds de bibliothèques d'école et le développement de classes de lecture seront financés dans ce cadre. Un effort est consenti pour mettre les technologies modernes au service de l'éducation : 139 millions de francs permettront de mettre en application les conclusions du rapport Pomonti. Par ailleurs, 44 millions de francs iront au développement de l'apprentissage des langues étrangères, notamment dans les écoles, et 200 emplois seront créés au titre du crédit-formation, l'éducation nationale prenant sa part de cet important objectif. La relance des activités périscolaires est également prévue : le nombre des mises à disposition sera à nouveau accru, plus 200 emplois, afin de soutenir les mouvements qui, autour de l'école, aident les jeunes des milieux les plus défavorisés. Les crédits pour les projets d'établissement et le fonds d'aide à l'innovation augmentent de 16 millions de francs ; ils seront globalisés afin de favoriser une démarche contractuelle avec les écoles et les établissements. En ce qui concerne les

parents d'élèves, membres à part entière de la communauté éducative, un crédit de 0,9 million de francs permettra de prendre en compte les dépenses occasionnées par la participation des délégués des fédérations de parents d'élèves aux conseils académiques et départementaux de l'éducation.

**M. Didier Chouat.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Quant à l'ouverture de l'école aux entreprises, l'effort consenti en 1989 sera à nouveau accentué de plus de 50 millions de francs pour l'insertion professionnelle des jeunes et de 49,7 millions de francs pour le développement des stages en entreprise.

J'arrête là ce qui pourrait ressembler à une litanie.

C'est bien une politique d'ensemble de développement quantitatif, mais aussi et surtout d'améliorations qualitatives, que je défends aujourd'hui devant vous. A ceux qui, n'ayant pas approuvé la loi d'orientation, s'inquiètent qu'elle ne soit pas appliquée, ...

**MM. Didier Chouat et Alain Bonnet.** C'est cocasse !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... je dis : « rassurez-vous ! » et je me réjouis de cet hommage implicite bien que tardif !

A tous je rappelle que la loi d'orientation est celle de la nation et que, bien sûr, elle guide mon action. De plus, le projet de budget pour 1990 permet l'application de la revalorisation de la fonction enseignante et engage une amélioration de la situation des personnels ATOS. Il tient en effet les engagements pris envers les enseignants en matière de revalorisation, concrétisés par les relevés de conclusions avec les organisations syndicales les plus représentatives.

Vous connaissez la logique de ce processus. Au terme d'une véritable et longue négociation, nous avons été en mesure de parvenir à des résultats positifs, et même historiques. C'est un ensemble complet qui a été élaboré, comprenant un effort immédiat pour tous, de nouvelles perspectives de carrière, ouvertes dès 1989, un véritable système indemnitaire, cohérent et général, une amélioration sensible des débuts de carrière et de nouvelles possibilités de mobilité pour les enseignants.

L'application de ce dispositif représente une part significative de la croissance du budget de l'enseignement scolaire pour 1990.

En effet, il faut ajouter aux 1 611 millions de francs représentés par la consolidation du décret d'avance de 1989 pour la revalorisation de la situation des personnels enseignants 2 272 millions pour la mise en œuvre de ce plan en 1990. En outre, 1 200 emplois sont ouverts aux enseignants au titre du congé mobilité. C'est un travail de longue haleine qui a commencé ; il passe par la modification des statuts, la redéfinition des tâches, la mise en place des indemnités. Croyez que le ministère, en concertation permanente avec ses interlocuteurs, est mobilisé à cet effet.

Et puisque plusieurs d'entre vous ont évoqué la revalorisation des corps d'inspection, je précise que celle-ci entre bien dans le cadre de la revalorisation. Les inspecteurs de l'enseignement technique, les I.E.T., les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale, les I.D.E.N., les inspecteurs de l'information et de l'orientation, les I.I.O., entrent dans un nouveau corps, les inspecteurs de l'éducation nationale, dont l'indice terminal est celui des agrégés alors qu'actuellement aucun I.E.T., I.D.E.N. ou I.I.O. n'atteint cet indice. Ils peuvent très largement accéder par promotion interne aux nouveaux corps des inspecteurs régionaux de l'éducation nationale, les I.R.E.N., au niveau de l'échelle lettre A, promotion qui n'existe pas actuellement pour eux. Enfin, ils voient leur régime indemnitaire très considérablement amélioré.

La revalorisation de la fonction enseignante était une nécessité absolue, pour faire face aux problèmes de recrutement et permettre la mobilisation des enseignants autour des enjeux qui sont ceux d'un système éducatif confronté à des phénomènes de masse et qui s'est fixé, à travers la loi d'orientation, des objectifs ambitieux, quantitatifs et qualitatifs ; cette revalorisation est en marche.

Mais les personnels ATOS et ITA n'ont pas vu leur situation revalorisée et plusieurs d'entre vous, notamment le rapporteur spécial de la commission des finances, s'en sont fait l'écho.

Ils ne sont pas les oubliés de ce budget et de mon action en général. J'ai rappelé les ruptures positives obtenues, en matière de créations d'emplois, les concernant. Ils sont bien, au terme de la loi d'orientation, membres à part entière de la communauté éducative. Ce budget le manifeste au travers des créations d'emplois, déjà analysées, par un ensemble de mesures représentant au total 160 millions de francs et destinées en particulier à améliorer la situation des personnels ATOS, à favoriser une élévation générale des qualifications des agents, à accroître l'effort de formation en leur faveur.

Mais j'ai en même temps conscience, comme beaucoup d'entre vous, que la réponse doit être plus globale, face aux interrogations des personnels.

Je voudrais d'abord rappeler qu'au-delà des mesures qui traitent des problèmes spécifiques à l'éducation nationale, les personnels ATOS sont également concernés par les discussions qui ont lieu actuellement dans la fonction publique ; je ferai entendre ma voix sur ces questions au sein des instances gouvernementales.

Mais je veux, pour ce qui me concerne, aller plus loin. Il s'est en effet avéré que, ces dernières années, un surcroît de travail a été supporté par certaines catégories de personnels ATOS, notamment de personnels administratifs, en raison du très fort mouvement de déconcentration qui a transféré des tâches de l'administration centrale vers les services académiques - rectorats et inspections d'académie - alors qu'entre 1986 et 1988 plus de 1 500 suppressions nettes d'emplois sont intervenues dans ces services. L'administration centrale, de son côté, a rendu 685 emplois, soit 16 p. 100 de son effectif, et en rendra encore 45 en 1990. A cette surcharge accumulée s'est ajoutée cette année le travail induit par la revalorisation des enseignants. Compte tenu de cette situation, à laquelle je souhaite apporter une réponse, et pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par les représentants de plusieurs groupes - je pense notamment à MM. Derosier, Bequet, Brunhes et Proveux - je suis en mesure de vous indiquer qu'une somme de 25 millions de francs viendra abonder en fin d'exercice 1989 les dotations indemnitaires prévues pour les personnels administratifs des rectorats et des inspections académiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

L'augmentation très sensible du nombre d'étudiants ces dernières années a créé des situations difficiles dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment dans les services de scolarité. Cette dotation complémentaire permettra d'en tenir également compte.

Il est toutefois clair que la réponse que j'entends donner aux problèmes de carrière que les personnels ATOS ressentent actuellement doit dépasser le seul cadre indemnitaire.

C'est ainsi que je viens d'obtenir que les contingents de promotions exceptionnels prévus pendant quatre ans - 1987-1990 - par examen professionnel et par liste d'aptitude, dans les corps de commis et de sténodactylographes soient doublés pour les deux dernières années du plan, soit 3000 promotions au lieu de 1500 initialement prévues en 1987. Cet élargissement des promotions permet de tenir compte de l'évolution des tâches administratives constatée au sein de la catégorie C. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je voudrais enfin inscrire cette action dans un cadre plus général.

Je tiens à rappeler que j'ai personnellement présidé, le 16 février 1989, une table ronde consacrée à la modernisation des fonctions des personnels ATOS. A la suite de cette rencontre avec les représentants des ATOS et tous les partenaires du système éducatif, y compris les parents et les collectivités territoriales, des travaux ont été menés avec les organisations syndicales qui ont abouti à des conclusions en matière de déroulement de carrière et de transformations d'emplois, dont certaines se sont traduites dès ce budget par des mesures nouvelles. Des concertations doivent continuer afin d'aboutir à des améliorations de carrières liées à une élévation du niveau de qualification des personnels dans un contexte de modernisation et de renouveau du service public, à la mise en place d'un système indemnitaire mieux adapté et à de meilleures conditions de travail.

C'est dans cet esprit que je compte recevoir prochainement toutes les organisations syndicales représentatives des personnels ATOS de l'éducation nationale.

J'espère ainsi contribuer, par une démarche responsable, à un réel progrès dans la situation de ces personnels dans mon département ministériel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Enfin, ce budget pour 1990 permet d'accentuer la modernisation du système éducatif par la mise en place de mesures structurelles tendant notamment à mettre en œuvre une véritable politique de pré-recrutement, de recrutement et de formation des personnels. Nombre d'entre vous ont d'ailleurs insisté sur l'importance de ces questions.

Ainsi, l'effort de créations d'emplois, de recrutement et de formation initiale, repris en 1989, est poursuivi : 1500 emplois d'élève instituteur, 1400 emplois de certifié stagiaire et 40 emplois d'élève conseiller d'orientation sont prévus à cet effet.

Je partage l'intérêt porté par Mme David aux problèmes d'orientation. Le travail entrepris en 1989, que, faute de temps, je ne peux détailler, et certaines des dispositions de ce budget le prouvent.

De même, le système d'allocations d'enseignement dans les académies et disciplines déficitaires créé par le décret n° 89-608 du 1<sup>er</sup> septembre 1989 - certains demandent un plus grand nombre d'allocataires d'enseignement, mais il fallait d'abord les créer...

**M. Didie Chouat.** Assurément !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... et c'est ce que nous avons fait - sera étendu : aux 3 900 allocations attribuées à la rentrée 1989 s'ajouteront 4 500 allocations à la rentrée de 1990 - nous posons des principes, mais ensuite nous les mettons rapidement en œuvre.

Cette modalité attractive d'aide, attribuée pour un ou deux ans à raison de 48 000 francs par an, devrait aboutir à une répartition géographique plus équilibrée des candidats reçus aux concours et permettre, en même temps, de résoudre les déficits de recrutement ainsi que d'atténuer les difficultés d'affectation des nouveaux personnels recrutés.

On m'a interrogé sur le résultat des campagnes de recrutement. Ce résultat est clair : il y a plus d'inscrits, plus de candidats et plus de reçus en dépit du malthusianisme dont ont fait preuve certains jurys de concours. C'est ainsi que, pour le CAPES, le CAPET et l'agrégation externe, on comptait 8 859 reçus en 1988, alors qu'on en dénombre 12 487 en 1989. Il y a donc progression.

**M. François d'Aubert.** A quel niveau, monsieur le ministre ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Pour le CAPES, le CAPET et l'agrégation.

Si vous voulez porter atteinte, par votre interruption, au niveau de nos concours tels qu'ils sont appréciés par nos jurys, dites-le clairement, monsieur le député ! Je ne sais si vous servez ainsi l'enseignement français, mais je ne vois pas en tout cas ce qui vous autorise à mettre en cause le niveau des concours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Mme Nicole Catala.** Le ministre n'a pas à qualifier le travail des jurys !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Le ministre doit préférer que l'on emploie dans le système scolaire des enseignants qui ont été au moins admissibles à l'agrégation plutôt que des maîtres auxiliaires.

**M. François Bayrou.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** A partir du moment où l'on m'informe que des hommes et des femmes, après trois ou quatre ans d'études dans notre système universitaire, auquel d'ailleurs contribuent souvent un certain nombre de ceux qui forment les jurys, sont déclarés reçus avec la note 6, en espagnol ou dans une autre matière, je dis : ou bien les élèves sont mal formés, ce que je ne crois pas puisqu'ils ont été formés justement par les professeurs auxquels je viens de faire allusion *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

liste), ou bien la note 6 est une convention car, s'ils ont obtenu cette note, il ne faudrait pas les recevoir ! Et s'il s'agit d'une convention, discutons-en ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En tout cas, je préfère avoir, pendant une période transitoire, des étudiants formés qui ont préparé des concours et qui ont été déclarés admissibles plutôt que des maîtres auxiliaires qui n'ont pas reçu ces formations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne mets rien en cause, mais je demande que l'on soit logique avec la politique que l'on veut suivre ! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Pierre Bequet.** M. Bayrou est en train de donner des explications à M. d'Aubert. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je vous laisse vous informer les uns les autres, et je vais en venir aux I.U.F.M. (*Sourires.*)

**M. François Bayrou.** Ça, ce n'est pas loyal ! (*Nouveaux sourires.*)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Oubliez mes derniers propos, monsieur Bayrou.

Les premiers instituts universitaires de formation des maîtres seront mis en place, à titre expérimental, en 1990.

A cet égard, même si je suis obligé maintenant d'aller très vite, je répondrai aux interrogations formulées notamment par M. Proveux. Je m'arrangerai cependant pour vous donner le plus de précisions possible et vous renverrai pour le reste à l'excellent rapport du recteur Bancel, chargé de mission à mon cabinet.

L'objectif de la formation est l'acquisition par les futurs enseignants d'une compétence reposant sur trois pôles : la maîtrise des savoirs, la capacité à transmettre les connaissances, la capacité à nouer de bonnes relations avec les élèves, les membres de la communauté éducative et l'environnement social, culturel et économique.

Cette compétence tend à définir ce que j'appellerai les « contours d'une professionnalité globale ». On va pour la première fois former vraiment, par exemple, les enseignants du secondaire au métier de professeur.

La formation, d'une durée de deux années, permettra l'acquisition de compétences professionnelles et supposera une interaction continue et harmonieuse entre les formations théoriques et pratiques qui devront s'effectuer de façon simultanée. Les structures doivent garantir une formation de qualité, faciliter et conforter toutes les démarches qui mènent au métier d'enseignant. Elles doivent à la fois assurer l'identité de l'I.U.F.M. et favoriser des relations étroites avec les universités.

Sur presque tous ces points, il s'est dégagé un consensus au sein du groupe de travail qu'animait M. Bancel. Sur le dernier point, les problèmes du niveau de recrutement et de la durée de formation des enseignants dans leur diversité, un consensus n'a pu se faire et c'est donc au ministre qu'il revient de faire des propositions qui seront dans quelques jours soumises à la concertation des partenaires, ainsi qu'il convient et comme d'ailleurs le reste des propositions.

Le potentiel actuel de formation sera respecté, intégré, utilisé et les enseignants d'écoles normales, dont j'ai reçu les représentants, pourront naturellement exercer un choix d'options et seront consultés puis associés aux décisions prises.

Je voudrais également préciser que les conseils généraux sont informés, puisque j'ai reçu l'Association des présidents de conseils généraux, et que le travail a commencé entre mes collaborateurs et les collaborateurs de celle-ci sur la préparation d'un projet de loi qui, de toute façon, sera discuté par votre assemblée.

M. Hage et M. Hugué, notamment, se sont intéressés au financement des I.U.F.M.

Ces instituts seront créés sur une base expérimentale à la rentrée de 1990, je le répète. Je ne peux encore dire s'il y en aura un ou deux mais, quoi qu'il en soit, l'effort budgétaire pour la rentrée de 1990 ne sera pas considérable. En effet, nous voulons avancer progressivement pour bien intégrer les formations actuellement existantes.

Nous pourrions donc financer sur le plan de la gestion la mise en place de tel ou tel I.U.F.M. expérimental à la prochaine rentrée. Mais nous assumerons le coût de la mise en place du système des I.U.F.M. tel qu'il est évoqué dans le rapport Bancel et ce devra être naturellement une priorité dans les choix de financement du Gouvernement pour l'éducation nationale.

J'ajoute que les moyens affectés à la modernisation de l'administration, dans un souci de productivité accrue, sont substantiellement améliorés dans ce budget : 170 millions de francs, dont 34 millions pour l'informatique de gestion, 18 millions pour l'information et la communication et 50 millions pour le développement des examens et concours.

J'indique à M. Lequiller, qui semble l'ignorer, que la déconcentration est désormais la règle au sein de l'éducation nationale.

En effet, vous avez, monsieur Lequiller, lancé un appel à la décentralisation et à la déconcentration. La décentralisation dépend de nous tous, si j'ose dire, car elle exige une intervention législative. Mais la déconcentration est désormais complète à l'éducation nationale. Depuis la maternelle jusqu'au B.T.S., tout particulièrement pour ce qui concerne les affectations d'emplois, les ouvertures de sections, toutes les décisions sont prises aux niveaux académique et départemental. Il n'est plus possible dans ce domaine de parler d'Etat centralisateur !

**M. François d'Aubert.** Une répartition s'opère cependant au niveau des régions !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Il y a une répartition au niveau des académies. Il reste quand même un ministre de l'éducation nationale ! (*Sourires.*) Nous ne sommes pas dans les *Länder* allemands !

**M. François d'Aubert.** Vous parlez de déconcentration. Soit ! Mais demandez aux recteurs ce qu'ils en pensent !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je n'ai pas le pouvoir de mettre en cause les lois !

L'inspecteur d'académie fait la répartition dans son département. Le recteur fait la répartition entre les départements dans son académie. Qui sait faire la répartition entre les académies, si ce n'est le ministre de l'éducation nationale ? Je ne vais quand même pas demander aux recteurs de se rencontrer et de se mettre d'accord sur cette répartition. Quelle vision de l'Etat avez-vous ?

**M. Alfred Recours.** Ce serait l'anarchie, pas la déconcentration !

**M. François d'Aubert.** Allez voir comment les choses se passent en Allemagne !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues ! Écoutez le ministre d'Etat !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** L'Allemagne ? Eh bien, parlons-en ! Dans le cadre des rencontres des ministres européens de l'éducation à Bruxelles ou à l'occasion des sommets franco-allemands, je rencontre mon homologue allemand, et je constate qu'il a de plus en plus de mal à définir à temps une position pour la République fédérale d'Allemagne parce qu'il n'arrive pas à arbitrer entre les différentes positions des *Länder* ! Je ne pense pas qu'il faille aller dans ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, pour répondre à l'allusion faite par M. Lequiller à la laïcité - ou plutôt à un débat récent -, la laïcité dans laquelle personnellement j'ai inscrit l'ensemble de ma vie et de mon action, je voudrais rappeler ici ce que j'ai déjà dit : affirmation pleine et entière de la laïcité et respect de ses règles, refus complet de tout acte de prosélytisme à l'école, qu'il soit de nature politique ou religieuse, respect absolu des règles d'organisation des enseignements et des règles de sécurité dans les établissements, interdiction de choisir à la carte sous tel ou tel prétexte les enseignements obligatoires inscrits au programme.

Par ailleurs, face à des problèmes concrets et humains, j'ai préconisé une démarche de dialogue, d'ailleurs suggérée par Jules Ferry, qu'on a beaucoup citée ces temps-ci, et proposée dans la circulaire de 1936 à laquelle vous vous êtes référé,

monsieur Lequiller. Cette circulaire qui, je le rappelle au passage, mentionne les insignes politiques, mais pas les insignes religieux, se termine ainsi : « L'ordre et la paix doivent être maintenus à l'intérieur des établissements scolaires, mais en même temps vous veillerez à ce que les chefs d'établissements évitent les incidents et les éclats, et qu'on procède dans toute la mesure du possible par la persuasion plutôt que par la contrainte. »

**M. Pierre Lequiller.** La circulaire de 1937 mentionne les manifestations religieuses, pas seulement politiques !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Les manifestations religieuses sont pour moi concernées par l'interdiction du prosélytisme que j'ai rappelée. Le problème ne se pose donc pas.

**M. Pierre Lequiller.** Il a pourtant l'air de se poser !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Qu'il y ait un débat dans le pays, je le constate, mais je trouve qu'on y met trop de passion. Ce que je voudrais vous dire sur ce point, mesdames, messieurs de la représentation nationale, c'est que, en tout état de cause, dans ces affaires, que ce soit dans les jours ou dans les semaines qui viennent, la seule possibilité pour nous, la seule possibilité pour le Gouvernement, du point de vue de la philosophie qui est la nôtre, c'est d'agir dans le respect de l'Etat de droit. Ce sera là notre sauvegarde face aux fanatismes, face aux intégrismes et face à ceux qui veulent remettre en cause la laïcité de l'école et les fondements de notre République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lequiller.** Organiserez-vous un débat sur ce sujet ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Au total, mesdames, messieurs, j'ai le sentiment de vous présenter un bon budget, non seulement par l'ampleur de ses progressions, mais parce qu'il donne les moyens d'une politique, bien que la politique éducative ne se résume pas à des moyens.

Un travail important a été accompli, dont les accords sur la revalorisation et la loi d'orientation portent témoignage. De vastes chantiers sont ouverts - je songe, par exemple, aux rythmes scolaires, à la mise en place des cycles pluriannuels, que souhaitait M. Guyard, auxquels nous travaillons et dont j'envisage la mise en œuvre à la rentrée de 1990 ; je songe aussi au débat qui s'engage dans les colloques académiques sur les contenus et les programmes. Sur ce dernier point, je préciserai à M. Couanau que cela concerne aussi directement l'enseignement technique qui tiendra - M. Chapuis pourra en parler davantage s'il le veut - un colloque les 15, 16 et 17 novembre sur ce sujet et qui, par ailleurs, sera partie prenante de la synthèse.

Monsieur Couanau, ne soyez donc pas inquiet à ce sujet.

De vastes chantiers sont ouverts, disais-je, et je pense aussi à la mise en place des I.U.F.M., dont le Parlement aura à connaître. A cet égard, les rapports des commissions thématiques, sur lesquels ont travaillé un certain nombre de grands professeurs et de scientifiques, seront, avec leur accord, diffusés et donc rendus publics, mon intention étant de continuer à travailler dans la transparence.

J'ai la conviction que la direction est tracée, que des retards commencent à se résorber et que la priorité affirmée est bien respectée.

Ce budget s'approche de ce qui est souhaitable, compte tenu des contraintes liées à l'état de notre économie. Je suis conscient de ce qui doit être amélioré - je songe en particulier à la situation des ATOS à propos de laquelle je vous ai présenté une démarche, et à la politique sociale. Les bourses, qui préoccupent de nombreux élus, notamment communistes, augmenteront de 70 millions de francs en tiers d'année, soit une augmentation réelle de 7,8 p. 100, ce qui portera l'augmentation sur deux ans à 15 p. 100. Est-ce suffisant ? Je ne le pense pas, mais peut-être aurai-je l'occasion d'en parler davantage en répondant à vos questions.

Mesdames, messieurs, je sais que ce projet de budget est un projet de budget d'étape et que le redressement de notre système éducatif ne se fera durablement que si cet effort est

prolongé, que si cet effort, dirai-je même comme M. Néri, est partagé avec les collectivités locales, avec lesquelles je veux mener effectivement une politique de partenariat.

M. Bayrou, dont j'ai apprécié, je le dis très franchement, la tonalité des propos (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) a parlé de la nécessité de faire pour le budget de l'éducation nationale un « pas de géant ». Mais le problème n'est pas de vouloir ou non faire un pas de géant : le problème est que le système éducatif français tel qu'il est ne peut avancer que par une évolution et non pas par un saut ou par une mutation brusque, qu'il ne serait d'ailleurs pas en état d'accepter, qu'il ne voudrait même pas opérer.

Les pas de géant ont souvent fait trébucher ceux qui tentaient de les accomplir. Je préfère personnellement, puisqu'il s'agit d'enfants, d'hommes et de femmes, à propos d'éducation, et non pas de personnages mythiques, marcher d'un pas d'homme afin de faire changer les choses progressivement.

Je terminerai, mesdames, messieurs les députés, en vous posant la question suivante : qui votera contre un budget qui donne des moyens accrus à l'éducation nationale, qui commence à concrétiser une politique ambitieuse ? Qui votera contre un projet de budget d'espoir et d'action ? La logique serait de répondre : personne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est pour cela que vous avez réservé les crédits !

2

## DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Valéry Giscard-d'Estaing une lettre l'informant qu'il se démettait de son mandat de député. (*Mouvements divers sur les bancs du groupe socialiste.*)

Acte est donné de cette démission qui sera notifiée à M. le Premier ministre.

**M. Bernard Derosier.** Un seul être vous manque...

3

## LOI DE FINANCES POUR 1990

(DEUXIÈME PARTIE)

### Reprise de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

## ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

### Enseignement scolaire (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me propose de répondre rapidement à quelques-unes des interrogations exprimées par MM. les rapporteurs et par les orateurs que nous avons entendus à leur suite. Je voudrais également mettre en évidence les lignes de force qui traversent ce budget et dégager ainsi les principes de notre action dans le cadre du système éducatif et, plus particulièrement, du secteur de l'enseignement technique et professionnel.

Le projet de loi de finances pour 1990 traduit la continuité de l'effort qui a été entrepris dès l'année dernière par le Gouvernement en faveur de l'enseignement technique. Il traduit aussi une augmentation très nette des moyens qui lui

duit aussi une augmentation très nette des moyens qui lui sont consacrés. Je ne reviendrai pas sur les chiffres globaux qui ont été indiqués par M. le ministre d'Etat.

Comme l'an dernier, le projet de budget va nettement au-delà des objectifs fixés par la loi de programme de décembre 1985, qui constitue un socle et une référence, au-delà même, monsieur Couanau, d'une simple actualisation.

Les crédits de l'enseignement technique progresseront, en 1990 de 9,5 p. 100, soit 6,8 p. 100 en volume ; l'objectif de la loi de programme était une augmentation de 2,8 p. 100. Comme en 1989, plus de 2 000 emplois sont créés au profit de ce secteur ; l'objectif de la loi de programme était de 1 150 emplois par an. Ainsi, un tiers des nouveaux emplois prévus par le budget est affecté à l'enseignement technique et professionnel à tous les niveaux et dans tous les domaines, y compris l'administration. Dois-je souligner à ce propos que je ne comprends pas que l'on oppose un effort qui concernerait les enseignants et un effort qui concernerait les élèves ? L'un va nécessairement avec l'autre.

Ces moyens importants sont au service d'une politique, celle qui a été exprimée par la loi d'orientation du 10 juillet 1989. La réalisation des objectifs de cette loi suppose que l'enseignement technique prenne une place encore plus importante dans l'ensemble du système éducatif.

Pour que 80 p. 100 des jeunes atteignent le niveau du baccalauréat en l'an 2000, il faudra que la moitié des bacheliers soient, à cette date, issus de l'enseignement technique : ils sont actuellement un tiers. C'est dire l'importance qu'il faut accorder au baccalauréat professionnel notamment, point d'appui de cette évolution.

Pour que 100 p. 100 des jeunes parviennent au moins au niveau 5, c'est-à-dire au C.A.P. ou au B.E.P. - c'est le second grand objectif de la loi - le défi est d'abord posé aux lycées professionnels. Aussi faut-il assurer leur rénovation, et leur modernisation, mais aussi leur ouverture. Il est vrai que les jeunes filles n'ont pas suffisamment accès aux établissements professionnels. Lorsque nous avons engagé une action en commun avec Mme Michèle André pour essayer de résoudre ce problème, nous avons constaté que les jeunes filles s'orientaient vers une trentaine de métiers contre trois cents pour les garçons.

**Mme Nicole Catala.** Ce n'est pas d'aujourd'hui !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Nous devons donc informer et convaincre, cet effort étant soutenu, à l'échelon des régions, par une action concertée entre les délégués régionaux aux droits des femmes et les correspondants académiques.

L'objectif des 100 p. 100, nous impose d'engager une réflexion sur une pédagogie mieux adaptée aux élèves de ces classes difficiles que sont les C.P.P.N. et les C.P.A. L'échec scolaire, il est là ! Des formules d'alternance seront certainement utiles pour équilibrer ce qui est apporté par l'école et ce qui peut l'être par une pratique professionnelle.

Enfin, bien sûr, il faut renforcer le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes : 50 millions de francs supplémentaires ont été inscrits à ce titre alors que nous avions déjà doublé les crédits l'an passé. C'est dire que nous avançons dans la voie tracée depuis juillet 1989 et qui s'impose à l'action du pays et du Gouvernement.

L'enseignement technique s'est déjà profondément modernisé et son image devient peu à peu plus favorable. Mais il est vrai que, dans l'opinion, cette image reste encore assez négative et accuse un certain retard sur la réalité. C'est pourquoi nous développons deux grandes orientations dans la politique de l'enseignement technique.

La première est de faire en sorte que l'enseignement technique soit un parcours de réussite. Elle repose elle-même sur quatre efforts concordants.

D'abord, l'amélioration des débouchés passe notamment par le développement des baccalauréats professionnels. Quelque 60 000 élèves se sont inscrits, à la rentrée 1989, dans les classes préparant à ce diplôme. L'objectif de 80 000 élèves en 1990, fixé par la loi de programme de décembre 1985, sera donc largement atteint.

L'objectif de 80 p. 100 de bacheliers n'est donc pas ce rêve dont certains ont dit qu'il ne serait jamais réalisé. Je soutiens qu'il peut être atteint, à condition que nous mettions en place, notamment dans l'enseignement professionnel, les capacités de promotion et de rénovation nécessaires.

C'est pourquoi il faut insister sur l'accès des élèves des sections de B.E.P. aux sections de baccalauréat professionnel et aux premières d'adaptation, qui peuvent les préparer aux baccalauréats technologiques. Sans doute la volonté de développer les sections de baccalauréat professionnel a-t-elle entraîné un certain déséquilibre. En accord avec M. le ministre d'Etat, je rappellerai donc aux recteurs, pour la prochaine rentrée, la nécessité d'ouvrir suffisamment de premières d'adaptation pour que les titulaires d'un B.E.P. puissent préparer dans de bonnes conditions un baccalauréat technologique et ainsi accéder à l'une de ces sections de techniciens supérieurs dont notre pays peut légitimement s'enorgueillir par comparaison avec les autres pays européens. Les créations de sections de techniciens supérieurs sont encore insuffisantes par rapport à la demande, mais elles correspondent, nous le savons, aux besoins économiques des entreprises.

Le deuxième effort porte sur la rénovation des contenus. Il faut adapter les formations à l'évolution rapide et profonde des technologies, des qualifications et des métiers, rénovation nécessairement conduite avec la participation des professions.

Je confirme que nous tiendrons, les 15, 16 et 17 novembre, un colloque auquel la représentation parlementaire est invitée. Il aura lieu avec le concours de l'Institut national de la recherche pédagogique. Il est préparé depuis plusieurs mois par un comité présidé par M. Decomps. Il nous permettra d'engager une réflexion dont s'inspireront le conseil national des programmes puis les colloques régionaux, en vue d'intégrer l'enseignement technique au processus général de réflexion sur les contenus de l'enseignement.

D'ici à la rentrée de 1990, presque tous les diplômes de niveau V auront été repensés. En six ans, 252 B.E.P. et C.A.P. ont été supprimés ou remplacés, c'est-à-dire près des deux tiers de l'ensemble ; 142 ont été créés ou profondément rénovés. Cette transformation échappe parfois à l'œil ; il est bon de la mettre en lumière.

Au niveau IV, vingt-cinq baccalauréats professionnels existent dès à présent. Six ont été créés en 1989. Trois le seront en 1990, monsieur Bequet, ainsi que deux options supplémentaires de baccalauréats professionnels existants. C'est ainsi qu'en 1990 vingt-huit baccalauréats professionnels seront en place.

Les nouveaux baccalauréats professionnels concernent, par exemple, la maintenance des véhicules et des engins de bâtiment et de travaux publics, le gros œuvre de bâtiment - secteur où un effort de qualification s'impose - ou encore les métiers d'art. Etablis en jonction étroite avec les professions, ils correspondent à des débouchés réels et offrent aux élèves des lycées professionnels de réelles possibilités de formation.

Enfin, la réforme des programmes des baccalauréats E et F industriels est entrée en application cette année, et celle des baccalauréats G et F tertiaire est en perspective.

Troisième effort, la modernisation des équipements pédagogiques accompagne nécessairement la rénovation des contenus de formation.

Pour le second degré, les crédits d'équipement progressent de 133 millions de francs, c'est-à-dire de 19 p. 100, ce qui porte leur montant à 826 millions de francs pour 1990, dont près de 200 millions seront consacrés, cette année encore, aux technologies nouvelles des sections E et F en lycée technique.

M. Bourg-Broc, lorsqu'il a avancé le chiffre de 120 millions de francs a dû confondre la dotation supplémentaire avec la dotation complète. Il n'était certes pas habitué dans les budgets précédents à de tels chiffres. Nous pouvons lui pardonner cette confusion.

**M. Bruno Bourg-Broc.** D'accord pour la confusion, mais pas pour le reste !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Le quatrième effort est l'ouverture sur l'entreprise.

En 1990, 50 millions de francs supplémentaires seront affectés au développement des stages en entreprise, notamment pour la préparation des baccalauréats professionnels. L'ouverture sur l'entreprise n'est donc pas simplement une idée dont on parle ; c'est une réalité qui prend corps et qui répond aux exigences d'un enseignement technique moderne.

Deuxième grande orientation qui guide notre politique : l'enseignement technique doit être intégré fortement dans l'ensemble de l'enseignement secondaire. Il a la même valeur. Il a la même dignité pour ceux qui le reçoivent comme pour ceux qui le diffusent ou qui aident à le diffuser.

**M. René Couanau, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Dans ce cadre, l'enseignement professionnel doit trouver toute sa place, d'où l'effort considérable que nous devons faire et que nous faisons pour les lycées professionnels.

M. Couanau, dans son rapport oral, a manifesté l'inquiétude que lui inspire l'enseignement professionnel. Il a parlé d'une orientation par l'échec et laissé supposer que cet échec se confirmerait au lieu d'être réparé. Ce raisonnement est faux parce que les lycées professionnels ont précisément pour fonction et pour raison d'être de réparer l'échec scolaire auquel, malheureusement, l'enseignement général aboutit trop souvent.

**M. Robert Couanau, rapporteur pour avis.** Dieu vous entende !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Oui, les élèves sont plus âgés, ils réussissent moins dans les disciplines générales, ils ont une origine plus ouvrière, comme vous l'indiquez dans votre rapport. Bref, ils sont différents, mais je dis qu'ils ne sont pas inférieurs.

**M. René Couanau, rapporteur pour avis.** Qui dit le contraire ?

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Les lycées professionnels ont pour mission de leur donner une chance, un avenir. C'est pourquoi il faut développer au collège les conditions d'une orientation professionnelle positive. Le développement des enseignements technologiques dans les troisièmes et quatrièmes technologiques des collèges y contribuera fortement. Mais il faut, bien sûr, que les débouchés des collèges soient assurés aussi bien vers l'enseignement professionnel que vers les autres formes d'enseignement, qu'il s'agisse d'orienter les élèves vers les lycées professionnels ou vers les sections professionnelles des lycées polyvalents.

Le projet de budget comporte de nouvelles mesures en faveur de l'enseignement professionnel. Je pense au renforcement des centres de documentation et d'information pour lesquels 160 emplois seront créés pour les collèges et les lycées professionnels et à certaines mesures sociales comme la gratuité des manuels pour les quatrièmes et troisièmes technologiques en lycée professionnel ou l'augmentation des crédits de bourses. Celles-ci sont d'un niveau nettement plus élevé que dans l'enseignement secondaire général, en raison des besoins propres à cet enseignement.

Je soulignerai enfin l'ouverture progressive à l'étranger, particulièrement à l'Europe. Un crédit incitatif de 8 millions de francs - insuffisant, certes, mais c'est un premier pas - a été dégagé pour le développement de l'enseignement des langues vivantes dans les lycées professionnels et les collèges. De même 350 bourses supplémentaires seront attribuées pour des stages en entreprise à l'étranger ouverts aux élèves de B.T.S.

Tous ces efforts, qui ne sont peut-être pas suffisamment mis en valeur, montrent que notre enseignement professionnel avance. De fait, il faut le revaloriser, au niveau V, celui des C.A.P. et des B.E.P., comme à un niveau supérieur. Nous nous y employons.

Cependant, notre méthode est peut-être différente de celle que préconise M. Couanau. Je lis en effet dans son rapport ce paragraphe :

« Peut-être est-il temps d'envisager, à un terme déterminé, la suppression pure et simple du plus grand nombre des lycées professionnels en tant que structures et d'en éclater les formations en les rattachant à d'autres structures dépendant de l'éducation nationale ou des régions. »

Eh bien, monsieur Couanau, devant des propositions de ce type, ne craignez-vous pas qu'on puisse penser que vous aimez tellement l'enseignement et les lycées professionnels, vous voulez tellement les valoriser que, finalement, vous les étouffez en voulant trop les embrasser ?

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** Qui trop embrasse, mal étireint !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Si vous suggérez d'en confier la responsabilité aux régions, c'est que pour vous, au fond, le véritable enseignement professionnel reste

l'apprentissage et que les autres formes qu'il revêt ne peuvent qu'être abâtardies par rapport à cette image complète de la professionnalisation qu'offre l'apprentissage.

Pour ma part, je n'ai pas voulu engager un débat idéologique sur les mérites comparés de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel. Je ne crois pas que notre pays ait à y gagner. Je regrette simplement que vous preniez le risque de retomber dans les querelles idéologiques alors que les choses avancent dans les académies et les régions.

Faisons tout, au contraire, pour assurer l'avenir des lycées professionnels. Sachons les intégrer dans des ensembles polyvalents. Sachons aussi respecter la noblesse de leur mission.

C'est à cette fin que nous avons voulu réviser profondément le statut des professeurs de lycée professionnel. Le projet de budget pour 1990 leur ouvre la voie de la parité avec les autres enseignants des lycées et collèges, et il s'agit, je vous l'assure, d'une révolution des mentalités. Une révolution nécessaire, car à quoi bon parler de lycées polyvalents si les enseignants qui s'y côtoient relèvent de statuts non seulement différents mais, pour certains, de moindre valeur ?

Désormais, les professeurs de lycée professionnel seront recrutés au niveau de la licence, un cycle préparatoire sera mis en place, pour lequel 600 emplois d'élèves professeurs sont prévus au budget. Ils bénéficient déjà des mêmes mesures de revalorisation que les autres enseignants, notamment de l'indemnité de suivi des élèves. Des mesures de rattrapage importantes sont prévues en leur faveur : l'intégration progressive des professeurs de lycée de premier grade dans le second grade, avec cinq mille transformations d'emplois par an prévues dès ce budget, et l'abaissement d'une heure de leurs obligations de service à la rentrée de 1990 afin qu'en trois ans, leur service soit identique à celui des certifiés.

L'esprit est le même pour les inspecteurs de l'enseignement technique. M. le ministre d'Etat soulignait à l'instant qu'ils étaient comme les autres intégrés dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale et que des perspectives de carrière nouvelles s'ouvraient pour eux. Il en est de même pour les inspecteurs principaux de l'enseignement technique qui, en cinq ans, avec leur accord, seront intégrés dans le corps des inspecteurs régionaux de l'éducation nationale.

L'enseignement professionnel doit être partie prenante de l'ensemble du système d'enseignement, mais avec ses spécificités.

Le baccalauréat professionnel débouche, pour l'essentiel, vers une profession, mais je me félicite que 11 p. 100 des titulaires de ce baccalauréat aient, en 1988, poursuivi des études supérieures. C'est un chiffre qui me paraît satisfaisant : ni trop lourd, ni non plus inexistant. Il va de soi, en effet, que c'est le baccalauréat technologique qui doit conduire vers un enseignement supérieur, court le plus souvent.

Comme vous l'avez dit, monsieur Couanau, la vie dans les établissements d'enseignement technique doit changer. Nous avons pris appui sur les conclusions du rapport de M. le député Jean-Pierre Luppi pour commencer à élaborer des propositions et à préparer certaines évolutions. La politique de projet d'établissement, qui a été nettement engagée dans l'enseignement technique et professionnel et qui est consacrée par la loi d'orientation, est un point d'appui très fort. Elle donne un cadre au dialogue avec les partenaires économiques, sociaux et culturels des établissements ainsi qu'avec les collectivités locales. Je reconnais avec M. Jacques Guyard et avec M. Alain Néri qu'il est en effet tout à fait fondamental pour les établissements techniques et professionnels que ce dialogue ait lieu avec les régions, certes, mais aussi avec les communes de telle sorte qu'il y ait une bonne intégration des problèmes de l'enseignement et des problèmes du développement local. L'accord que j'ai établi avec la délégation interministérielle des villes sera, je pense, un bon point d'appui.

Pour terminer sur les exigences de rénovation de l'enseignement professionnel et les moyens que nous y consacrons, je souligne que les établissements eux-mêmes seront parties prenantes à travers le fonds d'aide à l'innovation : 112 millions de francs pour le second degré ; ce n'est pas rien. Mais il faudra que les enseignants eux-mêmes sachent évoluer pour pouvoir répondre aux nouvelles missions de l'enseignement professionnel et technique. C'est le problème de leur formation continue. Six millions de francs ont été inscrits pour le plan d'adaptation et de reconversion des professeurs de lycée professionnel. Le plan que nous avons réactualisé en

mars 1989 se donne comme objectif plus de mille actions de formation longue par an. C'est bien sûr encore insuffisant, mais c'est, je crois, un point d'appui très important pour l'avenir.

Une dernière remarque sur un sujet qui a été peu évoqué, mais que nous avons largement traité lors du débat sur la loi d'orientation : la formation continue. En effet, la loi d'orientation fait de la formation continue une mission de l'éducation nationale, à égalité avec d'autres, sans esprit de monopole.

Au cours de l'année 1990, les modes d'intervention des Greta seront améliorés, la fonction de conseiller en formation continue sera reconnue ; 12 millions de francs sont inscrits au budget pour la revalorisation du régime indemnitaire des conseillers en formation continue et, comme il a été dit, 200 emplois gagés pour le crédit-formation permettront de mettre en place les centres de validation qui sont indispensables pour la crédibilité du crédit-formation.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à travers ce budget, les grandes lignes d'une action menée par le secrétariat d'Etat à l'enseignement technique à l'intérieur du dispositif d'enseignement de l'éducation nationale. Elle devra, bien sûr, pour porter tous ses fruits, s'inscrire dans la durée et associer les compétences de tous les partenaires de notre système éducatif.

L'enseignement technique doit relever les défis de la formation, de la culture, de la qualification des jeunes dans un pays qui est de plus en plus ouvert sur l'extérieur et dans un monde où s'accélère le rythme de l'évolution technologique. Nous avons pour tâche de faire correspondre à cette évolution celle de notre système éducatif. Je crois que ce budget y contribue. L'accepter c'est partager l'effort ; le refuser c'est se tenir sur le bord de la route. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions.

Nous allons procéder selon la méthode que vous connaissez : j'appellerai les membres de chaque groupe par périodes successives de quinze minutes. Je vous rappelle que chaque auteur de question dispose de deux minutes pour la poser. Il est donc souhaitable que la question soit relativement concise.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur l'introduction de l'enseignement des langues étrangères en C.M. 1 et en C.M. 2.

Premièrement, vous avez prévu que, d'abord, 10 p. 100 des établissements et des effectifs seraient concernés. S'agissant d'une expérience tout à fait intéressante et qui donne des résultats positifs, quel va être le rythme d'extension aux autres écoles de façon qu'il n'y ait pas d'inégalités, surtout géographiques, entre le monde urbain et le monde rural ?

Deuxièmement, est-il exact que dans certaines zones il y ait eu des difficultés pour trouver des enseignants de qualité - pour l'anglais, par exemple ?

Troisièmement, comment comptez-vous résoudre un problème qui est en train de se poser : un évident manque de coordination pédagogique entre le cours moyen et la sixième ? En effet, une multitude de pédagogies sont utilisées pour l'apprentissage des langues étrangères en cours moyen, alors qu'en sixième la pédagogie est en principe unique. Comment vont faire, par exemple, les enseignants d'anglais de sixième pour avoir des classes homogènes et dispenser un enseignement de qualité ?

Quatrièmement, les collectivités locales sont appelées à prendre en charge les interventions des vacataires. Cela pose un problème lorsque des communes refusent de prendre en charge - et cela existe - les vacataires dans l'enseignement privé. Apparemment, le cas n'est pas bien résolu. Estimez-vous, monsieur le ministre d'Etat, que l'enseignement privé peut revendiquer dans ce domaine les mêmes droits que l'enseignement public ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, il ne m'est pas possible, aujourd'hui, de répondre de façon précise à votre question. En effet, vous dire maintenant comment j'envisage d'étendre l'expérience dans les années qui viennent, signifierait qu'il ne s'agit plus d'une expérience et que j'ai déjà tranché. Or, l'introduction d'une familiarisation aux langues vivantes dans le primaire pose des problèmes nouveaux, pédagogiques, d'assimilation. Ce n'est que lorsque le bilan aura été dressé que je pourrai dire sur quelles bases et à quels rythmes l'expérience sera généralisée. Il faudra donc attendre un peu la réponse.

S'agissant du recrutement d'enseignants de qualité, je ne crois pas qu'il y ait actuellement beaucoup de cas, du moins peu m'ont été signalés. Par contre, si nous généralisions rapidement l'expérience, nous serions alors confrontés à un problème de recrutement d'enseignants ou de personnalités qualifiées capables d'enseigner, relativement redoutable. C'est aussi une des raisons pour lesquelles il faut bien apprécier avant de trancher.

En ce qui concerne ensuite une rupture pédagogique possible entre le cours moyen et la sixième - question pertinente - c'est encore une raison de faire l'expérience. Je précise qu'à ce propos, il s'agit d'une familiarisation à une langue étrangère et non pas d'un enseignement à proprement parler qui ne commence qu'en sixième. Il s'agit donc d'un changement de nature. Mais nous allons tirer le bilan de l'expérience.

J'ai été frappé de voir que certains enseignants de collèges ou de lycées, notamment pour les langues minoritaires, s'investissent dans l'enseignement primaire parce qu'ils espèrent parfois attirer ainsi les futurs élèves du collège vers leur discipline. En effet, vous savez que la tendance dominante des parents est de choisir l'anglais, or ce n'est nullement le sens de l'expérience qui porte sur les langues enseignées dans le collège d'un secteur. Cet investissement des professeurs du secondaire pourrait être une façon de répondre à votre préoccupation. En tout cas, je vous donnerai les éléments d'appréciation le moment venu.

En ce qui concerne, enfin, les communes, la politique que je conduis au ministère est claire - je n'ai d'ailleurs pas été critiqué sur ce point - : elle consiste à appliquer la législation à l'enseignement privé ; c'est le principe de parité. Toutes les mesures qui peuvent être appliquées à l'enseignement public - revalorisation, fonds d'innovation, créations d'emplois - sont appliquées à l'enseignement privé. Mais les communes sont libres puisque, pour le moment, il s'agit d'une expérience faite sur la base du volontariat. Des communes n'ont pas accepté de s'engager dans cette expérience quand elles ont su qu'elles devraient financer les personnalités extérieures si celles-là n'étaient pas enseignantes dans le secteur public. Je ne peux donc pas les forcer. Cette décision relève de leurs rapports avec l'éducation nationale, donc l'Etat, et de leurs rapports avec l'enseignement privé.

**M. le président.** La parole est à M. Rudy Salles.

**M. Rudy Salles.** Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi de revenir un instant sur la situation des personnels ATOS.

A peine envisagés par la loi d'orientation, largement oubliés par la revalorisation, ces personnels, comme bien d'autres agents des services publics, ressentent actuellement un profond malaise.

Néanmoins, dans les Alpes-Maritimes, par exemple, certains étaient en grève dans les collèges. Sur l'ensemble du pays, dans seize rectorats sur vingt-neuf, les agents administratifs observent aujourd'hui une grève du zèle.

Hier, vos antédécesseurs, MM. Savary et Chevènement, avaient entrepris une politique résolue de suppression des emplois ATOS.

Aujourd'hui, prolongeant en cela M. René Monory qui avait mis un terme à cette suppression, vous entreprenez à nouveau de créer des emplois de cette nature.

Si l'on se situe dans la logique présente faisant reposer sur la fonction publique d'Etat la prise en charge de l'intégralité de l'administration du secteur scolaire et des charges afférentes aux fonctionnements et à l'entretien des établissements, la dotation pour 1990 est très certainement insuffisante, ne serait-ce que pour faire face à l'ouverture d'établissements nouveaux, induits tant par les besoins que par le dynamisme des collectivités territoriales.

Si, en revanche, il faut envisager de recourir à d'autres solutions moins traditionnelles - achèvement de la décentralisation, contrats de sous-traitance, modernisation accrue de l'administration - dès lors comment justifier cette inflexion ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Il est honnête d'admettre que la politique du gel des emplois A.T.C.S. a commencé en 1983, c'est-à-dire en effet à l'époque où M. Savary, puis M. Chevènement étaient rue de Grenelle. Il est, en revanche, extravagant de prétendre que cette politique aurait été remise en cause par M. Monory. Monsieur le député, informez-vous ! Elle a été au contraire aggravée, accentuée, accélérée, hypertrophiée par M. Monory ! J'ai donné des chiffres dans mon intervention ; ils ne peuvent pas être contestés. Malheureusement, j'hérite d'une situation qui, c'est vrai, avait été gérée dans le tourant de la rigueur d'une façon un peu tendue, mais qui a été considérablement aggravée par le gouvernement précédant le nôtre !

**M. Alain Néri.** Eh oui !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Il ne suffit pas, monsieur le député, de hocher la tête pour que les chiffres disparaissent !

Vous devez en tout cas reconnaître que, nous, nous avons amorcé une rupture avec la politique antérieure par la suppression du gel des postes A.T.O.S. et par des créations de postes A.T.O.S.

En ce qui concerne la privatisation de ces fonctions, je suis tout à fait opposé à une telle évolution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marc Reymann.

**M. Marc Reymann.** Monsieur le ministre d'Etat, je reviens sur l'enseignement des langues.

Votre budget comporte 30 millions de francs consacrés à l'enseignement d'une deuxième langue vivante en classes primaires.

Je suis évidemment favorable à cet enseignement en tant qu'élus d'Alsace, région où, par la volonté locale, se pratique depuis des années l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires. Nous connaissons les difficultés de cet enseignement, quoique, en Alsace, dans leur majorité, les écoliers aient, dès leur plus jeune âge, l'oreille habituée aux rythmes de la langue allemande et à la connaissance de sa syntaxe.

C'est l'expérience de ces difficultés qui me conduit à vous demander si les crédits affectés à ce projet pour 150 000 écoliers sont suffisants.

Sont-ils suffisants pour défrayer les professeurs de collèges intervenants ?

Existe-t-il aujourd'hui suffisamment d'instituteurs maîtrisant les langues en corrélation avec les demandes ou faut-il en former ?

Sont-ils suffisants pour mettre au point les techniques appropriées, adaptées aux différentes langues enseignées et pour fournir le matériel nécessaire ? Ou comptez-vous laisser à la charge des parents une participation à l'acquisition de ce matériel, créant ainsi une inacceptable ségrégation par l'argent ?

Monsieur le ministre d'Etat, votre budget subit une substantielle augmentation de 18 milliards de francs. Vous n'en consacrez qu'une part minime à l'enseignement des langues en classes primaires. Or, toutes les pédagogues vous le diront, c'est au niveau de l'enseignement primaire et élémentaire que l'apprentissage d'une langue pose le moins de problèmes. Si la France veut gagner des parts de marchés en Europe, elle n'y parviendra que par la formation des hommes aux langues, us et coutumes de leurs voisins. J'aimerais que le prochain budget marque davantage la volonté du Gouvernement dans ce domaine.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je comprends que vous soyez sensible à cet enseignement dans le primaire, compte tenu notamment des réalisations et des héritages culturels qui existent dans la région où vous êtes élu, l'Alsace.

C'est la première fois en France que 10 p. 100 de la classe concernée - 145 000 élèves à l'échelle du pays - sont intéressés par une initiation à une langue étrangère dans le primaire. C'est donc une innovation.

Nous avons pu satisfaire toutes les demandes formulées par les recteurs, ce qui prouve que les crédits inscrits au budget sont suffisants, à partir du moment où il s'agit d'une expérimentation.

Il est vrai qu'il n'existe pas actuellement assez de maîtres qualifiés pour assurer cette formation dans le primaire. C'est bien pourquoi nous avons dû faire appel à des personnalités extérieures parlant cette langue comme leur langue maternelle ; ce n'est pas forcément une faute sur le plan pédagogique, la capacité de ces personnalités étant appréciée. Néanmoins, j'ai donné comme instruction, pour la rentrée 1989, l'introduction de la formation en langue chez les instituteurs. Si cette expérimentation devait être poursuivie, cette mesure devrait être importante pour les I.U.F.M.

La direction des écoles travaille également, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, à la mise au point des techniques appropriées dans ce domaine.

Le coût de ces mesures ne devrait pas incomber aux collectivités locales à partir du moment où cet enseignement deviendrait un enseignement obligatoire ; il relèverait alors de l'Etat. C'est pourquoi, dans la généralisation du système, nous devons procéder de façon progressive et avec mesure.

**M. le président.** La parole est à M. Rudy Salles pour une deuxième question.

**M. Rudy Salles.** Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais revenir sur les I.U.F.M. prévus par l'article 17 de la loi d'orientation.

Nous avons voté contre cette mesure nouvelle, non par immobilisme ou par frilosité, mais par souci d'éviter de se lancer à l'aveuglette dans une aventure incertaine faute de renseignements suffisants.

Le rapport Bancel, lève certaines incertitudes mais ne laisse pas de nous inquiéter. Nous avons quelques interrogations à vous soumettre.

Comptez-vous unifier le recrutement des enseignants de la maternelle à la terminale au niveau de la licence, voire au niveau de la maîtrise ?

Ne craignez-vous pas qu'une telle unification des exigences de niveau ne tarisse plus encore le recrutement, déjà difficile, des futurs enseignants, alors que l'université ne « produit » pas assez de licenciés ?

Si le CAPES semble devoir être intégré dans le cadre des I.U.F.M. comme un concours terminal, qu'en est-il de l'agrégation dont le rapport cité parle fort peu et qu'advient-il du système des concours nationaux ?

Le rapport Bancel étant défavorable à un corps spécifique d'enseignants des I.U.F.M., que vont devenir les anciens professeurs d'école normale ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Cette partie du rapport du recteur Bancel est la plus délicate parce que c'est celle - je l'ai dit - sur laquelle ne s'est pas établi jusqu'à maintenant un consensus au sein du groupe de travail. C'est aussi celle sur laquelle les approches d'un certain nombre d'organisations syndicales et de corps d'enseignants sont différentes.

Il revient donc à l'Etat de suggérer une démarche. Il est clair que cette démarche doit aboutir à la parité qui est inscrite dans les mesures de revalorisation, notamment un recrutement au niveau de la licence pour les instituteurs. Mais elle ne doit pas aboutir à réduire le niveau de recrutement d'un certain nombre d'enseignants, notamment des enseignants du second degré, tel qu'il s'effectue.

Ce sont donc ces différents éléments que nous intégrons dans les propositions que nous allons faire et qui vont être discutées et soumises à la concertation des interlocuteurs habituels du ministre de l'éducation nationale afin de dégager une voie qui permette à la fois d'assurer un recrutement au niveau de la licence, une formation professionnelle approfondie plus importante pour les instituteurs et pour les professeurs du second degré.

Le principe du concours de l'agrégation n'est, quant à lui, pas remis en cause. La façon dont les agrégés - je ne parle pas de ceux qui passent par des écoles normales supérieures

qui, elles aussi, subsistent et formeront leurs élèves - pourront bénéficier des formations professionnelles des I.U.F.M., est une question sur laquelle nous travaillons également, mais sur laquelle aucune position officielle n'est encore arrêtée ; nos propositions seront préalablement soumises à la concertation avant que je n'arrête une position.

Sur des sujets aussi délicats, je ne veux pas ici, malgré mon souci de bien informer la représentation nationale, figer les positions.

Voilà l'essentiel de ce que je pouvais dire à ce stade sur cette question.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Marcel Dehoux.

**M. Marcel Dehoux.** Monsieur le ministre, l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 juillet 1989 dispose que l'éducation physique et sportive concourt directement à la formation de tous les élèves. Pourriez-vous nous préciser si le projet de budget pour 1990 va permettre d'améliorer quantitativement l'enseignement de l'éducation physique ? En particulier, pourriez-vous nous indiquer le nombre de postes d'éducation physique qu'il sera possible de créer cette année ?

Dans le second degré, va-t-on pouvoir assurer les horaires officiels en permettant à chaque élève de collège de bénéficier dès à présent de quatre heures d'éducation physique et à chaque lycéen de trois heures ? Enfin, dans le premier degré envisagez-vous à moyen terme de confier l'enseignement de l'éducation physique à des instituteurs spécialisés titulaires d'une licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je ne crois pas, *a priori*, qu'il soit possible ou souhaitable de spécialiser des instituteurs en éducation physique. L'instituteur est fondamentalement un maître polyvalent et cette polyvalence, justifiée par la nécessité de donner aux élèves un maître unique, doit être respectée. Elle est le fondement, la caractéristique essentielle de l'école primaire. Si l'on entrait dans un processus de spécialisation de enseignants dans l'école primaire, c'est la nature même de cette école que l'on changerait. Le collège est d'ailleurs une transition à la fois pour l'évolution des enfants et pour l'ordre des enseignants vers cette spécialisation plus grande qui s'inscrit en maîtresse au lycée.

En ce qui concerne les postes de professeur d'éducation physique, je vous rappelle, monsieur le député, qu'en deux ans le nombre de postes ouverts au CAPES et à l'agrégation va considérablement augmenter. Pour l'agrégation, nous allons passer de trente-neuf postes en 1988 et en 1989 à quarante-sept en 1990. Pour le CAPES, les chiffres sont de 355 en 1988, 533 en 1989 et 832 en 1990 ; le nombre de postes ouverts à ces deux concours va donc passer de 334 à 879. Cette progression, supérieure à un doublement, permettra, à l'évidence, de réduire les déficits d'enseignement en éducation physique.

Il faut que vous sachiez que j'ai donné comme instruction aux recteurs d'académie de réduire les écarts qui existent encore entre les horaires officiels et les horaires réels. Je l'ai fait pour l'éducation physique et sportive, mais également pour les enseignements artistiques.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Chouat.

**M. Didier Chouat.** Monsieur le ministre, M. Metzinger, retenu dans sa circonscription, avait préparé la question suivante que je vais vous poser.

La loi du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques dispose que l'enseignement artistique contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. A ce titre, cet enseignement fait partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. La loi d'orientation adoptée en juillet dernier précise, elle, que « les enseignements artistiques contribuent directement à la formation des élèves ».

Ces principes étant posés et rappelés, il convient maintenant de mettre en place les moyens nécessaires à ces enseignements. Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur cette mise en place et sur la manière dont les choses évoluent ?

Les heures consacrées aux disciplines artistiques sont-elles concrètement et correctement inscrites et assurées dans les emplois du temps ?

Le système d'attribution des moyens d'enseignement aux établissements secondaires, dit de la dotation horaire globale, va-t-il continuer à défavoriser les enseignements artistiques trop souvent sacrifiés, notamment dans les collèges, au profit d'autres disciplines qualifiées souvent de plus fondamentales ?

Par ailleurs, s'agissant de l'enseignement élémentaire, les instituteurs et institutrices qui doivent, en effet, continuer d'être des maîtres polyvalents, ont-ils la possibilité de recevoir une formation complémentaire afin de mieux assurer les enseignements artistiques ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, comme je l'ai dit à l'instant, ma politique vise à réduire les écarts entre les obligations officielles et les réalités constatées dans les établissements.

Je ne pense que la dotation horaire globale soit responsable de ces écarts, car c'est bien souvent dans des départements où les dotations sont en moyenne plus élevées qu'ailleurs que ces objectifs sont les moins bien remplis. Cela tient plutôt au fait qu'une politique volontariste est ou non conduite par les responsables éducatifs dans l'académie ou dans le département concerné.

Il faut savoir aussi que nous nous heurtons parfois à l'attitude de certains parents - je ne parle pas de leurs associations - qui ont tendance, par un souci que l'on peut comprendre, à privilégier les matières qui apparaissent comme fondamentales ou plus importantes et qui ne sont pas assez vigilantes pour les autres disciplines.

Ainsi que je l'ai déjà dit, j'ai fixé des obligations aux recteurs dans ce domaine. Nous avons fait des progrès et, nous en ferons encore pour ces disciplines comme pour l'éducation physique et sportive.

Conformément aux propositions qui m'avaient été faites par M. Baqué, qui me conseille sur ces questions, nous continuerons à avancer, à l'occasion de ce budget de 1990 et au cours de l'année scolaire 1989-1990, dans la concrétisation des objectifs concernant ces enseignements.

Dans les collèges, un enseignement artistique de deux heures hebdomadaires, à raison d'une heure d'art plastique et d'une heure de musique, figure au programme. Ont été institués des enseignements à titre facultatif dans le cadre d'ateliers de pratique artistique. Il faut que vous sachiez qu'en 1990, nous aurons 3 millions sous forme d'heures-année supplémentaires pour l'ouverture de 500 nouveaux ateliers.

Il faut que vous sachiez également que, dans le premier degré, nous prenons des mesures en faveur de la formation initiale et continue des instituteurs : création d'ateliers de pratique artistique dans les écoles normales, renforcement des stages d'enseignement artistique dans les plans départementaux académiques et nationaux de formation, attribution d'une aide financière aux instituteurs, maîtres-formateurs en art plastique et en éducation musicale, réalisation d'outils pédagogiques.

Nous développons aussi les activités artistiques des élèves : classes culturelles, classes d'initiation artistique et classes de patrimoine, ateliers de pratique artistique et culturelle, projets d'action éducative dont 40 p. 100 concernant le domaine artistique. Pour mettre en œuvre ce programme, les crédits inscrits au budget de 1989 sont reconduits dans le projet de budget pour 1990.

Dans le second degré, je l'ai dit, sont implantés 500 nouveaux ateliers de pratique artistique. Je précise aussi que nous continuons à développer les nouvelles disciplines de la série A 3, lettres-arts - en 1989-1990, 70 lycées offrent l'enseignement « cinéma » et 60 lycées l'enseignement « théâtre ». Là aussi, des stages nationaux de formation sont proposés aux enseignants et de nouveaux outils pédagogiques spécifiques sont développés.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson.** Monsieur le ministre d'Etat, la loi d'orientation de l'éducation s'est fixé comme objectif l'égalité des chances. Celle-ci suppose davantage de moyens pour

notre système éducatif mais aussi une meilleure répartition de ces moyens, c'est-à-dire une répartition inégale de ceux-ci pour résorber les disparités, parfois criantes, observées entre certaines académies, certains départements, certains établissements.

Que des disparités existent entre zones urbaines et rurales s'explique et, au nom de la solidarité nationale, peut se justifier. Mais il n'est pas admissible qu'il y ait des disparités géographiques indépendamment du caractère urbain ou non de la région concernée. Certes, grâce à l'effort significatif qui a été consenti lors de la rentrée scolaire 1989, certaines disparités entre académies ont diminué, mais d'autres restent encore anormalement fortes.

En ne prenant comme critère que le nombre des emplois, sans tenir compte du niveau de qualification et d'ancienneté des enseignants, il apparaît que l'académie de Versailles est en dernière position des académies métropolitaines, et de très loin, avec un déficit de 1,15 p. 100 par rapport à la moyenne nationale des dotations horaires, alors que l'académie de Paris est en tête, et de très loin, avec un excédent de 4,02 p. 100, soit un écart important de cinq points.

Le bilan inter-académique de l'année 1989 pour l'ensemble de l'enseignement secondaire montre que, par rapport à une répartition équitable des moyens, l'académie de Versailles présente un besoin pondéré de 7 619 heures, alors que l'académie de Paris présente un excédent de 7 301 heures. Pour ce qui est des emplois d'ATOS, l'application du barème académique fait apparaître pour Paris un excédent de 890 postes et pour Versailles un déficit de 880 postes.

Monsieur le ministre d'Etat, nous avons la chance d'avoir dans notre pays - vous l'avez rappelé lors de votre intervention - une gestion centralisée des moyens en personnel, donc égalitaire en théorie, et le budget pour 1990 est doté de moyens nouveaux très importants que je tiens ici à saluer. Alors, comment allez-vous faire disparaître, si possible rapidement, ces disparités anormales dont l'évolution démographique n'est pas la seule cause, afin de faire respecter la règle de l'égalité des chances, de l'égalité des chances de tous, de l'égalité des chances partout ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Fromet.** Excellente question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Il s'agit effectivement d'une question importante et je pense avoir été peut-être le premier à veiller, dans la gestion des postes au niveau national et entre les académies, pour les premier et second degrés, à réduire les inégalités entre les académies. Celles-ci tenaient pour une part à des habitudes culturelles, pour une autre part à des mouvements démographiques et enfin à des retards chroniques en postes qui persistaient ici ou là. J'ai donc mené une politique de correction de ces inégalités, tout en veillant, bien sûr, à ce qu'elle n'impose pas d'évolutions trop brutales aux académies qui doivent rendre des postes.

De ce fait, de douze académies qui se retrouvaient en 1988 avec un bilan inférieur ou supérieur de 1 p. 100 à la moyenne nationale, taux au-delà duquel on peut juger significatives ces disparités, nous sommes passés à six académies seulement dans le bilan prévisionnel de 1989.

Il est vrai que l'académie de Paris est la plus excédentaire, la plus déficitaire étant l'académie de la Réunion. Il est également vrai que l'académie de Versailles connaissait des retards ; ceux-ci ont été corrigés pour l'académie de Versailles comme pour d'autres, et cette académie a bénéficié de dotations de postes très importantes par rapport à ce qu'elle avait reçu en 1987 et 1988. Au moment où je préparerai - dans les jours qui viennent, d'ailleurs - les répartitions inter-académiques pour 1990, je poursuivrai cette politique de résorption des inégalités au bénéfice des académies qui en ont besoin, à cause de retards dans les dotations de postes ou de mouvements d'effectifs d'élèves plus forts.

**M. Jean Proveux.** Y compris pour les ATOS ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Oui, naturellement, dans la mesure des postes qui existent. Cela peut aussi concerner les universités dont nous parlerons plus tard. Je précise d'ailleurs - l'intervention de M. Proveux me permet

de rappeler ce point - que, de toute façon, les créations de postes supplémentaires qui figuraient au budget 1989 et celles qui sont prévues dans le projet de budget pour 1990 permettent de faire en sorte qu'aucune académie ne connaisse pour le second degré de diminution, ni même de simple maintien : toutes les académies ont reçu des postes supplémentaires. Mais certaines, parce qu'elles avaient été auparavant moins bien traitées, sont cette fois, comme disait Orwell, plus égales que d'autres. (*Sourires.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

**M. Jean-Yves Chamard.** Par un concours de circonstances, nous examinons hier dans cet hémicycle les crédits de la formation professionnelle et de nombreux orateurs de tous les groupes, y compris certains de vos amis politiques, monsieur le ministre d'Etat, ont dénoncé les échecs du système éducatif qu'essaie de réparer, à grands coups de milliards, le système de formation professionnelle. Il ne faut pas l'oublier et il faut donc refuser toute auto-satisfaction. Or, de temps à autre vous l'avez frisée, si je puis me permettre.

**M. Michel Berson.** Pas du tout !

**M. Jean-Yves Chamard.** Il faut que chacun sache bien qu'il y a encore beaucoup à faire.

Je voudrais d'ailleurs, avant de poser ma question, réagir à vos propos sur le malthusianisme de certains jurys. J'ai moi-même, voilà déjà quelques années, et ce n'étaient pas vos amis mais les miens qui étaient au gouvernement, participé à un jury de CAPES de mathématiques. Nous avions comme consigne très stricte - vous devez en donner aussi aux jurys actuels - ...

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Pas du tout !

**M. Jean-Yves Chamard.** ... de recevoir le maximum de candidats. Nous en avons reçu qui, manifestement, n'avaient pas compris les mathématiques. Je ne sais pas comment ils avaient eu leur licence, puisque à l'époque il leur fallait une licence et pas une maîtrise, et je ne vais pas vous donner un cours de mathématiques mais les démonstrations qu'ils ont faites étaient telles que l'on ne pouvait que redouter le pire quant à l'enseignement qu'ils dispenseraient à leurs élèves tout au long de leur carrière !

Alors, s'il est vrai qu'il vaut mieux des étudiants formés que des maîtres auxiliaires, il vaut mieux aussi parfois un maître auxiliaire même à moitié bon pendant trois ans qu'un maître titulaire franchement mauvais pendant quarante ans !

Le système éducatif français, tant secondaire que supérieur, n'est pas parfait, je l'ai dit il y a un instant. Il faut donc être vigilant. Certains jurys peuvent avoir la tentation de mettre la barre très haut mais, par expérience personnelle, je sais aussi qu'elle peut être placée très bas et parfois même trop bas.

**M. Jean-Pierre Bequet.** La question !

**M. Jean-Yves Chamard.** M. Bourg-Broc avait raison de vous demander non pas d'annexer au projet de budget mais de nous communiquer le plan de recrutement des cinq prochaines années. Il serait convenable que le Parlement puisse en débattre, même s'il ne se prononce pas par un vote.

Je voudrais vous délivrer un satisfecit, monsieur le ministre.

**M. Jean-Pierre Bequet.** La question !

**M. Jean-Yves Chamard.** Elle va venir.

**M. Michel Berson.** Cela fait déjà deux minutes que vous parlez !

**M. Jean-Yves Chamard.** Je vais dire du bien du ministre, vous n'allez pas me le reprocher ! En parlant tout à l'heure des I.U.F.M., vous avez prononcé les mots de « professionnalité globale » qui figurent d'ailleurs, je crois, dans le rapport du recteur dont nous parlions tout à l'heure. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais lors du débat sur la loi d'orientation, j'avais centré mon intervention sur le problème de la pédagogie. Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, l'accès

aux I.U.F.M. se fait en fin de licence, mais le concours de recrutement n'a lieu qu'un an plus tard après une première formation didactique. Si tel est le cas, j'en suis très heureux car lors du débat sur la loi d'orientation, il m'avait semblé que le recrutement se faisait tout de suite, en dehors de toute formation pédagogique. Or il est tout à fait clair que les qualités pédagogiques d'un enseignant sont au moins aussi importantes que ses compétences propres.

J'en viens à ma question. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Berson.** Déjà !

**M. Jean-Yves Chamard.** Oui, déjà !

... qui reprend d'ailleurs deux questions déjà posées.

**M. Michel Berson.** Ce n'est donc pas la peine d'y revenir !

**M. Jean-Yves Chamard.** Si !

C'est dire l'importance qu'y attachent - j'en suis convaincu - non seulement l'opposition mais vous aussi mes chers collègues de la majorité. Elle concerne l'initiation précoce à une première langue étrangère.

On parle beaucoup d'Europe et de communication. Comment communiquer avec nos voisins européens si ce n'est en parlant une langue qu'ils comprennent et que nous comprenons. Il y a une forte motivation des maîtres, des parents, des enfants, des collectivités locales, pour développer rapidement cette expérimentation.

Elle prend souvent - et là, je ne suis pas d'accord avec ce que vous avez dit tout à l'heure - une forme originale par l'intervention de ce que l'on appelle en anglais un *native speaker*, c'est-à-dire un étranger dont la langue maternelle est celle dans laquelle il va parler. Vous nous avez dit, il y a un instant, que vous envisagiez de donner une plus grande place à l'apprentissage d'une langue étrangère dans la formation des instituteurs.

Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution. Je suis convaincu - et je pense que l'expérimentation qui est en cours le démontrera - que c'est, au contraire, l'intervention de personnes étrangères dans nos écoles qui sera la bonne solution.

**M. Michel Berson.** Faites quelque chose, monsieur le président ! Arrêtez-le !

**M. Jean-Yves Chamard.** Vous n'avez prévu, monsieur le ministre, que 44 millions supplémentaires dans le budget pour cette action. Croyez-vous que vous pourrez faire face aux demandes qui viendront de toutes parts ?

Bien des départements et bien des communes sont prêts à faire un effort financier beaucoup plus important à la rentrée de 1990.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il ne reste plus de temps de parole pour les autres !

**M. Jean-Yves Chamard.** Pouvez-vous nous dire dès maintenant, sans attendre le bilan de l'action menée au cours de l'année 1989-1990 qui sera dressé en avril ou mai, si, au mois de septembre 1990, vous serez en mesure d'ouvrir beaucoup plus largement les portes à l'initiation précoce à une langue étrangère ?

**M. Eric Raoult.** Plus c'est long, plus c'est bon ! (*Rires.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je ne sais pas comment se comportait le ministre lorsque vous faisiez partie de jurys de mathématiques, mais, moi, je ne donne aucune consigne aux jurys !

**M. Jean-Yves Chamard.** Vous parliez de malthusianisme à l'instant à la tribune !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je me suis exprimé après sur un certain nombre de décisions, mais je ne donne aucune consigne aux jurys. Il y a peut-être des contacts avec l'inspection générale, sûrement pas systématiques d'ailleurs,

peut-être avec la direction des écoles, mais, moi, je n'ai jamais rencontré de professeurs de jury et je ne leur ai transmis aucune consigne, qu'elle soit écrite ou orale.

En ce qui concerne le plan pluriannuel des personnels, j'ai pris l'engagement de le publier en janvier et la décision sera prise dans deux mois et demi ou trois mois. Je ne refuse pas du tout de répondre à la représentation nationale mais je ne peux pas vous donner aujourd'hui des chiffres dans ce domaine ! De nombreux chantiers sont en cours. Celui-ci sera achevé en janvier, ainsi que je l'ai annoncé depuis le début.

Pour les I.U.F.M., c'est effectivement en fin de licence que seront recrutés les élèves, mais c'est au cours de leur scolarité, après avoir passé le concours, qu'ils seront recrutés comme élèves-professeurs, au sens strict, avec plutôt un statut d'allocataire en quelque sorte.

**M. Jean-Yves Chamard.** Sur des critères pédagogiques ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Sur la base de ce que seront les concours à ce moment-là. Il m'est un petit peu difficile de répondre à cette question. A mon avis, à partir du moment où l'on introduit une professionnalisation, il est logique qu'elle puisse intervenir dans le cadre même des concours, mais il est encore un peu tôt pour trancher.

Enfin, en ce qui concerne l'initiation aux langues dans le primaire, je veux faire le bilan. On fait une expérience. Je ne veux pas prendre de décisions sans en avoir le résultat et vous annoncer par exemple que l'on passera à 20 p. 100 l'année prochaine pour les élèves de C.M. 2 ou de C.M. 1 ! Je donnerai des informations à votre commission ou à l'extérieur dès que le bilan sera fait. S'il est positif, si nous voulons poursuivre, je donnerai alors de nouvelles indications.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Monsieur Chamard estimez-vous avoir posé les deux questions pour lesquelles vous étiez inscrit ?

**M. Jean-Yves Chamard.** Non, mais la seconde est beaucoup plus courte. Je vous rassure et je rassure mes collègues !

**M. le président.** Monsieur Chamard, je n'ai pas voulu vous interrompre. Je n'aime pas interrompre mes collègues, car ils sont les représentants de la nation et non des élèves de sixième. Cela dit, vous avez plus que triplé votre temps de parole en posant votre première question. Je vous demande d'être maintenant très concis pour poser la deuxième. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Chamard.** Je ne prendrai pas plus de deux minutes, monsieur le président.

Monsieur le ministre, pourriez-vous indiquer tout de même à quelle date prendra fin l'expérimentation concernant les langues étrangères afin que l'on puisse savoir quand on pourra prendre des décisions pour septembre ?

Ma seconde question porte sur l'utilisation de nouvelles technologies. J'ai noté avec intérêt qu'il y aurait 130 millions supplémentaires. Pourriez-vous nous dire à quoi ils seront utilisés ? On manque actuellement de logiciels pédagogiques. Alors qu'un grand nombre de collectivités locales, notamment des départements et des communes, investissent dans des ordinateurs, il y a peu de didacticiels. Envisagez-vous de développer également l'usage du vidéo-disque, technologie tout à fait intéressante dans des disciplines comme la biologie ou la géographie, par exemple ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, ces nouvelles technologies - celles des caméras, des magnétoscopes dits de salon, des téléviseurs ou des ordinateurs - offrent effectivement des possibilités d'application très étendues, notamment dans l'enseignement des langues vivantes. D'ailleurs, depuis 1986, une partie de l'épreuve orale de langue vivante du baccalauréat doit être construite à partir d'un enregistrement sonore ou d'une image, ce qui est une façon d'intégrer ces nouvelles technologies.

Le plan « Informatique pour tous » puis le plan « vidéo-collège » ont permis de faire de nouveaux pas en avant. Les sommes dégagées au budget de 1990 permettront d'améliorer

l'équipement des établissements en caméscopes et en packs de montage. Il s'agira d'équiper les établissements scolaires avec un matériel audiovisuel suffisant pour permettre d'intégrer l'image à la pédagogie, notamment dans les disciplines littéraires et scientifiques.

Par ailleurs, une concertation est en cours avec les divers partenaires concernés dans les académies afin de définir les meilleurs moyens d'utiliser les sommes dégagées dans le cadre du crédit que j'évoquais à l'instant.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne les formations postérieures au baccalauréat. Elle fait suite à celle que j'avais posée sur ce sujet l'année dernière.

En effet, l'année dernière, j'avais insisté sur l'importance du développement des formations de type B.T.S., qui sont à tous égards souhaitables : plus grande accessibilité pour les jeunes, continuité avec les études secondaires, meilleure intégration au milieu économique et plus grande facilité pour trouver des débouchés.

Vous m'aviez annoncé l'élaboration de schémas concertés de développement de ces formations, préalable à la création de nouvelles sections. A l'occasion de la rentrée scolaire, vous nous avez envoyé un document faisant le point sur cette rentrée et indiquant que ces schémas avaient été élaborés sous la responsabilité des recteurs et en liaison avec les collectivités locales. Le rectorat de l'académie de Dijon a déclaré tout ignorer de ces projets de concertation avec les collectivités locales, et les élus locaux de mon département ne sont au courant de rien.

Pourquoi de tels documents, essentiels pourtant pour l'avenir de ces sections post-baccalauréat, ont-ils été élaborés dans le secret des bureaux et sans concertation avec ceux qui sont en contact permanent avec les réalités économiques et qui connaissent mieux que quiconque les besoins en formation ?

Peut-on espérer, grâce à ces schémas, combler le retard considérable qui a été pris dans certains départements ? C'est le cas dans le mien, non seulement dans le secteur industriel mais surtout dans le secteur tertiaire.

Enfin, quel espoir pouvons-nous donner aux jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études après le baccalauréat sans aller à l'université tout en acquérant, dans un circuit court, une formation qu'ils pourront immédiatement utiliser ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je me garderai de mettre en cause le recteur de Dijon sans m'être informé auprès de lui, mais je suis surpris de votre propos.

Les recteurs, à qui j'ai envoyé des instructions écrites et que je réunis environ tous les deux mois ou tous les mois et demi, savent que les schémas concertés de développement des formations post-bac, qui concernent d'ailleurs davantage l'enseignement supérieur à proprement parler que l'enseignement scolaire même si elles ont lieu dans des établissements du second degré, dans les lycées, doivent être élaborés sous la responsabilité des rectorats, effectivement, mais en concertation explicite avec les collectivités locales.

Je serais donc surpris, - mais je vais m'informer, - que le recteur de Dijon ait omis de le faire et, en tout cas qu'il n'ait pas eu connaissance de ces instructions extrêmement précises. Je ne connais aucun recteur qui ignore ces dispositions.

En tout cas, dans la région où je suis élu, le recteur a naturellement procédé à ces concertations.

Quoi qu'il en soit, l'effort de développement des formations post-bac se poursuit avec ces schémas qui permettent de mieux prévoir les flux des lycéens et facilitent donc les décisions.

A la rentrée de 1990, soixante divisions de classes préparatoires aux grandes écoles seront ouvertes. Depuis 1987, ce sont les recteurs qui prennent la décision d'ouvrir des sections de techniciens supérieurs. A la rentrée de 1989, cent-soixante divisions de première année ont été ouvertes, cinq B.T.S., ont été renouvelés, un B.T.S. en domotique a été créé et on a créé un diplôme des métiers d'art en lutherie. D'autres renouvelations sont à l'étude.

Il y a aussi des évolutions et des créations. On prévoit pour la rentrée de 1990 l'ouverture de dix classes préparant au diplôme d'études comptables et financières - le D.E.C.F. - et de treize classes préparant au diplôme préparatoire aux études comptables et financières, le D.P.E.C.F.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. René Couanau.

**M. René Couanau.** Monsieur le ministre, avec Jacques Barrot, je voudrais vous poser quelques questions concernant l'enseignement privé.

Vous avez exprimé à plusieurs reprises votre intention de veiller à la parité de traitement entre l'école publique et l'école privée. Or il y a trois domaines dans lesquels elle est loin d'être réalisée, et vous le savez : la formation initiale des maîtres, la formation continue et la situation des directeurs d'école.

En ce qui concerne la formation initiale des maîtres, les crédits de fonctionnement des centres de formation pédagogique privés sont loin d'être du même niveau que ceux des écoles normales publiques. Pourra-t-on un jour établir une comparaison entre le prix d'un élève-instituteur d'une école normale publique et celui du futur maître d'une école élémentaire privée sous contrat ? Il y a en tous cas une disparité flagrante concernant la prise en charge des études : vous avez en effet prévu une allocation d'études de 48 000 francs par an pour les futurs enseignants du secteur public. Comptez-vous étendre une telle mesure aux élèves-maîtres des centres de formation pédagogique privés ?

En ce qui concerne la formation continue, bien qu'un plan de rattrapage ait été mis en œuvre, le retard du secteur privé est important. Or vous avez fait de la formation continue des maîtres de l'enseignement public l'une des bases de l'amélioration du système d'enseignement. Comptez-vous combler un peu plus rapidement le retard ?

Enfin, le troisième domaine, c'est la situation des directeurs d'écoles privées, que j'ai déjà évoquée en commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ainsi que vous le savez, la situation matérielle des directeurs d'écoles privées sous contrat n'est pas, loin de là, en parité avec celle des directeurs d'écoles publiques, puisqu'ils ne perçoivent aucune indemnité, qu'ils n'ont pas les mêmes échelles indiciaires et qu'ils ne bénéficient d'aucune décharge de service. Ce sont donc les familles qui doivent assumer les charges correspondantes. Quelles mesures de parité comptez-vous prendre, monsieur le ministre, dans ces différents domaines ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, les crédits consacrés à la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement privé s'élèvent pour 1990 à 222,3 millions de francs, soit une augmentation de 9,5 millions de francs par rapport à 1989.

Ces moyens supplémentaires comprennent l'actualisation des dotations - 3,5 millions de francs -, une mesure de mise à niveau - 4 millions de francs - et des crédits destinés à la formation des maîtres à l'expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante à l'école - 2 millions de francs.

En ce qui concerne le recrutement, les modalités ne sont pas les mêmes dans le secteur public où les règles de recrutement par concours et d'affectation sont plus contraignantes, et dans le secteur privé qui ne subit pas les mêmes contraintes. Dès lors, les comparaisons, notamment pour la formation initiale, ne sont pas probantes. Par ailleurs, les mesures de revalorisation devraient avoir des effets positifs également pour les établissements privés puisque leurs enseignants bénéficieront de ces dispositions.

Pour la formation continue, les mises à niveau nécessaires ont été effectuées : 15 millions de francs par an au cours des dernières années, et encore 4 millions de francs au budget pour 1990, indépendamment des actualisations. Le retard, au demeurant limité, dans une récente étude effectuée par le ministère est donc aujourd'hui résorbé.

Quant aux directeurs d'écoles privées, il est vrai que la question avait été posée de savoir s'ils pouvaient bénéficier des dispositions particulières prévues en faveur des directeurs

d'écoles publiques. A mon avis, la loi ne permet pas de leur étendre les avantages en cause. Une étude juridique interne réalisée au sein de mon ministère me l'a récemment confirmé. Néanmoins, après concertation avec les représentants de l'enseignement privé, et en raison de la complexité juridique du problème, j'ai accepté de demander officiellement un avis au Conseil d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais vous poser avec Monique Papon une question relative à la revalorisation du statut des inspecteurs de l'éducation nationale.

Le statut des personnels enseignants a fait l'objet d'une revalorisation lors de la dernière rentrée scolaire. Elle était nécessaire, et l'on ne peut que se réjouir de cette décision.

En revanche, les inspecteurs de l'éducation nationale n'ont encore bénéficié d'aucune mesure de ce type. Certes, ce retard s'explique par une refonte des textes statutaires et une provision de crédit d'un montant de 18 millions de francs est inscrite à cet effet dans votre budget, mais l'ensemble manque de précision.

Pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre d'Etat, quand aura effectivement lieu cette revalorisation tant attendue ? Ne serait-il pas équitable de lui donner une portée rétroactive à la rentrée de 1989 afin qu'elle soit applicable en même temps que celle accordée aux autres personnels enseignants ? Enfin, pour combien de postes est-elle prévue et est-il certain que ce nombre de postes corresponde aux besoins réels ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** En général, monsieur Foucher, l'auteur d'une question, quel que soit son groupe, m'informe de la nature de sa question, ce qui me permet de lui donner une réponse plus précise. C'est une question de méthode ! Mais naturellement, chacun est libre !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Vous avez raison, mais je remplace Mme Papon. Je suis désolé.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je comprends bien. Mais je ne suis pas Pic de la Mirandole, et lorsqu'il s'agit de questions très précises, le fait d'en connaître la teneur à l'avance permet d'avoir une discussion plus intéressante.

En tout cas, je suis tout à fait conscient du rôle très important que jouent les IDEN dans le système éducatif. J'en ai réuni encore récemment un très grand nombre, des centaines, et je me suis adressé à eux en insistant sur l'importance du rôle qu'ils jouent et sur l'attention que je porte à leurs conditions de travail.

Sachez que j'ai déjà décidé de doubler les dotations allouées lors de la création ou de la rénovation des locaux de ces inspecteurs. J'ai également fait inscrire 3 millions de francs au projet de budget pour moderniser les matériels dont ils disposent.

Par ailleurs, une longue négociation a été conduite avec les représentants des IDEN pour mettre en place un nouveau corps et permettre une revalorisation.

Les textes et les mesures financières qui toucheront à la fois le domaine statutaire et le domaine indemnitaire sont en cours de négociation avec la fonction publique et le budget.

Je souhaite pour ma part qu'un large pourcentage des corps puisse accéder au premier grade des futurs inspecteurs de l'éducation nationale, les I.E.N., et qu'une forte proportion d'entre eux puisse intégrer le corps des inspecteurs régionaux de l'éducation nationale, les I.R.E.N.

Enfin, je m'efforce d'obtenir une revalorisation indiciaire pour les IDEN qui sont au dernier échelon, et le système indemnitaire sera par ailleurs unifié et revalorisé.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, pour poser une seconde question.

**M. Jean-Pierre Foucher.** C'est une question sur les rythmes scolaires, que vous pose ma collègue Mme Isaac-Sibille, retenue aujourd'hui dans sa circonscription.

La modification des rythmes scolaires que vous avez voulue, monsieur le ministre d'Etat, pour une durée de trois ans, présente des avantages puisqu'elle tend à établir, si ce

n'est à rétablir, un équilibre entre le temps consacré à l'étude et celui dévolu au repos nécessaire aux jeunes enfants et aux adolescents.

Cette décision entraîne une amélioration des conditions de vie des collégiens et des lycéens. Mais les temps changent, les modes de vie aussi. Nous sommes entrés dans une civilisation des loisirs. Que faut-il penser de l'oisiveté des jeunes enfants, sans aucune activité, avec des structures d'accueil insuffisantes, pendant treize jours ?

Vous entendez faire échec à l'échec scolaire. Faut-il que l'école de la rue supplante celle de la formation ? Le rythme nouveau de la scolarité pourrait bien être détruit par les maux engendrés par ce nouvel aménagement.

Il apparaît nécessaire que l'Etat aide financièrement les collectivités locales, en complément d'un effort accru des caisses d'allocations familiales. Ainsi, les bons-vacances, d'une durée de trois semaines, pourraient être portés à trois mois.

Pouvez-vous nous donner, monsieur le ministre d'Etat, votre sentiment sur cette politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je suis heureux que, à travers la question de Mme Isaac-Sibille, soit posé le problème des rythmes scolaires et je me réjouis que vous apportiez votre appui à la politique que je mets en œuvre.

Je suis surpris du manque d'information dans ce domaine. Parce que nous avons adopté, à l'occasion du vote de la loi d'orientation, un nouveau calendrier à compter de 1990, les parents sont absolument persuadés que, cette année, les vacances de Toussaint ont été allongées. C'est faux. Elles comptent le même nombre de jours que l'année dernière. Le calendrier n'a pas changé, puisque le nouveau, encore une fois, ne s'appliquera qu'à partir de 1990-1991. Tout cela prouve à quel point les phénomènes d'information ne sont pas toujours très faciles à contrôler !

Quoi qu'il en soit, la façon dont nous avançons vers ce rythme de sept semaines de classe suivies de deux semaines de vacances me paraît positive, et le Conseil supérieur de l'éducation nationale a d'ailleurs approuvé ce nouveau calendrier scolaire à la quasi-unanimité.

Il est vrai que l'Etat ne doit pas ignorer les charges qui pèsent sur les familles et les collectivités locales hors des périodes de temps scolaire. Mais je vous rappelle que le nouveau calendrier n'augmentera pas le nombre de jours de vacances. Au contraire, en diminuant le nombre de demi-journées, il permettra d'une certaine façon de travailler davantage.

Je m'attache personnellement, dans le cadre des responsabilités de mon département ministériel, à répondre en partie aux besoins des uns et des autres, familles et collectivités. D'autres ministères interviennent également. Mais je suis quelque peu surpris que, de vos bancs, on m'ait fait le grief d'avoir augmenté le nombre des enseignants mis à disposition de mouvements socio-éducatifs. Ce sont justement ces mouvements qui, aidés de cette manière par l'Etat, peuvent assurer l'accueil des enfants hors du temps scolaire. Je trouve contradictoire votre approche des problèmes !

Personnellement, je souhaite que les collectivités s'engagent davantage à aider l'école « hors de l'école », si je puis dire. Les contrats de ville, voire les projets d'actions éducatives, peuvent permettre à ce partenariat de se développer. J'y suis tout disposé, et j'ai d'ailleurs, vous le savez, signé en ce sens des contrats avec les recteurs et avec les villes de Lyon et de Rennes.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le ministre d'Etat, le fait qu'un plus grand nombre d'élèves aient été accueillis dans les lycées cache que ce sont toujours les enfants de familles aux revenus modestes qui font majoritairement les frais d'une absence profonde de démocratisation. En effet, comment promouvoir la démocratisation de l'enseignement et s'attaquer aux causes premières de l'échec scolaire lorsque la sélection par l'argent persiste ?

La combattre, c'est en premier lieu faire avancer la gratuité des études et des transports scolaires. Nous avons formulé à de nombreuses reprises des propositions. Les luttes menées ont permis de concrétiser dans ce budget l'une d'entre elles : la gratuité des manuels scolaires pour les élèves de quatrième et de troisième technologiques des lycées professionnels. Mais beaucoup reste à faire.

Ainsi, les crédits consacrés aux bourses de l'enseignement scolaire augmentent moins vite que l'inflation. Plus grave est l'inadaptation du plafond de revenus. Le montant de la part de bourses, inchangé depuis onze ans, a entraîné en 1989 une sous-utilisation des crédits. Je voudrais donner un exemple, monsieur le ministre d'Etat : une famille de trois enfants ayant des ressources de 6 500 francs mensuels perçoit, pour un enfant au lycée, une bourse trimestrielle de 225 francs - tout juste le prix d'une paire de chaussures tous les trois mois, et encore faut-il qu'elles soient bon marché !

Cette question du relèvement de la part de bourse et du plafond de revenu est très importante. Elle concerne des millions de familles et des millions d'élèves qui pourraient être aidés à poursuivre leurs études si vous acceptiez de prendre des mesures dans ce sens. Serait-il possible, par exemple, que les crédits qui n'ont pas été utilisés parce que les plafonds des revenus sont trop bas soient utilisés tout de suite pour l'année 1990 ?

Nous attendons beaucoup de votre réponse. Elle déterminera pour une large part la décision finale de notre groupe.

De même, nous insistons pour qu'il soit étendue la gratuité des livres aux classes de seconde des lycées d'enseignement technique et professionnel et que soit prise une disposition fiscale supprimant la T.V.A. sur les fournitures scolaires. La fixation, dès cette année, du taux à 5 p. 100 serait comprise comme la manifestation d'une volonté d'aller dans ce sens.

Enfin, nous proposons qu'une réflexion approfondie soit engagée afin que les tarifs de pension et de demi-pension soient mieux adaptés aux revenus réels des familles.

Certaines de ces questions pourraient être réglées tout de suite. D'autres ne pourront l'être qu'avec le temps. Je n'en attends pas moins vos réponses, monsieur le ministre d'Etat.

**M. Jacques Brunhes.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Madame le député, je suis ici pour éclairer la représentation nationale. Je répondrai donc à la question que vous posez et dont je comprends tout à fait qu'elle retienne votre intérêt. Mais, puisque vous évoquez les votes possibles, je crois que personne, vous comprise, ne peut nier l'effort considérable que représente le budget de l'éducation nationale pour 1990, budget qui est en progression par rapport à celui de 1989 en ce qui concerne aussi bien le montant des crédits que les postes créés ou les moyens ouverts.

Je l'ai dit, c'est un bon budget. Certains peuvent le souhaiter meilleur, d'autres peuvent avoir du mal à l'approuver par leur vote, mais je crois que voter contre serait, compte tenu de ce que nous avons en commun en ce qui concerne l'éducation, une déception pour beaucoup.

En tout cas, pour le problème qui vous préoccupe et qui me préoccupe aussi, les bourses de l'enseignement scolaire, je peux dire ou redire que le budget 1990 prévoit un effort non négligeable en faveur des bourses du second degré, et particulièrement du second cycle du second degré.

L'augmentation apparente des crédits - plus 2,6 p. 100 - peut sembler modeste si l'on parle de 70 millions de francs de plus qui portent la dotation de 2 708 millions à 2 778 millions de francs. En fait, il s'agit de l'augmentation à la rentrée de 1990, et donc calculée sur un tiers d'année. Elle correspond à un crédit supplémentaire en année pleine de 210 millions de francs, soit une progression de 7,8 p. 100 par rapport aux crédits de 1989. En deux ans, c'est-à-dire par rapport à 1988, la progression s'établit à près de 15 p. 100, ce qui n'est tout de même pas négligeable.

Ces crédits supplémentaires sont au surplus concentrés dans le second cycle - celui où le coût des études est plus élevé, nous le savons - pour lequel les moyens auront ainsi progressé de 20 p. 100 en deux ans. Cet effort a déjà permis, à la rentrée de 1989, de majorer le montant de la prime d'équipement de 700 à 900 francs de porter la prime d'entrée

en seconde de 900 francs à 1 200 francs - ces deux mesures concernant plus de 130 000 bénéficiaires - et d'augmenter enfin de 8 p. 100 le montant de la part de bourse.

Le crédit demandé pour 1990 permettra une nouvelle amélioration de l'aide dans le second cycle, selon des modalités sur lesquelles nous devons travailler.

Je comprends vos préoccupations, et croyez que je suis déterminé à poursuivre et intensifier la politique engagée. Je suis convaincu que c'est indispensable pour atteindre l'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

Augmenter le nombre des garçons et des filles qui iront au niveau du bac, c'est forcément entraîner dans des études longues des jeunes gens et jeunes filles venant de milieux moins favorisés. Le système d'aide sociale doit donc être adapté et étoffé en conséquence et il me paraît nécessaire de chercher, dans cette perspective, à améliorer la portée et l'efficacité de notre système de bourses.

Je souhaite accroître de façon substantielle le nombre des boursiers et revoir les conditions d'attribution des bourses, en relevant leur taux et les plafonds de ressources qui y donnent droit. Dans cet esprit, je m'engage à proposer des mesures de démocratisation et à renforcer, dans la gestion des fonds mais aussi à l'occasion des exercices budgétaires suivants, l'effort entrepris depuis deux ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est vrai, madame Jacquaint, qu'il a pu se produire dans le passé, pour des raisons techniques de gestion, une non-consommation de certains crédits de bourses. Les parlementaires y sont à juste titre sensibles. Je puis vous assurer que ce ne sera pas le cas pour 1989. Tous les crédits ont été délégués et seront donc consommés.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

La parole est à M. Marcelin Berthelot.

**M. Marcelin Berthelot.** Monsieur le ministre d'Etat, les personnels non enseignants de l'éducation nationale, ATOS et ITA, sont fonctionnaires d'un service vital, qui doit contribuer à réduire les conséquences des inégalités sociales, thème qu'a déjà abordé, sur un autre chapitre, ma collègue Mme Jacquaint, et sur lequel nous reviendrons.

De par leurs fonctions dans les différents services et établissements scolaires et universitaires, ces personnels contribuent à faire jouer au service éducatif son véritable rôle : accueil des élèves et des étudiants, restauration, entretien, maintenance des locaux et des laboratoires, santé, hygiène et sécurité.

Enseignants, étudiants et élèves estiment la contribution de ces personnels décisive pour créer l'environnement nécessaire aux études. Pourtant, 7 000 postes ont été supprimés entre 1981 et 1988, à raison de mille par an et, dans la dernière période, 40 000 TUC ont été utilisés pour pallier le manque de postes.

Vous avez annoncé des mesures, spécifiques à votre ministère, de dotations et indemnités complémentaires. A ce titre, vous ouvrez une ligne de crédits de 25 millions. Vous annoncez aussi le doublement des promotions pour une catégorie de personnels. Mais vous avez dit vous-même que vous comptiez aller plus loin. C'est une nécessité absolue. Il faut aller plus loin sur les revendications salariales, les créations d'emplois, l'amélioration des déroulements de carrière, la formation des personnels et leurs conditions de travail.

Monsieur le ministre d'Etat, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour résoudre ces questions urgentes ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je crois avoir donné, dans mon intervention, des indications précises en ce qui concerne les personnels ATOS et ITA.

Comme je l'ai indiqué, je dois avoir une rencontre de travail avec l'ensemble des organisations représentatives de ces personnels. Le rendez-vous est pris. J'ai hésité, je vous le dis très franchement, sur le point de savoir où il convenait d'annoncer certaines mesures, notamment le crédit supplémentaire, non négligeable, de 25 millions de francs, que j'ai pu obtenir après discussions interministérielles pour l'amélioration du système indemnitaire des personnels en cause. Mes interlocuteurs, en effet, aiment bien que, parfois, les décisions soient discutées et annoncées avec eux.

J'espère, puisque vous êtes parfois sensible aux préoccupations qu'expriment légitimement ces personnels et à leur psychologie collective, que vous comprendrez, monsieur le député, pourquoi je ne souhaite, avant cette rencontre, aller au-delà de ce que j'ai déjà dit, de façon assez claire, en répondant à certaines des préoccupations qui ont été exprimées lors de la préparation du budget, notamment à l'occasion des discussions en commission des affaires culturelles. Ces préoccupations ont eu un aboutissement. Ainsi, les interventions des parlementaires, singulièrement du côté gauche de l'Assemblée, ne sont certainement pas étrangères à l'obtention du crédit supplémentaire de 25 millions dont je viens à nouveau de parler.

Pour le moment, monsieur le député, avec votre bienveillance, et par égard pour mes futurs interlocuteurs, j'en resterai là.

Fuis-je maintenant, monsieur le président, demander une suspension de séance de cinq minutes ?

**M. le président.** Tout à fait, monsieur le ministre. Elle est de droit si vous la demandez.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous continuons les questions du groupe communiste.

La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre, l'éducation physique et sportive, la musique et les arts plastiques sont-ils des « suppléments de corps », des suppléments d'âme ou des disciplines essentielles de l'éducation ? La question vaut toujours d'être posée.

Ces disciplines demeurent traditionnellement les mal aimées de l'éducation nationale, bien que la psychologie scientifique, redécouvrant les intuitions de génie qui sont éparpillées dans notre tradition pédagogique, ait depuis longtemps tranché le débat en leur faveur.

Je commence par l'éducation physique et sportive, qui a été plébiscitée par les jeunes dans un sondage récent. Celle-ci souffre d'équipements insuffisants, de problèmes de transport, d'effectifs trop lourds, d'insuffisance de pratique en temps réel, autant d'imperfections qui font qu'elle est souvent en-deçà du seuil d'efficacité et de crédibilité.

La formation de l'homme moderne comme le développement des pratiques sportives à techniques élevées appelleraient une pédagogie de soutien, d'approfondissement sportif, de spécialisation, ainsi qu'un enseignement de quatre heures dans les collèges et de trois heures dans les lycées ! Dois-je rappeler que la seule application des horaires officiels réclame 1 000 créations de postes pour l'E.P.S. ?

S'agissant de l'enseignement des arts plastiques et de celui de la musique, l'éducation nationale demeure dans l'obligation de les dispenser. Vous avez bien fait, monsieur le ministre, de rappeler aux recteurs, dans votre circulaire du 20 décembre 1988, que la promotion de ces disciplines était prioritaire.

Toutefois, vous ne pouvez ignorer que la dotation horaire globale étend - on serait tenté de dire fatalement - ses ravages éducatifs. Ses méfaits n'ouvrent-ils pas la voie à la conception d'un tronc commun d'enseignement complété de modules optionnels, mais le tout décalquant des formations diverses instituant une école de l'inégalité faite de parcellisation des savoirs et débouchant sur un savoir minimal ? Se trouverait alors compromis à terme l'enseignement de ces disciplines - musique et arts plastiques - qui seraient alors boutées hors de l'école, ravalées au rang de disciplines de récréation, alors qu'elles répondent aux exigences de la formation de chaque élève et qu'elles apportent dans l'école une solution éducativement vraie au problème des rythmes de l'enfant.

En tout état de cause, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que l'application de l'article 16 de la loi du 6 janvier 1988 s'avère opportune, lequel exige la présentation au Parlement d'un état récapitulatif des crédits affectés aux disciplines artistiques et détaillant la destination réelle desdits crédits ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, la question de l'importance des disciplines sensibles ou de l'éducation physique et sportive mérite d'être reposée, disiez-vous. Toutefois la réponse mérite-t-elle d'être répétée - mais puisqu'il s'agit de vous, monsieur Hage, je dirai, par courtoisie, renouvelée - dans la mesure où j'ai déjà répondu tout à l'heure à une question sur ce point.

Vous avez vous-même insisté sur l'importance que j'attachais à ces disciplines en rappelant la circulaire que j'ai adressée aux recteurs pour leur demander de respecter les horaires obligatoires. Peut-être parce que je suis un ministre qui, lui, ne considère pas l'éducation physique et sportive comme une discipline de second ordre, peut-être parce que j'ai terminé mes études en étant pion, comme on dit, à l'école normale supérieure d'éducation physique, l'ENSEP, je suis sensibilisé à cette discipline depuis longtemps. D'ailleurs, ma famille compte plusieurs professeurs d'éducation physique et sportive. Par conséquent, je mesure l'importance de cette discipline, d'autant que j'ai moi-même, comme vous le savez, beaucoup consacré au sport. Mais ne personnalisons pas ce débat.

Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, l'augmentation considérable du nombre des postes mis au concours de l'agrégation et du CAPES en 1989 et 1990 constitue une garantie que va diminuer encore le déficit existant entre les horaires et les heures effectivement réalisées.

En fait, on ignore parfois les progrès qui sont faits dans notre système éducatif. Dans ce domaine, même si tout n'est pas encore satisfaisant, des progrès considérables ont été réalisés, puisque le nombre total des heures d'éducation physique et sportive non assurées, qui était de 11 000 heures en 1986-1987, est tombé à 1 600 heures au cours de l'année 1988-1989. Par conséquent, nous sommes dans une perspective de progrès et non dans une perspective de régression. Mais nous devons nous inscrire fermement dans cette perspective de progrès pour réduire encore cet écart qui existe, et c'est un des objectifs que je poursuivrai au cours de cette année scolaire.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Guy Lordinot.

**M. Guy Lordinot.** Monsieur le ministre d'Etat, la création prochaine des instituts universitaires de formation des maîtres suscite quelques inquiétudes au sein des actuelles écoles normales, et vous en avez parlé tout à l'heure. Les personnels de celles-ci craignent de disparaître totalement ou d'être phagocytés dans des organismes où ils perdront toute efficacité. Pouvez-vous préciser vos intentions sur le devenir des écoles normales dans leur fonctionnement actuel, et sur le recrutement des nouveaux instituteurs dans les départements d'outre-mer ?

Au détour de votre réponse, il serait intéressant que vous puissiez indiquer les mesures nouvelles prévues pour les départements d'outre-mer.

Une autre institution vit dans l'inquiétude : la mutuelle accidents élèves. Fortement menacée pendant la période 1986-1988, elle subit aujourd'hui une rude attaque de ses pères fondateurs. Nous savons l'intérêt que le Gouvernement porte à la mutualité et nous le partageons. Aussi serions-nous heureux de voir la mutualité installée officiellement au sein de l'école publique. En ce qui le concerne, M. le ministre de la défense a annoncé sa ferme intention de signer une directive en ce sens pour assurer un fonctionnement régulier des mutuelles investies d'une mission de service public. Avez-vous l'intention, monsieur le ministre d'Etat, de reconnaître officiellement à la mutuelle accidents élèves, dont vous connaissez les avantages et les services qu'elle continue de rendre aux familles françaises, une mission de service public ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, il y a trois questions dans votre question.

La première concerne la situation des professeurs d'écoles normales dans la perspective de la création des I.U.F.M. Cette création sera progressive, comme je l'ai dit tout à

l'heure, et à la rentrée de septembre, seulement un ou deux I.U.F.M. expérimentaux se mettront en place. Ils le feront, en rassemblant les moyens existants, c'est-à-dire les moyens de formation qui sont actuellement en vigueur dans les écoles normales, dans les C.P.R. ou, éventuellement, dans telle ou telle ENNA s'il y en a une dans l'académie. Nous n'allons pas bâtir à partir de rien. Nous allons nous appuyer sur le réseau existant pour le mettre en synergie afin de le faire fonctionner mieux.

Dans toutes les autres académies, tant qu'il n'y aura pas d'I.U.F.M., en tout état de cause, les écoles normales subsisteront et les professeurs et les directeurs y exerceront dans les conditions qui sont actuellement les leurs.

Ensuite, chaque I.U.F.M., par un processus qui sera progressif et auquel seront véritablement associés les personnels, sera pourvu d'un noyau d'enseignants formateurs permanents et les professeurs d'écoles normales pourront opter pour ces fonctions, à condition d'en accepter le cahier des charges. Il ne s'agit pas, bien entendu, de refaire les écoles normales à l'intérieur des I.U.F.M. mais d'utiliser le potentiel des professeurs d'écoles normales au sein de ces I.U.F.M. afin de former des instituteurs, encore que tel ou tel peut très bien intervenir aussi pour la formation d'autres enseignants.

La situation des professeurs d'écoles normales qui n'opteraient pas pour ces fonctions d'enseignant formateur permanent dans les I.U.F.M. fera l'objet d'un examen attentif, au cas par cas. J'ai déjà indiqué dans le détail les possibilités de carrière qui leur seront offertes.

En ce qui concerne la situation dans les DOM-TOM - c'est votre deuxième question - je tiens à préciser que, lors de la dernière rentrée scolaire, 817 emplois supplémentaires ont été mis en place dans les enseignements élémentaires et secondaires de l'outre-mer. Cette dotation importante, qui est sans équivalent, est supérieure de 155 p. 100 à celle qui avait été accordée en 1988. Le budget de 1989 a marqué donc une véritable rupture avec la politique antérieure et a visé à réduire les écarts entre les départements d'outre-mer et ceux de la métropole.

Au stade de la procédure où nous sommes pour la préparation de la rentrée de 1990, je ne suis pas en état de vous indiquer quelles seront les dotations qui seront attribuées aux départements et territoires d'outre-mer au titre du budget pour 1990. Il est trop tôt pour que je le dise. Mais soyez assuré que je veillerai à ce que soit poursuivie la politique de réduction des inégalités que j'ai engagée avec force l'an passé.

En ce qui concerne enfin les problèmes qui se posent dans le secteur des mutuelles d'accidents élèves, je n'ai naturellement pas souhaité la situation qui s'est produite. En tant que ministre de l'éducation nationale, je n'ai pas l'intention de porter un jugement sur les fondements des décisions prises. Je tiens seulement à dire que la circulaire du 29 août 1988 précisait que seules les propositions d'assurance présentées par les associations de parents d'élèves bénéficiaient d'une diffusion par l'intermédiaire des chefs d'établissements d'enseignement secondaire, des directeurs d'écoles lorsqu'elles font partie des documents de rentrée. La circulaire de l'époque citait les « maîtres-directeurs », mais comme, depuis, il n'y en a plus, j'ai préféré parler de directeurs d'école. En tout cas, il n'est pas envisagé de revenir sur cette position rappelée constamment.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Fromet.

**M. Michel Fromet.** Monsieur le ministre d'Etat, la prévention médicale et sociale à l'école est un des moyens de faire reculer les inégalités. En effet, dans les familles de condition modeste, les handicaps liés à la santé ne sont souvent décelés qu'à l'école. Et s'ils ne le sont pas, ils s'ajoutent à un environnement social et culturel défavorable, ce qui constitue un facteur aggravant des inégalités.

Pour y remédier, il faudrait donc dans nos écoles un service de santé scolaire à la hauteur de nos ambitions, notamment une équipe médicale travaillant en liaison avec les assistantes sociales et les psychologues scolaires.

Le budget pour 1990 marque un progrès par la création de vingt-cinq postes d'infirmières et dix postes d'assistantes sociales auxquels s'ajoutent vingt-deux postes d'infirmières cédés par le ministère de la santé. Cet effort est louable, monsieur le ministre d'Etat, mais il est encore insuffisant. En effet, les chiffres de la médecine scolaire montrent qu'il y a

véritablement pénurie : actuellement, on compte un médecin scolaire pour 10 000 élèves, alors qu'il en faudrait un pour 6 000.

Nous souffrons, monsieur le ministre d'Etat, et vous le savez mieux que d'autres, de la suppression de nombreux postes de médecins entre 1986 et 1988 par le ministère de la santé, ministère qui garde encore aujourd'hui la tutelle des médecins scolaires et des secrétaires de santé.

Il apparaît donc nécessaire, monsieur le ministre d'Etat, que votre ministère assure la gestion de tous les services de santé scolaire. Il semble tout autant nécessaire qu'à l'occasion du transfert un état des besoins - et ils sont criants - soit présenté au ministère de la santé et de la solidarité, et ce afin de redresser à la hausse le nombre de postes de médecins et le volume des crédits de fonctionnement.

Dans le domaine sensible de la prévention médicale et sociale à l'école, pouvez-vous nous préciser la volonté de votre ministère et nous dire ce que vous comptez faire pour réhabiliter ce secteur trop oublié ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Comme vous, monsieur le député, j'attache la plus grande importance à la mission de la médecine scolaire, dont le rôle sur le plan de la santé et de la prévention permettent de mieux assurer le suivi des élèves, de prévenir un certain nombre de troubles somatiques, médico-psychologiques ou psycho-affectifs, de faciliter la bonne insertion scolaire et, finalement, la réussite des enfants. Conduire une telle politique, surtout lorsqu'on sait que le taux d'encadrement en médecins n'est pas satisfaisant - un pour dix mille alors qu'il en faudrait un pour six mille -, suppose de regrouper tous les personnels de santé scolaire au sein de l'équipe éducative et, par voie de conséquence, d'intégrer au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports les médecins et secrétaires qui sont restés jusqu'ici gérés par le ministère chargé de la santé.

Un accord de principe est intervenu sur ce point et j'ai d'ores et déjà engagé, en liaison avec les autres départements ministériels concernés, l'examen des mesures qui me paraissent conditionner cette réunification et qui sont en effet nécessaires pour que soient enrayerées les difficultés actuelles de fonctionnement du service. Il s'agit notamment de la remise au niveau de 1983 des emplois budgétaires de médecins scolaires, progressivement, à partir de la loi de finances pour 1991, ainsi que de la création concomitante d'un corps d'accueil permettant un recrutement de médecins titulaires. L'aboutissement positif de ce projet, auquel je suis très attaché, répondrait sans nul doute à l'attente des médecins de santé scolaire et créerait les conditions de réussite de la politique de prévention édictée par la circulaire du 15 juin 1982, dont le bien-fondé est unanimement reconnu.

**M. le président.** La parole est à M. Marc Dolez.

**M. Marc Dolez.** Monsieur le ministre d'Etat, vous l'avez rappelé, dans votre projet de budget, l'aide aux familles et aux élèves se marque par un accroissement de 70 millions de francs de crédits destinés aux bourses allouées aux élèves des lycées et collèges, tandis que la gratuité est étendue aux manuels scolaires des classes de quatrième et troisième technologiques. Cette évolution est bien sûr positive mais, vous en avez aussi convenu, malgré les efforts accomplis, les frais de rentrée scolaire restent très lourds pour de nombreuses familles.

A l'entrée en seconde, par exemple, les dépenses ont été cette année, en moyenne, de 794 francs, dont 410 francs de livres scolaires. L'égalité des chances, l'objectif d'amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat suppose aussi une politique d'aide sociale particulièrement ambitieuse et je me félicite de la détermination que vous avez affichée tout à l'heure sur ce plan, en particulier en annonçant des efforts supplémentaires pour les bourses.

Par ailleurs, afin de mieux tenir compte des dépenses des familles, envisagez-vous d'étendre la gratuité des manuels scolaires à toutes les classes de seconde des lycées et à toutes les classes de première des lycées professionnels ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, le projet de budget pour 1990, en réalisant la gratuité des livres scolaires dans les classes de quatrième et de troisième tech-

nologiques, fait un pas en avant. Mais je ne peux pas vous cacher que la généralisation de la gratuité à d'autres classes ou à d'autres sections représente un coût considérable qui se chiffrerait à plusieurs centaines de millions de francs. Si l'on voulait généraliser la gratuité à l'ensemble des classes du secondaire, on atteindrait largement plus du milliard.

Il s'agit de sommes considérables en raison de l'effet de nombre. Le Gouvernement doit donc avancer pas à pas, en mesurant son rythme de progression.

Pour le reste, je crois avoir répondu à vos préoccupations en répondant à Mme Jacquaint.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe R.P.R.

La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

**M. Jean-Yves Chamard.** Mme Michèle Alliot-Marie était ce matin parmi nous mais elle a dû nous quitter pour aller présider un colloque en province. Elle s'est d'ailleurs excusée auprès de vous, monsieur le ministre d'Etat.

Je donnerai lecture de sa question.

« Monsieur le ministre d'Etat, il m'est impossible d'évoquer en quelques minutes tous les aspects de votre budget. Je voudrais, en dehors de toute polémique, aborder le douloureux problème de la toxicomanie à l'école.

« En septembre 1987, nous avions mis en place, dans certaines académies pilotes, des structures de suivi et d'encadrement des jeunes en milieu scolaire, ayant pour objet la prévention contre la drogue. Même si la consommation de drogue chez les adolescents s'est stabilisée, il ressort d'une étude de l'INSERM, que 9 p. 100 d'entre eux ont, au moins une fois, consommé une drogue illicite. Or le fait d'être consommateur de drogue semble lié à une conduite scolaire spécifique : retards, absences et renvoi de l'école. La fréquence des difficultés scolaires - abandon de scolarité, faible niveau - semble caractéristique du processus de désinsertion dans lequel s'engagent les jeunes consommateurs.

« L'Etat doit donc engager une véritable politique de prévention contre la drogue en milieu scolaire. Les médecins responsables de la santé scolaire ont eu pour mission d'organiser des groupes d'adultes-relais chargés d'écouter les jeunes et de jouer le rôle de médiateurs entre l'adolescent en difficulté et le monde qui l'entoure.

« Ces groupes, constitués de volontaires, ont bénéficié de stages de formation leur permettant de mener efficacement leur mission de sensibilisation, de soutien et d'information. L'utilité de ces opérations de prévention, qui ont fonctionné pendant deux années scolaires, a été saluée tant par les chefs d'établissement que par les élus locaux. Pourtant, cette expérience a été stoppée brutalement à partir de mars 1989, faute de crédits pour payer les stages de formation des adultes-relais.

« Pouvez-vous vous engager, monsieur le ministre d'Etat, à obtenir que soient débloqués les crédits indispensables à la poursuite et au développement de cette opération et que soient transférés à cet effet au chapitre 31-94, "indemnités diverses au personnel", les crédits nécessaires inscrits au chapitre 37-93 du budget de la jeunesse et des sports et au chapitre 37-00 du budget de la justice ? »

**M. le président.** la parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Mme Alliot-Marie m'a effectivement informé de la contrainte qui l'empêche d'être présente parmi vous.

Conscient comme elle de l'importance de ces problèmes, le ministère de l'éducation développe une politique d'ensemble de prévention des consommations nocives. Il s'agit d'un dispositif général qui vise à instituer un réseau de « personnes-relais » au sein des établissements scolaires afin d'instituer un climat d'écoute et de dialogue, très important pour les jeunes. Actuellement 65 p. 100 des lycées, 61 p. 100 des lycées professionnels et 52 p. 100 des collèges sont déjà impliqués dans ces opérations.

Le dispositif existe de façon très structurée dans toutes les zones urbaines et suburbaines, dans les zones frontalières à risques, dans les zones frappées par l'alcoolisme des jeunes.

Grâce aux crédits de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, plus de 6 000 chefs d'établissement et adjoints, conseillers d'éducation, personnels sanitaires et

sociaux et enseignants ont reçu une formation. Les actions de prévention ont été renforcées auprès des élèves dans certaines académies et zones prioritaires grâce à l'intervention de médecins vacataires rémunérés sur les crédits MILT et venant renforcer en nombre les équipes de santé scolaire. Ces actions ont comporté des entretiens individuels et collectifs, des bilans de santé.

Les initiatives de prévention prises démontrent l'intérêt des élèves pour les questions de santé les concernant et pour l'amélioration des relations entre jeunes et adultes ou entre membres de la communauté éducative.

Aussi, au sein de chaque établissement scolaire, est désormais mise en œuvre une politique d'information et de prévention en matière de santé, notamment en ce qui concerne le sida, destinée à favoriser le dialogue entre élèves et personnels en application de la circulaire du 18 mai 1989.

Enfin, une mission d'étude va être prochainement mise en place, en liaison étroite avec le MILT, afin de procéder à une évaluation des dispositifs de prévention en milieu scolaire en vue de mieux prendre en compte les phénomènes de consommations nocives et les publics concernés.

Quant aux interruptions de crédits auxquelles il a été fait allusion, elles concernent non pas le budget de mon ministère mais, semble-t-il, le MILT. Je vais m'informer sur cette question et transmettre l'observation. Je ne puis en tout état de cause dire si Mme Alliot-Marie est bien ou mal informée.

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** Le 23 mars dernier, lors d'une conférence de presse, vous avez, monsieur le ministre d'Etat, établi à Arras un « plan de campagne pour les zones d'éducation prioritaire ». Vous avez à cette occasion promis un effort considérable et systématique, et une dotation de moyens importants pour ces zones prioritaires, ainsi dénommées par votre prédécesseur, M. Chevènement.

C'est d'une de ces zones prioritaires particulières que je voudrais vous parler, du grand ensemble de l'ilot sensible de la cité des Bosquets, qui a récemment défrayé la chronique et joute les deux villes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois, situées en Seine-Saint-Denis.

Nous pourrions définir une nouvelle appellation, la « zone d'éducation et d'intégration » - Z.E.I. - qui regrouperait les différents établissements primaires et secondaires, et plus particulièrement les groupes scolaires Jean-Baptiste-Clément et Victor-Hugo à Montfermeil, et Jules-Renard et Romain-Rolland à Clichy-sous-Bois.

Au-delà de la polémique, de nos idées différentes, de notre combat opposé, comment peut-on vraiment parler d'« éducation prioritaire » dans des classes où coexistent 85, 90, 95 ou même 100 p. 100 de jeunes étrangers, représentant 20, 27 ou 32 nationalités ? L'exaspération et le désespoir d'un élu peuvent entraîner des solutions radicales. L'apaisement revenu nous interpelle, monsieur le ministre d'Etat, pour qu'au-delà des problèmes de fond d'urbanisme et de logement - dont j'ai dit à votre collègue M. le ministre du logement, lors de l'examen de son budget, qu'il s'agissait de priorités - une solution nationale de soutien massif puisse être engagée dans les semaines qui viennent grâce à une dotation très importante d'enseignants et à une répartition des effectifs scolaires non francophones.

La solution que j'ai évoquée pour Montfermeil n'est pas idéologique. Elle ne passe sûrement pas par la chambre criminelle de la Cour de cassation. Elle ne passe pas par des slogans ni par des « S.O.S. » quelconques. Elle peut, à moyen terme, reposer sur une rencontre avec les élus de ce secteur qui, par mon intermédiaire, ont sollicité de vous une audience, restée sans réponse à ce jour.

Sur le problème de l'intégration, le président de l'Assemblée a parlé un jour de vrais problèmes mais de fausses solutions. Il avait raison. La vraie solution, pour cette zone d'éducation prioritaire de Clichy-Montfermeil, passe par un apaisement de part et d'autre. Le maire de Montfermeil vient de le montrer. Vous avez pu le lire dans *Le Monde* de ce soir : des maires de toutes tendances sont confrontés à une situation invraisemblable et dramatique aux portes de Paris. Ils sont de droite mais ils sont aussi de gauche.

A vous, monsieur le ministre d'Etat, par le retrait des demandes de poursuite, puis par la mobilisation de moyens exceptionnels en instituteurs et par la répartition des inscrip-

tions des enfants sur les communes riveraines, de montrer à votre tour votre volonté d'apaisement. La vraie solution est entre vos mains. Pouvez-vous me dire si vous acceptez de recevoir les élus de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois dans les jours qui viennent ? Par ailleurs, quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour cette zone d'éducation prioritaire plus que prioritaire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Le dialogue appelle le dialogue. L'intolérance ne mérite que le refus et la condamnation. Quand vous vous exprimez de cette façon, monsieur Raoult, c'est un progrès considérable par rapport à ce que j'ai lu de vous dans la presse à ce propos. Alors, la discussion peut s'engager.

Et puisque je vous ai en face de moi, même si c'est un point mineur par rapport à l'importance du sujet que vous évoquez, sachez, puisque c'était un argument sous votre plume, que mes enfants ne sont pas à l'École alsacienne. Ils fréquentent des lycées publics après avoir été à l'école publique ; ils n'ont pas été à l'École alsacienne, qui est d'ailleurs une très bonne école, ni avant ni maintenant.

Ne visez donc pas mes enfants, qui ne sont pas en cause, de façon totalement infondée, alors que cette discussion mérite plus de sérieux.

**M. Eric Raoult.** Je vous présente mes excuses !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je ne demande pas d'excuses mais je tenais à faire cette rectification. Je vous remercie néanmoins.

À Arras, je me suis exprimé sur les zones d'éducation prioritaire, je les ai relancées et j'ai proposé la mise en place d'un coordonnateur par ZEP. Dès le décret d'avance du 1<sup>er</sup> juin 1988, j'ai marqué, avec l'accord du Gouvernement, par des mesures financières de relance des ZEP, l'importance que j'accordais à cette initiative de mon prédécesseur Alain Savary, et surtout aux problèmes que rencontrent les enfants, les familles et les éducateurs dans ces quartiers défavorisés.

J'ai d'ailleurs été moi-même sensibilisé, en tant qu'élu, à ces problèmes, puisque j'ai été pendant plusieurs années député de la Goutte-d'Or. Ce secteur était classé en ZEP et, dans beaucoup d'écoles, la proportion d'enfants issus de l'immigration atteignait le chiffre que vous avez cité à propos de la zone Montfermeil-Clichy-sous-Bois.

Je comprends tout à fait les problèmes auxquels un certain nombre de maires, de droite ou de gauche, peuvent être confrontés dans ces zones, parce que je les ai vécus, sinon comme maire, du moins comme député.

Mais je veux être très clair sur un point puisque vous avez notamment évoqué une demande d'audience. Ces problèmes existent et doivent être affrontés à différents niveaux. Mais, en tout état de cause, le maire de Montfermeil doit assumer ses obligations vis-à-vis des lois de la République, et cela ne peut pas être objet de dialogue ou de négociation.

**M. Eric Raoult.** Il faut l'aider !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** D'autres maires se trouvent dans la même situation et ils assument leurs obligations.

Je veux être clair. Si le maire de Montfermeil n'assume pas ses obligations au regard de la loi, lui qui est magistrat dans sa cité et qui doit respecter la loi, s'il ne pratique pas le dialogue avec les enfants et avec les familles, je ne pratiquerai pas le dialogue avec lui !

Il n'a pas à décider que telle enseignante ou telle directrice serait hors du service public de l'éducation car il n'a aucun pouvoir sur ces personnels. Il n'a pas à couper les vivres à la cantine, il n'a pas à rogner les moyens de ces écoles parce qu'il rend les conditions de vie de ces enfants plus difficiles. Il n'a pas à refuser l'inscription d'enfants d'étrangers vivant sur le territoire national. Ce n'est pas plus légal à Montfermeil qu'à Beaucaire ou dans toute autre ville. Au demeurant, la philosophie de nombre d'élus ne les conduit pas à prendre de telles décisions.

Le maire de Montfermeil n'a pas non plus à accorder je ne sais quel sursis au Gouvernement, en déclarant : « Je reviens sur mon intention de ne pas appliquer les lois de la République et repousse ma décision de deux mois. » Sans doute a-t-il compris que le débat s'était positionné sur d'autres problèmes ?

Mais, en dépit du débat actuel dont nous reparlerons car nous vivrons avec lui dans ce pays, je n'oublie pas le problème fondamental de Montfermeil ou de Beaucaire, lequel paraît beaucoup plus grave que ceux que nous avons abordés.

Le maire de Montfermeil n'a pas à accorder un sursis au Gouvernement, il a à respecter ses obligations !

Si le maire de Montfermeil, avec les députés qui, apparemment, le soutiennent - et il me semble, monsieur le député, que cette commune se situe dans votre circonscription - s'engage à respecter leurs obligations - vous-mêmes, législateurs, étant tenus de faire respecter la loi -, et non pas seulement pour un, deux, ou six mois, je serais alors prêt à recevoir une délégation d'élus, y compris le maire de Montfermeil, dont je n'approuve pas pourtant ni les idées, ni la politique, ni les arguments, mais seulement à cette condition-là. Un tel engagement pourrait justifier un dialogue.

Il faudra donc, je le répète, qu'il soit bien clair avant l'audience que le maire et vous-même vous engagerez à respecter vos obligations, non pas pendant deux mois, mais pour toute la période à venir. Alors nous pourrions discuter de ce que peut faire l'éducation nationale.

Cela concerne aussi la politique d'autres départements ministériels mais je n'ai pas à m'exprimer à la place de mes collègues du Gouvernement aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

Nous en revenons au groupe communiste.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour une dernière question.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le ministre d'Etat, vous connaissez l'importance que nous attachons à l'école maternelle et au rôle qu'elle peut jouer en tant qu'élément puissant de lutte contre l'échec scolaire.

À ma demande, formulée l'an passé, de créations de postes d'instituteurs avec une affectation prioritaire dans les écoles maternelles, vous répondiez aux députés communistes : « J'ai effectivement obtenu un effort très important de la part du Gouvernement puisque aucune création de poste d'instituteur n'était prévue initialement pour 1989. »

Nous avons pris acte de la création de huit cents postes, aujourd'hui régularisée dans le budget de 1990.

Ces postes ont permis un accueil minimal des 34 000 enfants supplémentaires dans le primaire et le préscolaire à la rentrée de 1989. Mais ils n'ont empêché ni alourdissement des effectifs, ni fermetures de classes, ni redéploiements dans et entre les départements, ni refus d'accueil d'enfants de trois ans ou plus. Pourtant, et nous nous en réjouissons, l'obligation d'accueil en maternelle des enfants dès trois ans est désormais inscrite dans la loi.

Nous nous attendions donc à ce que le premier budget de mise en œuvre de cette disposition positive se traduise concrètement par des créations de postes. Force est de constater qu'il n'en est rien : deux cents postes nouveaux d'instituteur en tout et pour tout sont financés dans votre budget. Obligatoirement, nous nous trouverons donc encore confrontés, à la rentrée de 1990, à une insuffisance grave par rapport aux besoins.

Pour répondre positivement à l'obligation d'accueil des enfants de trois ans et engager progressivement l'accueil des enfants de deux ans sans alourdir les effectifs des classes, voire en les diminuant, il est urgent de créer davantage de postes, en maternelle comme dans le primaire.

Nous estimons, pour notre part, les besoins à 1 500 postes supplémentaires.

Le Gouvernement entend-il s'engager dans cette voie ? Nous serons d'autant plus attentifs à votre réponse, monsieur le ministre d'Etat, que les enfants qui terminent leur maternelle cette année seront les lycéens de l'an 2000.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Madame le député, ainsi que je l'ai dit à plusieurs reprises, j'attache une grande importance à la préscolarisation précoce dans la mesure où elle est une des garanties d'une poursuite d'études efficace et harmonieuse, notamment pour les enfants issus des milieux les moins favorisés.

Les postes d'instituteur créés en surnombre l'année passée sont consolidés, donc garantis, dans le budget pour 1990 et les nouvelles créations, plus limitées, de deux cents postes dans le primaire traduisent la même volonté.

Vous comprendrez bien, madame le député, que, compte tenu des taux d'encadrement moyens dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire, ainsi que de la très forte poussée des effectifs dans le secondaire et de leur quasi-stagnation dans le primaire, sauf dans les maternelles, l'effort prioritaire du Gouvernement en matière de créations de postes doit être consacré, au moins pour le moment, à l'enseignement secondaire, ce que le budget pour 1990 traduit clairement.

On observe une stagnation des effectifs dans le primaire. En revanche, la progression des effectifs dans les maternelles n'a pas de raisons démographiques : elle est due au fait que les parents souhaitent scolariser plus tôt leurs enfants. En réalité, souvent, et il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, ils cherchent une solution à des problèmes de garde, ce qui est logique car les femmes travaillent de plus en plus. En même temps, un grand nombre de parents sont conscients qu'une scolarisation précoce peut augmenter les chances de réussite de leurs enfants. Nous devons donc répondre à leurs souhaits, et c'est ce que nous faisons.

Quant à la scolarisation des enfants de trois ans, elle a considérablement progressé dans notre pays en 1989 par rapport à 1988. Nous allons poursuivre dans cette voie car il y a des inégalités selon les départements.

J'ajoute que le taux de scolarisation des enfants de deux ans - ces enfants sont vraiment très jeunes pour être scolarisés - est actuellement de 36 p. 100.

Quoi qu'il en soit, les efforts en faveur de la préscolarisation précoce doivent être maintenus dans les zones défavorisées telles que les zones d'éducation prioritaire et les zones rurales fragiles, car c'est dans ces zones que cette préscolarisation prend, selon moi, tout son sens.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

Nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Fromet, pour une dernière question.

**M. Michel Fromet.** Tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, vous avez évoqué pour les inspecteurs de l'éducation nationale de nouvelles perspectives de revalorisation et de carrière. Je n'y reviendrai donc pas.

En revanche, je tiens à appeler votre attention sur une catégorie de personnels qui semble avoir été oubliée : les conseillers pédagogiques de l'éducation nationale, en éducation physique, en arts plastiques ou en musique, par exemple.

Chacun sait que ces personnels, chargés des tâches de formation continue auprès des instituteurs et du suivi pédagogique, jouent un rôle important pour le bon fonctionnement du système éducatif.

Or leur fonction s'est dévalorisée au fil des années. En 1981, l'indice d'un conseiller pédagogique adjoint de l'éducation nationale était supérieur de vingt-six points à celui d'un directeur d'école de plus de dix classes. Aujourd'hui, c'est l'inverse : c'est l'indice du directeur d'école qui est supérieur de dix points à celui du conseiller pédagogique.

De plus, l'absence de grille spécifique et d'indice fonctionnel au Bulletin officiel du 21 septembre dernier ajoute à leurs craintes et à leur désarroi.

A court terme, monsieur le ministre d'Etat, le risque est grand que ces personnels soient conduits à la désillusion, à la démotivation. A la charnière entre les enseignants et le ministère, ils constituent pourtant un maillon essentiel dans la chaîne éducative.

Monsieur le ministre d'Etat, ne serait-il pas urgent d'envisager pour eux une revalorisation que leurs collègues instituteurs ont obtenue, ainsi que des perspectives de carrière plus exaltantes ?

**M. Bruno Bourg-Broc.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, la situation des instituteurs conseillers pédagogiques adjoints aux inspecteurs départementaux de l'éducation nationale n'a pas échappé à mon attention. Elle sera prise en compte à l'occasion de la mise au point du nouveau statut du corps des enseignants des écoles, dont la constitution initiale interviendra à la rentrée de 1990.

A cet égard, les modalités d'intégration et de reclassement des instituteurs conseillers pédagogiques feront l'objet d'un traitement spécifique, dont l'examen est en cours.

**M. le président.** Je vous remercie.

Nous en revenons au groupe du R.P.R.

La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Quels enseignements pour le baccalauréat. Et quel baccalauréat ?

Cette question, monsieur le ministre d'Etat, peut sembler être un peu en marge du débat budgétaire, mais je crois devoir vous la poser, car chacun ici sait bien que les problèmes de l'éducation dans ce pays sont non pas seulement des problèmes quantitatifs, mais aussi, et peut-être surtout, des problèmes qualitatifs.

Quelle culture générale devons-nous assurer à nos enfants ? Quelles connaissances techniques doit-on donner aux élèves qui sont engagés dans la préparation d'un baccalauréat technologique ? Allez-vous conserver, ou réduire, l'éventail actuellement très large des baccalauréats : on compte dix-huit baccalauréats de l'enseignement technologique, vingt-cinq baccalauréats professionnels, avec tous les problèmes que cela pose au moment des examens ?

Par ailleurs, comment faire en sorte que les grands élèves de nos lycées soient davantage partie prenante dans leur formation ? Quelle pédagogie renouvelée faut-il inventer pour eux ?

Il y a un an environ, vous avez confié l'étude de ces questions à un groupe de scientifiques de haut niveau. Ceux-ci vous ont remis leur premières conclusions, il y a plus de six mois, me semble-t-il, et ils vous ont ensuite communiqué leurs conclusions par discipline.

Depuis le vote de la loi d'orientation sur l'éducation, le Conseil national des programmes a dû se mettre au travail. Pourtant, au lieu d'annoncer l'adoption de programmes nouveaux, vous avez cru bon de lancer une consultation nationale sur ces questions et la tenue d'un certain nombre de colloques.

Dans ces conditions, je voudrais vous demander si vous craignez de toucher au baccalauréat. A quand l'adoption de programmes modernisés et allégés ? A quand la réduction d'horaires trop lourds pour les élèves ? A quand la mise en œuvre d'une pédagogie renouvelée ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Madame le député, il n'est pas nécessaire de consulter tout un chacun pour créer des postes, pour abonder des fonds ou pour signer des contrats avec des régions sur les constructions universitaires. Mais il est prudent, et même indispensable, d'engager des concertations avec les enseignants, au premier chef, avec les parents d'élèves, avec d'autres partenaires du système éducatif et avec les collectivités locales, lorsqu'il s'agit de toucher au contenu du savoir, aux programmes et aux horaires. Choisir une autre démarche serait courir à l'échec.

C'est pourquoi la démarche que j'ai préconisée, et sur laquelle je me suis déjà expliqué à l'occasion de la discussion du projet de loi d'orientation, à laquelle vous avez participé, ne saurait vous surprendre.

J'ai effectivement demandé à de grands universitaires, à de grands scientifiques français appartenant à un groupe de travail présidé par MM. François Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au collège de France, entourés dans des commissions thématiques d'inspecteurs généraux, de professeurs du second degré, d'instituteurs, parfois de personnalités extérieures - de scientifiques aussi - de réfléchir à un certain nombre de principes qui pourraient inspirer cette démarche d'évolution des contenus du savoir et, éventuellement, des programmes.

La commission Bourdieu-Gros a remis son rapport, qui a été publié. Ce rapport est donc connu. Sur la base de ce rapport, nous avons établi un questionnaire, sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

Parallèlement, les commissions thématiques, par discipline ou regroupement disciplinaire, ont travaillé et plusieurs d'entre elles ont rédigé des rapports. Ainsi que je l'ai déjà dit, je souhaite que ces rapports, si leurs auteurs le jugent possible - ils sont maîtres de leur décision et indépendants de moi à cet égard -, soient diffusés afin que la transparence soit assurée.

La grande consultation que j'ai lancée, à partir d'un questionnaire diffusé à un million d'exemplaires, est justement destinée à faire travailler les enseignants, mais aussi les autres partenaires, sur ces problèmes, car je pense que l'on ne peut pas décider sans eux, que l'on ne peut décider d'en haut !

La question de l'évolution du contenu et de l'organisation de l'examen du baccalauréat fait partie de cette discussion qui a commencé dans les établissements et qui doit aboutir entre les 15 et 20 novembre avec le retour des questionnaires. Une synthèse sera faite au niveau académique pour les colloques régionaux. Au début de l'année prochaine, nous tiendrons un colloque national de synthèse des colloques académiques avec la participation des présidents et des rapporteurs des colloques régionaux.

Cette démarche, progressive, associe les personnels aux changements mêmes de leur enseignement. C'est, je crois, la démarche la plus sage concernant des domaines aussi complexes et où les points de vue sont extraordinairement divers.

Je veux partir de l'expérience des professionnels de l'enseignement, et non décréter d'en haut, à partir des bureaux. Ceux qui ont voulu, à un certain moment, à l'automne 1986, par exemple, décréter d'en haut, à partir des bureaux - c'était alors l'enseignement supérieur qui était concerné - s'en sont trouvés fort mal. Vous en avez vu les conséquences. Mais telle n'est pas ma méthode. Il faut donc laisser ceux qui participent à cette très large consultation poursuivre leur travail, dont je ferai la synthèse. Il me reviendra ensuite de faire des propositions qui seront elles-mêmes soumises à concertation. C'est comme cela que travaille l'éducation nationale.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Cela prend du temps !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Oui, mais c'est ainsi qu'on avance. Cela vaut mieux que des réformes avortées, avec, éventuellement, un million d'étudiants ou de lycéens dans la rue !

**Mme Nicole Catala.** Grâce à la FEN !

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Monsieur le ministre d'Etat, nous discutons aujourd'hui, vendredi 3 novembre, du budget de l'éducation nationale. Nous sommes en pleines vacances scolaires, et seuls quelques mauvais esprits ont pu relever cette coïncidence qui n'est tout de même pas passée inaperçue des organisations syndicales.

Malgré les vacances scolaires, les hommes politiques et la presse se répandent en déclarations sur un certain problème - le port du tchador (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - dont la dimension scolaire est aujourd'hui dépassée. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un problème concret pour des centaines d'élèves qui fréquentent les établissements dont on a un peu trop parlé ces temps-ci, et qu'il se reposera lundi matin.

Ce matin, notre collègue Pierre Lequiller vous a demandé ce que vous entendiez faire à cet égard, mais vous ne lui avez pas concrètement répondu...

**M. Jean-Christophe Cambadélis.** Il n'y a pas de ligne budgétaire pour le tchador !

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... etc., c'est pourquoi je vous pose la question suivante :

Que comptez-vous faire pour que la rentrée de lundi matin, c'est-à-dire dans deux jours, puisse se dérouler dans des conditions normales dans les établissements concernés et, surtout, que comptez-vous répondre à la demande de la Fédération de l'éducation nationale, dont elle nous a fait part aujourd'hui : « Nous attendons avec impatience que le ministère de l'éducation nationale rappelle dans un texte réglementaire les obligations des élèves et des fonctionnaires. Nous

attendons, sur ce terrain, une fermeté sans faille. Un tel texte doit être présenté au Conseil supérieur de l'éducation nationale, dont nous demandons la convocation d'urgence. » ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je me suis exprimé en début d'après-midi sur ce point en répondant à M. Lequiller et je m'en tiendrai pour le moment à cette réponse.

J'ai un travail à faire, et je l'accomplirai en prévision de cette rentrée scolaire. Les éléments d'information que j'ai donnés cet après-midi me paraissent suffire à cette heure. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Catala, pour poser une seconde question.

**Mme Nicole Catala.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce projet de budget vous accorde 50 millions de francs de plus, avez-vous dit, pour favoriser la réorientation, la formation ou l'insertion des jeunes qui quittent un lycée professionnel ou un lycée technique.

Je me réjouis pour vous de ces moyens accrus qui vont vous permettre de renforcer et d'élargir, en 1990, la dispositif que l'on avait autrefois dénommé le « plan Catala » - pardonnez-moi cette citation.

Je voudrais savoir combien de jeunes gens ont été suivis et aidés en 1989 dans le cadre de ce plan.

Par ailleurs, il est apparu qu'en dépit de votre insistance vous n'avez pas pu prendre sous votre coupe la mise en œuvre du crédit-formation. Cela est compréhensible car la clé du coffre-fort - je veux parler du fonds de la formation professionnelle - se trouve entre les mains de M. Laignel. Mais comme vous ne voulez pas pour autant admettre que l'éducation nationale soit écartée de la mise en œuvre de ce crédit-formation, ce que je puis comprendre, vous avez annoncé la création de 200 emplois gagés, ce qui, entre nous, ne coûte pas cher au budget, et vous avez édité pour l'information des jeunes une brochure dans laquelle il est malheureusement suggéré à ceux-ci de faire des TUC, alors que les TUC vont être supprimés par M. Soisson. Mais on ne vous tiendra pas grief de cette petite erreur.

Vous annoncez enfin la création d'un dispositif d'itinéraire personnalisé d'accès à la qualification, que vous avez baptisé Itaque, et qui est appelé, avez-vous dit, à accueillir 50 000 des 120 000 jeunes quittant le système éducatif sans diplôme pendant l'année qui suit leur sortie du collège ou du lycée. Or ce suivi personnalisé était exactement l'objectif du dispositif antérieur. En quoi le nouveau dispositif Itaque se distingue-t-il de ce que faisait déjà l'éducation nationale depuis 1986 pour suivre et aider les jeunes à la sortie du lycée professionnel ou technologique ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Madame le député, je vous remercie de vos questions qui me permettront de préciser les orientations du secrétariat d'Etat, du ministère de l'éducation nationale et du Gouvernement par rapport au crédit-formation.

Concernant l'action d'insertion professionnelle des jeunes, l'effort accompli à partir de 1984 pour mobiliser le système éducatif face au chômage des jeunes reçoit notre soutien à tous, que ce soit dans les municipalités ou au niveau national. Le dispositif qui avait été mis en place en 1984 a d'ailleurs été repris par le gouvernement auquel vous appartenez en 1986.

**Mme Nicole Catala.** Mais notablement élargi et enrichi : ce n'était pas exactement le même.

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** En tout cas, j'espère qu'il visait les mêmes objectifs, à savoir faciliter l'insertion professionnelle des jeunes au sortir de l'école.

La loi d'orientation de juillet 1989 a fait de l'insertion professionnelle des jeunes une des missions essentielles de l'éducation nationale. Chaque jeune doit être conduit à une qualification reconnue et il convient aussi de l'aider à s'orienter et à s'insérer professionnellement pendant toute une année après sa sortie du système éducatif. C'est pourquoi d'ailleurs

le crédit-formation ne peut être octroyé qu'une année au plus tôt après la sortie de l'école, une fois qu'ont été épuisés ces mécanismes d'insertion.

Pour les jeunes non qualifiés et non diplômés, des sessions d'information et d'orientation ainsi que des aides à la recherche d'emploi sont proposées dans les établissements. Elles ont concerné 36 000 jeunes en 1989-1990 et en concerneront 35 000 en 1990-1991 sur la base des crédits complémentaires que vous avez évoqués.

Par ailleurs, les cycles d'insertion professionnelle par alternance, les CIPA, offrent aux jeunes sans qualification et en difficulté scolaire une phase de transition intéressante qui leur permet de rester en liaison avec l'école. Je vous confirme, madame Catala, que les crédits supplémentaires permettront de compléter les 15 000 places existantes pour 1989-1990 par 2 000 places supplémentaires pour 1990-1991. Il faut bien évidemment poursuivre cet effort. Trop de jeunes encore sortent sans qualification du système scolaire.

**Mme Nicole Catala.** Tout cela existait déjà !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Les modules de répréparation à l'examen en alternance offrent déjà 6 000 places en 1989-1990 et en offriront 7 200 en 1990-1991.

Enfin, les itinéraires personnalisés d'accès à la qualification - autrement dit les Itaque - constituent une nouvelle formule qui emprunte à l'expérience des ateliers pédagogiques personnalisés et a pour objet de rapprocher le dispositif d'insertion et de formation de l'individu. Le programme Itaque concernera de 3 000 à 5 000 jeunes à partir de cette année et sera poursuivi en fonction des résultats obtenus. Il s'étale sur toute l'année qui suit la sortie du système scolaire et permet de préparer en quelque sorte, si l'examen n'a pas pu être obtenu, l'accès au crédit-formation.

Pour les jeunes diplômés de niveau V et de niveau IV, des formations complémentaires d'initiative locale sont négociées avec les entreprises. C'est un élément extrêmement important de notre système de formation professionnelle à l'issue de l'école. Il touche 20 000 jeunes en 1989-1990 et en touchera 23 000 en 1990-1991.

Enfin, pour les jeunes bacheliers qui ne poursuivent pas d'études supérieures, des actions nouvelles doivent être développées sur la base de formations complémentaires du même type. Cela concernera 4 000 jeunes.

**Mme Nicole Catala.** C'est exactement ce que j'avais voulu !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Voilà comment se justifie le crédit supplémentaire dont vous avez demandé quelle serait l'utilisation. Il va de soi que l'école doit lutter pour donner une qualification à tous. Ce n'est pas le cas actuellement et c'est pourquoi nous mettons en place ce dispositif d'insertion. Ainsi plus de 250 000 jeunes devraient bénéficier d'aides diverses sous forme d'entretiens, de bilans, de reprises d'études, sachant que 94 000 sont accueillis dans les modules spécifiques du dispositif.

Cette enveloppe de 390 millions de francs sera donc bien utilisée et il sera utile de voter les 50 millions de francs de mesures nouvelles. Je souhaite, madame Catala, que vous donniez ainsi au dispositif que vous avez contribué à développer les moyens indispensables à sa mission.

Lorsque le Premier ministre a, en février 1989, mis en place le crédit-formation, il lui a assigné deux missions, confiées l'une au secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, l'autre au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, qui travaillent en parfaite coordination.

Le premier a pour tâche de mettre en œuvre le crédit-formation. Des discussions ont lieu actuellement avec les partenaires sociaux pour en faire bénéficier les salariés et les demandeurs d'emploi. Pour les jeunes sans qualification, le crédit-formation est d'ores et déjà en place.

Quant au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, il est chargé de créer les conditions d'une validation de cette formation. Car nous en avons assez de ces stages « parking », qui visaient à maintenir des jeunes en formation, mais sans les orienter réellement vers l'emploi. C'est la qualification qui peut créer la relation avec l'emploi.

Je suis heureux que l'éducation nationale puisse ainsi avoir, en jonction avec la formation professionnelle, une chance non seulement de développer dans de saines condi-

tions le système de formation, mais aussi de contribuer à développer l'emploi dans notre pays, conformément à la priorité que s'est fixée l'ensemble du Gouvernement.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits concernant l'enseignement scolaire inscrits à la ligne « Education nationale, enseignements scolaire et supérieur » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

J'appelle maintenant l'article 71 rattaché à ce budget.

### Article 71

**M. le président.** Je donne lecture de l'article 71 :

« Art. 71. - Les personnels en service aux lycées professionnels privés de Guéange, Hayange et Moyeuve-Grande intégrés dans l'enseignement public en application de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés, qui justifient au 1<sup>er</sup> janvier 1990 de services effectifs d'une durée équivalente à un an au moins de services à temps complet, pourront, à compter de cette date, sur leur demande et dans la limite des emplois budgétaires créés à cet effet, être nommés puis titularisés dans les corps correspondants de la fonction publique.

« Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'intégration, de vérification de l'aptitude professionnelle et de classement des personnels intéressés.

« Les maîtres titularisés seront admis au bénéfice des dispositions de la loi n° 85-489 du 9 mai 1985 relative aux conditions de cessation d'activité des maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 71.

(L'article 71 est adopté.)

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 71.

### Après l'article 71

**M. le président.** M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a présenté un amendement, n° 55, ainsi rédigé :

« Après l'article 71, insérer l'article suivant :

« I. - Le deuxième alinéa du paragraphe I et le deuxième alinéa du paragraphe II de l'article 46 de la loi de finances pour 1987 (n° 86-1317 du 30 décembre 1986) sont complétés par les mots : "ainsi qu'en vue de leur équipement matériel".

« II. - Le prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée est majoré à due concurrence.

« III. - Les dispositions du paragraphe précédent sont compensées par une majoration, à due concurrence, de la taxe prévue aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** En 1982, nous avons instauré la décentralisation. Au 1<sup>er</sup> janvier 1986, les départements ont pris en charge les collèges et les régions, les lycées. La loi de finances de 1987 a ouvert aux départements et aux régions la possibilité de bénéficier du fonds de compensation de la T.V.A. pour les subventions qu'ils versent aux collèges et lycées pour la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations de ces établissements. Mais le gouvernement d'alors - et M. Juppé en particulier, qui exerçait les fonctions de ministre du budget - a exclu les subventions d'investissement pour l'équipement des lycées et des collèges du bénéfice de cette disposition.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Pour pouvoir récupérer la T.V.A., ce sont les collectivités territoriales concernées qui financent directement les équipements, alors qu'il aurait été possible de laisser aux établissements toute leur autonomie en ce domaine. Pour rendre un peu plus cohérent notre système de décentralisation et de déconcentration, cet amendement étend l'accès au fonds de compensation de la T.V.A. pour les subventions d'équipement. Il permettrait aux établis-

sements de décider en pleine autonomie de l'acquisition de leurs équipements et au législateur de rectifier ainsi ce qui me semble une erreur, voire une incohérence.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement mais, à titre personnel, je conviens de son bien-fondé.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je ne me prononcerai pas sur le fond, car je considère que cet amendement relève du problème général des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales et dépasse donc le strict cadre du budget de l'éducation nationale. Il est susceptible d'avoir des répercussions sur l'équilibre des lois de finances ultérieures.

En application de l'article 95 du règlement de l'Assemblée nationale, je demande, au nom du Gouvernement, la réserve de cet amendement jusqu'à la fin de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances. Le ministre délégué chargé du budget viendra lui-même exposer la position du Gouvernement à la fin du débat budgétaire. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Coureau.** C'est une passe à Charasse !

**M. le président.** La réserve est de droit.

L'amendement n° 55 est donc réservé.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'enseignement scolaire.

#### Enseignement supérieur

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, concernant l'enseignement supérieur.

La parole est à M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, mes chers collègues, « dans l'ensemble, il faut dire que l'enseignement supérieur de masse n'est pas maîtrisé en France » : voilà le constat sévère mais parfaitement justifié du comité national d'évaluation.

Ce constat est particulièrement inquiétant, monsieur le ministre d'Etat, au moment où le nombre des étudiants dans les universités dépasse le million, au moment où l'effectif des étudiants entrant pour la première fois à l'université s'est accru de 40 000, au moment où la direction de la prospective de votre ministère évalue à 200 000 le nombre d'étudiants supplémentaires à attendre en premier cycle d'ici à 1992.

Le projet de budget de l'enseignement supérieur tient manifestement compte de cette expansion, sinon de ce constat. Il atteint 27,5 milliards de francs et progresse, à structures constantes, de 9,1 p. 100 en crédits de paiement et de 11 p. 100 en autorisations de programme. Même si l'on raisonne par étudiant et en pouvoir d'achat, ce qui est le mode de calcul le plus défavorable, la progression est encore de 3 p. 100. L'enseignement supérieur est donc une priorité réelle et, sans aucun doute, vous nous proposez un budget de moyens très correct.

Certes, face aux problèmes matériels, à la pénurie, voire à la « clochardisation », auxquels les universités sont parfois confrontées, il serait facile de dire que ce budget est insuffisant. Je ne ferai pas cette critique trop aisée. Supprimer la contrainte financière pour les universités reviendrait à supprimer toute recherche d'une gestion efficace. L'essentiel en ce domaine sera de garantir à l'enseignement supérieur une croissance budgétaire régulière à moyen terme.

Je vous disais l'an passé, monsieur le ministre d'Etat, que l'Université traversait une crise d'identité et une crise de confiance. Vous avez cherché à rendre confiance aux universitaires, mais la crise d'identité demeure, car l'Université ne sait pas exactement quelles sont ses missions. Elle ne sait pas non plus le dire aux étudiants qui viennent et qui se pressent dans ses premiers cycles, faute d'avoir trouvé place dans des filières sélectives. Ainsi, nombre d'entre eux se sentent floués

dans leur espoir d'y acquérir une formation pré-professionnelle. A cet égard, votre politique budgétaire me semble frappée d'une certaine myopie.

Le premier cercle qui apparaît dans votre champ de vision est celui de la remise à niveau des moyens existants. Votre budget répond clairement à cet objectif.

Le deuxième cercle concerne les prochaines rentrées : comment accroître les capacités d'accueil ? Déjà, l'image est plus brouillée parce que vous vous heurtez à des barrières structurelles difficilement franchissables.

Enfin, le troisième cercle est celui de l'avenir de l'enseignement supérieur : que doit-on faire faire aux étudiants ? Comment y parvenir ? A ce niveau des orientations stratégiques, votre budget de moyens n'offre que peu de perspectives : c'est plutôt un budget d'accompagnement du *statu quo*.

Pour l'immédiat, vous poursuivez effectivement la remise à niveau de l'enseignement supérieur. Ce budget est celui de la revalorisation de la condition universitaire, revalorisation indispensable parce que la carrière universitaire n'attirait plus les hommes de valeur, voire ne les retenait plus.

Dans l'enseignement supérieur, vous avez voulu faire un effet de choc en concentrant l'application du plan de revalorisation sur trois ans. Ce plan coûtera 1,3 milliard, ce qui représente 11 p. 100 d'accroissement des traitements des personnels universitaires, et sera achevé dès 1992.

Dans l'enseignement supérieur, vous avez également choisi un dispositif sain parce qu'il est incitatif. Vous ouvrez vers le haut la perspective de devenir professeur, notamment professeur de première classe, alors que pendant très longtemps on avait essentiellement créé des postes au bas de l'échelle. Surtout, vous créez un système de primes contractuelles qui valorise l'engagement supplémentaire d'un universitaire dans l'une ou l'autre de ses missions d'enseignement, de recherche ou d'administration.

Je sais bien qu'il y a un risque, celui de voir se créer une plèbe démoralisée, aux côtés d'un haut clergé d'administrateurs, d'une noblesse de recherche et d'un tiers état d'enseignants. Tiers état auquel on a d'ailleurs, injustement à mon avis, réservé un contingent spécial de promotions. C'est l'honneur des corps universitaires de s'auto-administrer, et je trouve particulièrement choquant que des quotas soient réservés à telle ou telle catégorie d'enseignants. Mais je souhaite, de façon plus générale, que le nombre de contrats, notamment de contrats de recherche, permette d'éviter l'écueil que je soulignais à l'instant.

L'efficacité de ce plan aura, bien sûr, ses limites. Vous ne pouvez pas porter les traitements des professeurs au niveau des salaires du secteur privé. Il sera sans doute toujours nécessaire de recruter des professeurs sur des contrats à durée déterminée. Enfin, les universitaires sont aussi très attachés à leurs conditions de travail et ils sont souvent démotivés par les moyens limités qui leur sont donnés. La meilleure manière de les retenir à l'université, c'est de leur en offrir davantage. A cet égard, le projet de budget conforte sensiblement les faibles moyens affectés à la vie quotidienne des établissements et qui, pendant très longtemps, avaient été comprimés, laminés entre la progression des crédits de bourses et celle des crédits de personnel.

Je reconnais que vous évitez cet écueil et que la remise à niveau suit des axes prioritaires bien choisis.

Les crédits de maintenance progressent de 24 p. 100 et atteignent 391 millions. Certes, on n'en est pas encore aux 700 millions qui seraient nécessaires pour appliquer aux équipements des universités les mêmes règles qu'à ceux des collectivités locales, mais la progression est sensible.

Les dotations de bibliothèque sont fortement réévaluées et doubleront en quatre ans.

Les équipements scientifiques voient leur dotation atteindre 380 millions, là aussi en augmentation de près de 30 p. 100.

Quant aux subventions de fonctionnement, qui permettent d'assurer la vie quotidienne des universités, elles s'accroissent peut-être plus faiblement - 9 p. 100 - mais c'est encore une croissance satisfaisante, même si elle ne permet pas de réduire les inégalités entre disciplines.

Permettez-moi de dire, monsieur le ministre d'Etat, que dans un tel effort de remise à niveau, l'octroi de 2 millions de francs - 1,7 p. 100 de croissance - aux établissements d'enseignement supérieur privés conventionnés me paraît relever d'une erreur de virgule ou d'étourderie qui, j'en suis sûr, sera corrigée.

Enfin, dernier aspect de cette remise à niveau : les créations d'emplois de personnels ATOS permettront de doter les établissements d'agents supplémentaires et de réduire l'effort de redéploiement qui est actuellement de 15 p. 100 des emplois vacants.

Votre budget est donc un bon budget de remise à niveau, mais permet-il d'accroître les capacités d'accueil ? Accroître les capacités d'accueil pour 50 000 étudiants supplémentaires, cela signifie plus de locaux, plus de professeurs, plus de bourses. En ces trois semaines, vous vous heurtez à trois barrières qui ne sont pas strictement d'ordre budgétaire.

Une barrière administrative d'abord dans le domaine des constructions neuves. Votre ministère ne sait plus construire ; il ne sait plus construire vite. Dans beaucoup de villes, au niveau du premier cycle, les seuils de saturation sont déjà dépassés. Les solutions provisoires du plan d'urgence fleurissent. Ces difficultés ne sont pas strictement d'ordre budgétaire car les dotations en autorisations de programme vont atteindre plus de 700 millions et croissent d'une année à l'autre de 77 p. 100. Mais les crédits de paiement ne suivent pas parce que vous n'arrivez pas à consommer les crédits existants. J'ai vérifié le compte général de l'administration des finances : vous avez déjà une année de retard dans l'exécution parce que des opérations, souvent à tiroirs, sont complexes et que la procédure des fonds de concours avec les collectivités locales se révèle très lourde. Or les collectivités locales sont prêtes à préfinancer certaines opérations. Monsieur le ministre d'Etat, permettez que, dans le cadre des contrats de plan, certaines opérations soient complètement financées par les collectivités locales, d'autres par l'Etat et faites jouer à fond, pour les premières, la maîtrise d'ouvrage université. Faites sauter cette barrière administrative liée au cofinancement et vous exécuterez enfin votre budget.

En matière de création d'emplois, la barrière est l'insuffisance de candidats de valeur. Vous proposez la création de 1 100 emplois - 900 universitaires, 200 du second degré - pendant cinq ans, ce qui permettrait de réduire les principaux sous-encadrements existants, mais c'est un rythme très insuffisant pour accueillir 40 000 étudiants supplémentaires tous les ans. Vous serez mécaniquement obligé de conserver des normes d'encadrement très basses. Vous ne pouvez pas faire plus parce que vous ne disposez pas aujourd'hui du vivier suffisant de jeunes docteurs pour accroître le nombre des créations d'emplois : 560 postes n'ont pas été pourvus par les jurys lors des derniers recrutements et d'ailleurs beaucoup d'emplois ne sont pas occupés par des titulaires. Il faut vivre d'expédients honorables : le maintien en nombre de professeurs de plus de soixante-cinq ans et l'appel à 150 chercheurs confirmés du C.N.R.S. Mais l'essentiel est de faire sauter ce goulet d'étranglement en reconstituant ce vivier, ce qui n'a pas été fait depuis maintes et maintes années, depuis qu'on a supprimé ou qu'on a mis en extinction les corps d'assistants. Je reconnais que vous faites un effort considérable en augmentant le nombre des allocataires de recherche - 900 - et des allocataires moniteurs.

La troisième barrière est financière et remet en cause, dans son fondement, le système des bourses. Celles-ci constituent la principale composante des crédits d'action sociale qui absorbent 16 p. 100 du budget. Vous revalorisez le taux des bourses de 6 p. 100. Vous augmentez le nombre des bénéficiaires de 10 p. 100 mais vous savez très bien que ce nombre croît deux fois plus vite que celui des étudiants. Au rythme de cette croissance, il sera impossible de continuer à faire face, d'autant plus que le montant individuel d'une bourse est très faible : 1 500 francs environ pour un étudiant qui n'habite pas une ville universitaire, c'est insuffisant.

Monsieur le ministre d'Etat, j'ai vu dans un coin du « bleu » - mais je n'ai pas de détail - que vous vouliez mettre en place un système de prêts. *A priori*, l'idée est intéressante. C'est une politique indispensable, mais je ne pense pas qu'elle soit utile au niveau du premier cycle parce que, si l'étudiant peut s'auto-évaluer, il a encore le droit à l'échec. C'est donc uniquement au niveau des second et troisième cycles que vous pourrez mettre ce système en place.

Voilà la troisième barrière qui sera difficile à faire sauter pour faire face à l'accroissement des étudiants.

Tous ces efforts, que je reconnais, au service de quels objectifs les mettez-vous ? Quelles sont vos stratégies de développement d'un enseignement de qualité au sein d'une université de masse ? Je m. permets à ce propos de formuler trois interrogations : je m'interroge sur votre stratégie en

matière de premier cycle ; je m'interroge sur votre stratégie en matière de recherche et je m'interroge sur votre stratégie en matière de carte scolaire.

Je m'interroge sur votre stratégie - je devrais plutôt dire votre absence de vision stratégique - en matière de premier cycle.

Le premier cycle des universités prépare - c'est sa vocation - aux études longues. Par une perversion du système qui a été maintes fois décrite, il devient la dernière chance de tous ceux qui n'ont pu trouver leur place dans l'enseignement technologique court, les classes préparatoires ou les études de santé, toutes formations qui pratiquent la sélection. Les taux d'échec élevés, notamment pour les bacheliers technologiques non préparés à ce type d'études, n'ont de ce fait rien d'étonnant. Or je vous le dis, monsieur le ministre d'Etat, tous les ingrédients d'une explosion du premier cycle sont réunis.

D'abord, l'afflux massif des étudiants : la croissance de l'enseignement technologique court, pour remarquable qu'elle soit en termes de taux, ne permet pas d'absorber le flux des bacheliers technologiques. Les filières de santé déclinent et les étudiants qui se dirigeaient auparavant vers la médecine vont maintenant vers les études scientifiques - ce qui est d'ailleurs une bonne chose - de telle sorte que le gros des troupes de nouveaux bacheliers déferent sur les DEUG.

Le choix est simple : ou les universités abandonnent leurs tâches prioritaires de formation des cadres de niveaux I et II - les études longues - et de formation des professeurs de l'enseignement du second degré dont nous avons besoin, ou bien les premiers cycles s'effondreront et les étudiants mal encadrés, sans perspectives d'insertion professionnelle, s'estimeront floués. Je suis d'ailleurs sûr que les validations des schémas de concertation des formations post-bac auxquelles vous procédez actuellement vont justifier mon pessimisme.

Cette augmentation des effectifs entraîne une question : il ne s'agira pas de savoir où mettre les étudiants, ni comment les encadrer - nous en avons parlé - mais bien plutôt de savoir quoi leur faire faire. Une politique nette doit être définie.

Le comité national d'évaluation vous a proposé une solution intelligente. Je ne suis sûr que d'une chose : il faut développer de toute urgence des premiers cycles courts à côté des DEUG préparant aux études longues, et non rendre ces derniers encore plus bâtards qu'ils ne le sont. La seule voie de la réussite, c'est la diversification des enseignements du premier cycle - cela a été fait avec les S.T.S. et les I.U.T. Il faut continuer dans cette voie. Mais il faut aller plus loin : organiser des premiers cycles à vocation générale mais moins ambitieuse et surtout moins abstraite que les DEUG actuels ; mobiliser autour de ces projets - qui seraient des projets de nouveaux collèges - le financement des collectivités locales et celui des entreprises, car ces dernières vous aideront à mettre en place un enseignement novateur. Vous devez faire vite, et je regrette que votre projet de budget ne réserve aucun crédit à la mise en place d'au moins certaines expériences.

Je m'interroge ensuite sur votre stratégie en matière de recherche universitaire. Car la formation par la recherche est la spécificité de l'université. Or l'action recherche est manifestement le point faible de votre budget : d'une part, les autorisations de programme de la recherche universitaire croissent à un rythme deux fois plus faible que celui des autorisations de programme du budget civil de la recherche, B.C.R.D. - leur part est tombée de 7,4 à 6,7 p. 100 en l'espace de quatre ans -, d'autre part, la situation des crédits de paiement est franchement mauvaise : en chute de 7,5 p. 100. Même les crédits de soutien de programme, pour leur part contractualisée, augmentent de 0,4 p. 100, c'est-à-dire qu'elle diminue en pouvoir d'achat.

Ce choix est en totale contradiction avec votre politique de revitalisation du vivier de jeunes chercheurs. Avec quels moyens les allocataires de recherche travailleront-ils dans les laboratoires où ils préparent leur thèse ? Croyez-vous que la stagnation des moyens des laboratoires puisse redonner confiance aux universitaires et y attirer les jeunes ?

En outre, vous adoptez une politique de recherche beaucoup plus volontariste et sélective, comme le montre d'ailleurs la très forte augmentation des crédits d'actions spécifiques - 77 p. 100 - dans une enveloppe stagnante. Vous abandonnez, certes, la notion tout à fait bâtarde d'équipes recommandées, en espérant obtenir du C.N.R.S. un accroissement du nombre d'associations. Mais vous risquez fort de donner à la communauté universitaire l'impression que vous

souhaitez une université à deux vitesses : celle qui serait associée au C.N.R.S. et intégrée dans la carte des formations doctorales et celle vouée aux tâches ingrates d'enseignement du premier cycle.

Je m'interroge enfin sur votre stratégie en matière de carte universitaire. Les contrats de Plan révèlent une nouvelle génération de villes universitaires : la Bretagne propose quatre antennes, la Basse-Normandie trois ; seul le Midi-Pyrénées semble sage et se contente de Toulouse. En acceptant le cofinancement des universités, vous êtes conduit à accepter la cogestion de la carte universitaire. Mais quelle est votre doctrine, en ce domaine ?

Créer un pôle universitaire est un investissement coûteux. Une ville universitaire, ce n'est pas seulement un amphithéâtre où viennent quelques « turbo-profs », c'est également une bibliothèque universitaire, un restaurant. C'est surtout du personnel. Par ailleurs, la recherche exige la concentration de moyens. La concentration des pôles d'excellence s'oppose à la volonté de rapprocher les établissements des villes d'origine des étudiants.

A ce sujet, je vous dirai simplement deux choses.

Expérimentez plus. Ne serait-il pas possible de créer quelques nouvelles universités, en nombre très restreint, mais dotées de moyens importants ? Voyez la réussite d'Orsay qui s'est créée autour de l'équipe de Jacques Friedel, voyez la réussite de Dauphine, voyez la réussite de Compiègne. Je suis absolument certain que c'est dans cette voie des universités expérimentales qu'il faut aller pour le développement d'un système universitaire de haut niveau.

**M. Bruno Durioux.** C'est vrai !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Régionalisez mieux. Quelle doit être la vocation des antennes délocalisées ? Ce ne doit être, en aucun cas, des embryons d'universités. Une chance historique s'offre à vous pour faire, avec l'aide et peut-être sous l'égide des régions, un nouveau réseau de premier cycle court à vocation préprofessionnelle affirmée.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat : plus de différenciation, plus d'expérimentation, plus d'incitation, c'est ce que j'aurais aimé trouver dans votre budget, dont je ne méconnais pas les aspects positifs, mais qui accompagne un *statu quo* que j'estime inacceptable au niveau du premier cycle.

Malgré ces réserves, la commission des finances a donné un avis favorable à son adoption, à la majorité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir à vingt et une heure trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale : enseignement supérieur.

Annexe n° 13. - M. Yves Fréville, rapporteur général ; avis n° 921, tome V, de M. Jean Giovannelli, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

